



RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2025

(SFCR - Solvency and Financial Conditions Report - dans son acronyme anglais)

Remarques générales

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec Conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec Conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée « La Compagnie » dans le présent rapport.

Informations prospectives

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives, contenues dans le rapport, visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au *chapitre 5 du Document d'enregistrement universel* enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le 02 avril 2026 sous le numéro n° D.26-0218.

Facteurs de risques

Vous êtes fortement encouragés à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du *Document d'enregistrement universel* enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (**ISIN : FR0010667147**).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.coface.com/Investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Clarifications relatives à la présentation

Le présent rapport est établi au titre du *Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35* de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles L.356-25 et R.356-60 du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-27, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599), de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, COFACE SA constitue le Groupe Coface (« COFACE SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base Solo.

Le périmètre général du Groupe Coface est indiqué *page 10* de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- › Les éléments quantitatifs relatifs à COFACE SA sont établis selon les normes IFRS ou *Solvabilité II* selon les cas ;
- › En conformité avec la réglementation, la Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes *Solvabilité II* pour les éléments prudentiels ;
- › Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 34 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe 1 ;
- › Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par COFACE SA: ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats ;
- › Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée au niveau du Groupe ;
- › Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont aussi valables pour cet établissement ;
- › Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de COFACE.SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration des deux entités.

SOMMAIRE

Remarques générales	3
Clarifications relatives à la présentation	4
Synthèse	6
A. Activité et résultats	9
A.1. Activité	9
A.2. Résultats de souscription	13
A.3. Résultats des investissements	16
A.4. Résultat des autres activités	20
A.5. Autres informations	20
B. Système de gouvernance	22
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	22
B.2. Compétence et honorabilité	26
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	27
B.4. Système de contrôle interne	34
B.5. Fonction d'audit interne	35
B.6. Fonction actuarielle	36
B.7. Externalisation	37
B.8. Autres informations	38
C. Profil de risque	40
C.1. Risque de souscription	40
C.2. Risque de marché	42
C.3. Risque de crédit	47
C.4. Risque de liquidité	49
C.5. Risque opérationnel	51
C.6. Autres risques importants	52
C.7. Autres informations	54
D. Valorisation à des fins de solvabilité	58
D.1. Actifs	58
D.2. Provisions techniques	63
D.3. Autres passifs	67
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	71
D.5. Autres informations	71
E. Gestion du capital	73
E.1. Fonds propres	73
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	82
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis	88
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	88
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	90
E.6. Autres informations	90
F. Annexes	92
F.1. Détails des relations mère-filiales	92
F.2. Reportings quantitatifs	95
F.3. Glossaire	125

Synthèse

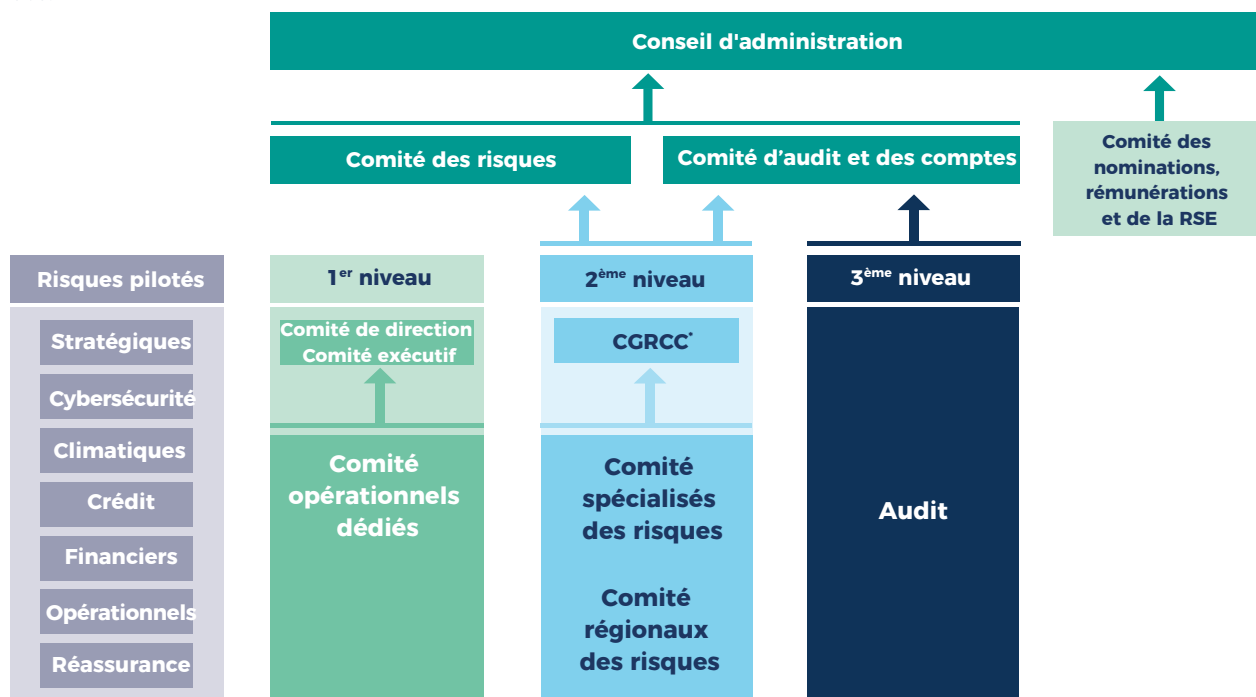
Activités et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de 1 847 millions d'euros augmente de 1,3% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2024. Le ratio combiné net s'élève à 73,1% soit 7,6 points au-dessus de 2024 (65,5%). Celui-ci se décompose entre un ratio de sinistralité brut en hausse de 5,1 points, à 40,3% et un ratio de coûts qui augmente de 2,5 points à 32,8% par rapport à 2024. Le Groupe termine l'année avec un résultat net (part du Groupe) à 222 millions d'euros et une rentabilité des fonds propres tangibles de 11,4%. Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2025 s'élève à 197% au-dessus de la fourchette de solvabilité cible définie à 155-175%.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie, qui s'élève à 1 375 millions d'euros, diminue de 0,3% (à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2024. Le ratio de sinistralité brut augmente de 3,83 points. Il s'établit à 38,5% et le ratio de coûts brut est en hausse à 45,7% en 2025 contre 45,5% en 2024. La Compagnie termine l'année avec un résultat net à 112 millions d'euros (contre 137 millions d'euros en 2024), soit une baisse de 18,1% (voir section A.2.2 pour plus de détail).

Système de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée sur laquelle repose les fonctions-clés citées ci-dessus. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques (trois lignes de défense) telles que décrites plus haut et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

Profil de Risque

En tant qu'assureur-crédit, le risque de souscription, qui consiste essentiellement pour Coface en un risque de crédit, est un des principaux risques du Groupe, représentant une part importante du besoin en capital. Ce dernier est néanmoins sensible aux risques stratégiques, cyber, de marché, de liquidité et opérationnel. Dans l'optique d'une gestion plus efficace, le Groupe maintient un portefeuille de risque suffisamment diversifié aussi bien en matière de risque de souscription avec une diversification géographique ou sectorielle qu'en matière d'investissement. Le Groupe fait également appel à la réassurance pour renforcer sa solvabilité face à une augmentation de la sinistralité.

Par ailleurs, le Groupe utilise l'ORSA pour mesurer l'évolution de la solvabilité du Groupe face à des événements défavorables.

Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan de Solvabilité du Groupe Coface a été arrêté au 31 décembre 2025 conformément à la réglementation *Solvabilité II*. Le Groupe Coface valorise ses actifs et ses passifs en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise. Les méthodes de valorisation du bilan prudentiel sont les mêmes que celles utilisées en 2024 afin de comparer l'évolution des grandes classes d'actifs et de passifs. Cette valorisation de l'actif du Groupe Coface est de 5 600 millions d'euros en normes *Solvabilité II*. La Compagnie a un total actif de 4 654 millions d'euros.

En ce qui concerne le passif, celui du Groupe s'élève à 3 322 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 277 millions d'euros alors que pour la Compagnie, le passif s'élève à 2 576 millions d'euros, et l'excédent d'actif sur passif est de 2 078 millions d'euros (*voir section D pour plus de détails*).

Gestion du capital

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) du Groupe sont définis en utilisant le modèle interne partiel.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion du capital qu'il revoit à minima une fois par an afin de répondre aux exigences réglementaires, de gérer l'adéquation de ses fonds propres avec ses engagements d'assurance et en vue de l'optimisation de ses fonds propres.

La Compagnie utilise la formule standard pour calculer son Capital de Solvabilité Requis (SCR) et son Minimum de Capital Requis (MCR).

Le ratio de solvabilité du Groupe est de 197% au 31 décembre 2025.

Le ratio de solvabilité de la Compagnie est de 236% au 31 décembre 2025.



A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Présentation générale

◆ Nom et forme juridique des entreprises

COFACE SA est une société anonyme au capital de 300 359 584 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S. Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S. Nanterre.

◆ Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier

COFACE SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest à Paris (75009).

◆ Nom et coordonnées des auditeurs externes

■ Commissaires aux comptes – COFACE SA

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés	Forvis Mazars
	6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Damien LEURENT et Jérôme-Eric GRAS	45, rue Kleber 92300 Levallois-Perret Représenté par Jean-Claude PAULY et Jennifer MAINGRE COUDRY

■ Commissaires aux comptes – La Compagnie

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés	Forvis Mazars
	6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Damien LEURENT et Jérôme-Eric GRAS	45, rue Kleber 92300 Levallois-Perret Représenté par Jean-Claude PAULY et Jennifer MAINGRE COUDRY

A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote de la Société depuis trois ans :

	31/12/25				31/12/24		31/12/23	
	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%	ACTIONS	DROITS DE VOTE	ACTIONS	DROITS DE VOTE
Arch Capital Group	44 849 425	29,86%	44 849 425	30,05%	44 849 425	44 849 425	44 849 425	44 849 425
Employés	1 966 852	1,31%	1 966 852	1,32%	1 588 614	1 588 614	1 265 554	1 265 554
Public	102 448 249	68,22%	102 448 249	68,64%	102 873 899	102 873 899	102 891 911	102 891 911
Auto-détention ⁽¹⁾	915 266	0,61%	0	0%	867 854	0	1 172 902	0
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	150 179 792	100%	149 264 526	100%	150 179 792	149 311 938	150 179 792	149 006 890

(1) Auto-détention : contrat de liquidité, transactions sur actions propres et rachat pour annulation.

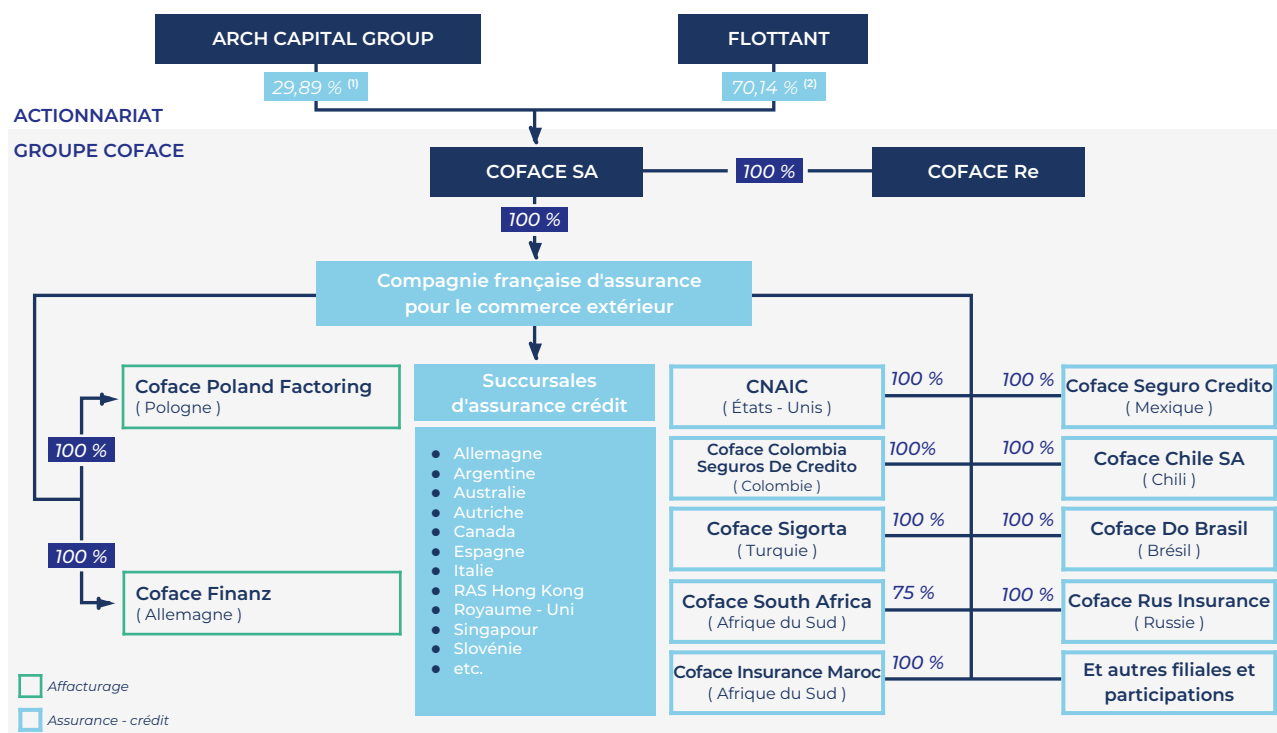
◆ La Compagnie

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par COFACE SA.

A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du Groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de COFACE SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives (voir chapitre « Regard sur Coface » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface).

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



(1) Voir paragraphe 1.1 « L'historique du Groupe » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface

(2) Voir paragraphe 7.1.3 « Auto-contrôle, auto-détention, et acquisition par la Société de ses propres actions » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface.

A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 86% des revenus de COFACE SA en 2025 (voir la note 19 « Chiffre d'affaires » du chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2025). Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Sauf exception, COFACE SA exerce ses activités par l'intermédiaire de succursales, filiales d'assurance-crédit et deux sociétés d'affacturage détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie ne s'exerce qu'au travers de ses 34 succursales.

Les deux établissements (COFACE SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord,
- Europe de l'Ouest et Afrique⁽¹⁾,
- Europe Centrale et de l'Est ,
- Méditerranée et Afrique,
- Amérique du Nord,
- Amérique latine,
- Asie Pacifique.

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, le marché du cautionnement et commercialise des produits d'information et de recouvrement de créances.

A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2025

◆ Evolution de la gouvernance

• Au sein du Conseil d'administration

Le 14 mai 2025, l'Assemblée Générale de COFACE SA a décidé de nommer Sébastien Proto, *Executive Chairman* chez Elsan Group, en qualité d'administrateur indépendant avec effet à l'issue de l'Assemblée, pour une durée de quatre ans. Cette nomination vient en remplacement d'Isabelle Laforgue suite à l'expiration de son mandat au sein du Conseil d'administration du Groupe.

• Au sein du Comité de direction Groupe

Le 1^{er} juillet 2025, Thibault Surer, Directeur de la stratégie et du développement du Groupe a pris la responsabilité d'un nouveau pôle technologique centré sur la data, la connectivité et l'innovation produit, tout en continuant à superviser la stratégie, la recherche économique, le marketing et les fusions-acquisitions. Il demeure rattaché à Xavier Durand, Directeur Général de Coface.

Le 1^{er} juillet 2025, Joerg Diewald a été nommé au poste de Directeur des services d'information et des partenariats du Groupe. Il est directement rattaché à Xavier Durand, Directeur Général de Coface.

• Au sein du Comité Exécutif

Le 15 septembre 2025, Christina Montes De Oca a été nommée au poste de Directrice Générale pour la région Amérique du Nord. Christina a rejoint le comité exécutif et rapporte à Xavier Durand, Directeur Général de Coface. Elle succède à Oscar Villalonga qui poursuivra sa carrière à l'extérieur du Groupe.

◆ Annonce de la finalisation de l'acquisition de Cedar Rose Group, leader des services d'information au Moyen-Orient

Le 2 juillet 2025, Coface annonce la finalisation de l'acquisition de Cedar Rose Group, l'un des principaux fournisseurs de solutions d'information commerciale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Cette opération de croissance externe va permettre à Coface de poursuivre le renforcement de ses capacités de production d'information dans des zones où elle est difficilement disponible. Cette acquisition est parfaitement en ligne avec les objectifs du plan stratégique Power the Core qui vise notamment l'excellence en matière de données.

Au 1^{er} octobre 2025, Cedar Rose Group est entré dans le périmètre de consolidation de Coface avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2025.

◆ Lancement du syndicat Coface 2546 au Lloyd's et création du corporate member au Royaume-Uni

Le 16 juillet 2025, Coface a obtenu un accord de principe du Lloyd's pour la création du Coface Lloyd's Syndicate 2546, dédié à l'assurance-crédit commerciale de court terme et opéré par Apollo Syndicate Management ("Apollo") avec un démarrage de

(1) Depuis le 1^{er} juillet 2024, les activités commerciales au Maghreb et en Afrique de l'Ouest et centrale (MAWECA) font partie de la région Europe de l'Ouest (WER).

la souscription d'affaires nouvelles au cours de l'année 2025.

Pour soutenir cette nouvelle activité, Coface a créé une entité dédiée au Royaume-Uni, Coface *Corporate Member*, qui a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe à compter du quatrième trimestre 2025. Cette structure permet à Coface d'élargir ses capacités de distribution sur le marché du Lloyd's et d'offrir des solutions AA adaptées à des segments spécialisés, en ligne avec les ambitions du plan stratégique *Power the Core*.

◆ Annonce un accord pour l'acquisition de Novertur International renforçant les services d'information en Suisse

Le 18 juillet 2025, Coface annonce la signature d'un accord pour l'acquisition de 100% de Novertur International SA basée à Lausanne. Cette startup a développé une expertise digitalisée en matière de données sur les entreprises suisses qu'elle diffuse via son portail business-monitor.ch. Les avancées technologiques de Novertur International associées à l'expertise de Coface dans le domaine des risques de crédit permettra au Groupe de renforcer ses services d'information en Suisse. Cette acquisition vient consolider les données, les capacités techniques et le savoir-faire du groupe, en cohérence avec son plan stratégique *Power the Core*, qui vise à enrichir ses services à forte valeur ajoutée tout en renforçant sa présence locale.

A.1.6 Événements postérieurs au 31 décembre 2025

Il n'y a pas d'événements post-clôture.

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.1 COFACE SA

Le chiffre d'affaires consolidé de COFACE SA s'élève à 1 847 millions d'euros en 2025. Il a augmenté de 1,3% à périmètre et taux de change constants par rapport à 2024.

Les variations à périmètre et taux de change constants présentées à des fins de comparabilité dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des intégrations suivantes :

- Au troisième trimestre 2024 : Coface Service Maghreb
- Au quatrième trimestre 2024 : Coface Services Greater China
- Au quatrième trimestre 2025 : Cedar Rose

Le résultat d'assurance brut de réassurance s'élève à 377 millions d'euros au 31 décembre 2025. Il est en baisse de 17,5% par rapport à celui à fin 2024 (457 millions d'euros).

Le résultat après réassurance, autres revenus et coût du risque, s'élève à 282 millions d'euros au 31 décembre 2025 - en baisse de 23,4% par rapport à fin 2024 (369 millions d'euros).

Le coût de la réassurance est en baisse de 6,6 millions d'euros à -112 millions d'euros au 31 décembre 2025 (-118 millions d'euros au 31 décembre 2024). Cette baisse résulte principalement de la hausse des sinistres cédés (en lien avec l'augmentation du ratio de sinistralité brute).

Une description plus détaillée est disponible dans les *chapitres 1.3 – Description des principales activités et 3.3 – Commentaires sur les résultats du Document d'enregistrement universel 2025*.

A.2.2 La Compagnie

◆ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur s'établit à 1 375 millions d'euros, en baisse de 1,7% par rapport à décembre 2024 (-0,3% à périmètre et taux de change constants).

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 et 2024 :

Variation de chiffre d'affaires La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		VARIATION		
	2025	2024	en %	en % : à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Primes affaires directes	1 182	1 193	-0,9%	0,0%	0,0%
Primes acceptées	180	192	-6,4%	-2,3%	-2,3%
Primes acquises	1 362	1 385	-1,6%	-0,3%	-0,3%
Accessoires de primes	12	13	-6,9%	-4,2%	-4,2%
Autres produits techniques	1	1	82,2%	91,3%	91,3%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 375	1 399	-1,7%	-0,3%	-0,3%

Les primes acquises s'établissent à 1 362 millions d'euros, en baisse par rapport à 2024. Les accessoires de primes diminuent de 6,9% pour atteindre 12 millions d'euros au 31 décembre 2025. Enfin, les autres produits techniques s'élèvent à 1 million d'euros en hausse de 0,5 million d'euros par rapport à décembre 2024.

◆ Evolution du chiffre d'affaires par région

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos du 31 décembre 2025 et 2024 :

Variation de chiffre d'affaires La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			VARIATION		
	2025	2024	(en M€)	en %	%: à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Europe de l'Ouest et Afrique	323	347	-24	-7,0%	-6,2%	-6,2%
Europe du Nord	258	256	2	0,6%	0,6%	0,6%
Europe Centrale et de l'Est	130	134	-4	-3,2%	-3,7%	-3,7%
Méditerranée et Afrique	403	396	7	1,7%	1,7%	1,7%
Amérique Latine	25	21	4	20,8%	87,3%	87,3%
Amérique du Nord	97	103	-5	-5,2%	-15,0%	-15,0%
Asie-Pacifique	140	142	-2	-1,4%	8,1%	8,1%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 375	1 398	-23	-1,7%	-0,3%	-0,3%

Les régions affichent des évolutions de chiffre d'affaires différentes à périmètre et change constants, de +87,3% pour l'Amérique Latine, à -15,0% pour l'Amérique du Nord.

En Europe de l'Ouest et Afrique, le chiffre d'affaires baisse de -6,2% à change et périmètres constants. Le segment des Institutions Financières souffre toujours de résiliations intervenues en début d'année.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires progresse de +0,6% à change et périmètres constants sous l'effet de solides performances commerciales et d'un léger impact positif de l'activité client.

En Europe centrale et de l'Est, le chiffre d'affaires est en baisse de -3,7% à taux de change constant (-3,2% à taux de change courant). L'activité d'assurance-crédit souffre d'un effet non récurrent enregistré en 2024 ainsi que du transfert d'un grand contrat vers la région Asie-Pacifique.

En Méditerranée et Afrique, région tirée par l'Italie et l'Espagne, le chiffre d'affaires progresse de +1,7% à taux de change constant, sous l'effet d'un taux de rétention élevé. L'activité économique, jusqu'alors plus dynamique que dans les autres régions, ralentit.

En Amérique Latine, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de +87,3% à taux de change constant et de 20,8% en courant. La région bénéficie d'un niveau toujours élevé d'inflation locale qui profite à l'activité client.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires baisse de -15% à taux de change constant (-5,2% à taux courant). La région bénéficie d'une amélioration des affaires nouvelles mais souffre d'un ralentissement de l'activité client et de la forte baisse du dollar depuis le début d'année.

Le chiffre d'affaires de la région Asie-Pacifique est en hausse de +8,1% à taux de change constant et de -1,4% en courant sous l'effet de l'activité client et du transfert d'un grand contrat de la région Europe Centrale et de l'Est.

◆ Sinistralité

La charge des sinistres de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur s'établit à 524 millions d'euros, en hausse de 9,2% par rapport à 2024.

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation (%)
Charges de sinistres	-524	-480	9,2%
Primes acquises	1 362	1 385	-1,6%
RATIO DE SINISTRALITÉ BRUT DE RÉASSURANCE	38,5%	34,7%	3,83 PTS

Le ratio de sinistralité, brut de réassurance incluant les frais de gestion de sinistres, augmente de 3,83 points, passant de 34,7% en 2024 à 38,5% en 2025.

◆ Frais généraux

Frais généraux - La Compagnie (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		VARIATION	
	2025	2024	en %	%: à périmètre et change constants
Frais généraux internes	-406	-390	4,1%	5,7%
<i>dont frais de gestion des sinistres</i>	-35	-33	5,9%	6,7%
<i>dont frais de gestion interne des placements</i>	-7	-6	13,5%	14,2%
Commissions	-223	-240	-7,0%	-5,6%
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	-629	-630	-0,2%	1,4%

Le total des frais généraux, qui inclut les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, est en baisse de 0,2% (1,4% à périmètre et changes constants), et passe de 630 millions d'euros en 2024 à 629 millions d'euros 2025.

Les commissions d'acquisition des contrats diminuent de 17 millions d'euros cette année et atteignent 223 millions d'euros.

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, sont en hausse de 4,1% (5,7% à périmètre et change constants), passant de 390 millions d'euros en 2024 à 406 millions d'euros en 2025.

◆ Résultat de réassurance

Le coût de la réassurance diminue de 21,9% et atteint 159 millions d'euros en 2025 contre 204 millions d'euros en 2024.

La Compagnie (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation (%)
Primes cédées	-675	-682	-1,2%
Sinistres cédés	239	199	20,5%
Commissions reçues des réassureurs	276	280	-1,4%
RÉSULTAT DE RÉASSURANCE	-159	-204	-21,9%

◆ Résultat technique net

Le résultat technique de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur diminue de 9,3% et passe de 165 M€ en 2024 à 150 M€ en 2025. Cette baisse s'explique principalement par un chiffre d'affaires moins important (-15 M€ en 2025).

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Résultats détaillés sur la période

◆ Évolution des marchés financiers

Les chiffres macro-économiques de 2025 ont montré une résilience de part et d'autre de l'Atlantique malgré les tensions géopolitiques en Ukraine et les incertitudes commerciales. L'économie américaine a surpris à la hausse tandis que l'inflation demeure élevée. La croissance européenne s'est maintenue à un rythme modéré. L'inflation des économies développées s'est stabilisée, passant de 2,6% à 2% en 2025, tandis qu'elle a significativement baissé dans les économies émergentes. La politique monétaire a été marquée par des baisses des taux directeurs des principales banques centrales. Au niveau des marchés financiers, l'année a été caractérisée par une bonne performance des marchés d'actions, atteignant de nouveaux sommets grâce aux grandes valeurs technologiques. Les marchés de taux ont évolué dans un climat d'incertitude, alimenté par les tensions commerciales liées aux droits de douane imposés par Donald Trump et les préoccupations croissantes quant à la soutenabilité de la dette de certains états. Ces différents facteurs ont généré de la volatilité sur les taux tout au long de l'année. Les marchés du crédit ont évolué positivement grâce à la solidité des bilans et à la baisse des taux des principaux banquiers centraux. Au niveau du marché des changes, la baisse des taux Fed et les incertitudes commerciales ont entraîné la dépréciation du dollar. L'euro est ainsi passé de 1,03 à 1,17 contre le dollar américain.

L'économie américaine a surpris positivement, avec une révision à la hausse du PIB au cours des derniers trimestres, alimentée par la consommation et la poursuite des investissements dans le secteur de l'intelligence artificielle. Les indicateurs avancés ont, tout au long de l'année, pointé vers une expansion du secteur manufacturier et des services. Mais les créations d'emploi et le taux de chômage, passant de 4,2% à 4,6%, indiquent une détérioration du marché du travail. L'inflation américaine est restée élevée tout au long de l'année pour revenir à 2,7% en novembre, bien supérieur à l'objectif de 2% de la Fed. Face à la pression de la Maison Blanche ainsi qu'à la détérioration du marché de l'emploi, la Fed a procédé à trois baisses de taux directeurs de 25 bps lors des réunions de septembre à décembre, passant ainsi d'une fourchette 4,25%-4,50% à 3,50%-3,75%. Le marché anticipe dorénavant un niveau cible de 3% fin 2026. Le rendement obligataire à 10 ans US avoisine les 4,2% (-40 bps) alors que le taux à 2 ans est passé sous les 3,5% (-77bps). Du côté des actions, le S&P 500 a progressé de plus de 16,4% sur l'année, porté par le secteur technologique.

En zone euro, l'accélération de la croissance s'est confirmée. La croissance réelle du PIB s'établit à +1,4% en glissement annuel tirée par les dépenses publiques et les investissements, tandis que la consommation privée est restée relativement faible et en ralentissement. La croissance de la zone euro a été soutenue par l'Espagne (+2,8%) et le Portugal (+2,4%), tandis que l'Allemagne peine à enclencher son plan de relance, avec une croissance atteignant +0,3% au 3^{ème} trimestre 2025. Au sein de la zone euro, le taux de chômage est resté stable à 6,4%. Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 2,1 %, se stabilisant ainsi proche de l'objectif de la BCE de 2%. Constatant la baisse de l'inflation et une croissance économique atone, notamment en Allemagne, la BCE a réduit ses taux d'intérêt de 100 bps au cours du premier semestre 2025 ramenant ainsi le taux de dépôt à 2% avant de marquer une pause. Le rendement obligataire du Bund à 10 ans a clôturé l'année autour de 2,9% (+49 bps) alors que le taux à 2 ans est resté quasiment stable à 2% (+4bps). Les écarts de taux entre la France et l'Allemagne à 10 ans se sont stabilisés autour de 70 bps, après un pic à plus de 80 bps lors de la dégradation de la note de la France de « AA- » à « A+ » par Fitch. Du côté des actions, l'Eurostoxx 50 a enregistré une progression de 18,3% sur l'année, porté par les résultats résilients des entreprises.

L'activité économique des pays émergents a continué de croître plus rapidement que celle des économies développées. La croissance des pays émergents s'est ainsi établie à 4 % cette année. L'Asie est restée le moteur principal grâce à la vigueur de la croissance indienne. La croissance du PIB indien s'est établie à 8,2% au 3^{ème} trimestre. L'activité économique chinoise, quant à elle, devrait connaître une croissance conforme aux attentes de 5%. La dynamique déflationniste a persisté mais paraît s'essouffler. En effet, la Chine poursuit sa politique visant à éradiquer les tensions déflationnistes et à effacer les surproductions dans de nombreux secteurs. Le gouvernement chinois a pris des mesures pour soutenir la consommation intérieure et son marché immobilier, notamment en accordant des subventions hypothécaires. En Amérique latine, la croissance brésilienne devrait atteindre 2,3 % en 2025, soutenue par une demande intérieure plus résiliente. À l'inverse, la croissance mexicaine devrait se contracter légèrement, sous l'effet des nouvelles barrières commerciales américaines et d'un climat de fortes incertitudes économiques. Les pays d'Europe de l'Est ont, quant à eux, enregistré une croissance modérée.

◆ Résultat financier des investissements - COFACE SA

• Evolution du portefeuille de placement

En 2025, le Groupe Coface a poursuivi le réajustement à la baisse du profil de risque de son portefeuille, en diminuant principalement son exposition à la dette souveraine émergente au profit des obligations d'entreprises privées.

Concernant les actifs réels, Coface a réduit son exposition immobilière (bureaux et commerce) au profit de l'infrastructure.

Enfin, le niveau de cash reste élevé afin de faire face à une éventuelle dégradation de la sinistralité.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille obligataire représente 78,1% contre 78,6% fin 2024. Les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 13,5% du portefeuille du Groupe à fin 2025, contre 14,2% fin 2024.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini : la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille a légèrement baissé de 61 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi :

Portefeuille de placement - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Immobilier de placement	138	4,3%	150	4,6%
Actions	130	4,0%	85	2,6%
Obligations	2 518	78,1%	2 582	78,6%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	436	13,5%	466	14,2%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	3 223	100%	3 284	100%

• Résultat du portefeuille de placements

Le résultat financier net s'élève à 66 millions d'euros en 2025, incluant les ajustements de la valeur de marché des actifs classés en juste valeur par résultat pour un montant de +3 millions d'euros et -32 millions d'euros de résultat de change.

Le revenu du portefeuille des placements s'établit à 104 millions d'euros.

Résultat du portefeuille de placement - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		VARIATION	
	2025	2024	en M€	en %
Revenus des placements	104	99	6	5,7%
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	-3	6	-189,7%
Plus ou moins-values de cessions	5	11	-6	-54,4%
Dotation et reprises des provisions pour dépréciation	2	3	-1	-31,0%
Pertes et profits de change	-32	-3	-30	1092,6%
Frais de gestion des placements	-16	-16	-1	3,2%
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	66	92	-26	-28,2%

En 2025, le taux de rendement économique du portefeuille s'établit à 4,4% grâce à la hausse du récurrent et une revalorisation positive des actifs non cotés.

◆ Résultat financier des investissements - La Compagnie

• Evolution du portefeuille de placement

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du Groupe en matière d'allocation, à savoir une baisse de l'exposition à la dette souveraine émergente au profit des obligations d'entreprises privées. Le niveau du seuil monétaire est resté élevé tout au long de l'année par mesure de prudence.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille obligataire représentait 37,2% du total du portefeuille de placement. L'exposition du portefeuille aux actions est stable entre fin 2024 et fin 2025. Les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 57% du portefeuille du Groupe à fin 2025 contre 60% fin 2024.

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

Portefeuille de placement - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Immobilier de placement	136	5,6%	147	5,9%
Actions	6	0,2%	6	0,2%
Obligations	901	37,2%	851	33,9%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	1 379	57,0%	1 503	60,0%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	2 422	100%	2 507	100%

• Résultat du portefeuille de placements

Le résultat net du portefeuille de placements de la Compagnie s'établit à 105 millions d'euros sur l'année 2025 contre 113 millions d'euros en 2024.

Résultat du portefeuille de placement - La Compagnie

(en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		VARIATION	
	2025	2024	en M€	en %
Revenu des placements	153	126	27	21,5%
Profits sur réalisation des placements	83	156	-73	-46,7%
Total des produits	236	281	-46	-16,2%
Frais financiers	-39	-40	2	-4,5%
Gestion des placements	-7	-6	-1	13,5%
Provision pour dépréciation des placements	-2	-2	0	-12,1%
Autres charges des placements	-12	-14	2	-15,4%
Pertes sur réalisation des placements	-71	-106	35	-32,9%
Total des charges	-130	-169	38	-22,7%
RÉSULTAT FINANCIER	105	113	-7	-6,5%

En 2025, la Compagnie (à l'image du Groupe) a poursuivi le réajustement à la baisse du profil de risque de son portefeuille, en diminuant principalement son exposition à la dette souveraine émergente au profit des obligations d'entreprises privées. Enfin, le niveau de cash reste élevé afin de faire face à une éventuelle dégradation de la sinistralité.

Concernant les actifs réels, Coface a réduit son exposition immobilière (bureaux et commerce) au profit de l'infrastructure.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du Groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés détenus par la Compagnie, contrairement aux normes IFRS pour le Groupe.

A.3.2 Impact dans les fonds propres

◆ COFACE SA

Le tableaux ci-dessous présente l'impact dans les fonds propres au 31 décembre 2025 et, à titre de comparaison, au 31 décembre 2024 :

COFACE SA
(en milliers d'euros)

	Passifs techniques / IFE*	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R**)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	8 436	8 326	-21 518	2 435	-2 320	-81	-2 399
Variation de la juste valeur des actifs financiers transférée en résultat		4 635		-1 259	3 375	0	3 375
Variation de la juste valeur des actifs financiers comptabilisée en capitaux propres et recyclables		2 062		-3 375	-1 313	10	-1 303
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		35 898	-3 382	-1 285	31 231	0	31 231
Transactions avec les actionnaires		0		0	0	0	0
Variation des réserves de réévaluation OCI IFRS 17 recyclables en résultat	-7 417			884	-6 534		-6 534
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 019	50 922	-24 900	-2 600	24 439	-71	24 369

*Insurance Finance Expenses (Charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance détenus)

** Provisions pour pensions et obligations similaires

COFACE SA
(en milliers d'euros)

	Passifs techniques / IFE*	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R**)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2023	11 476	-74 426	-20 429	12 498	-70 880	-79	-70 956
Variation de la juste valeur des actifs financiers transférée en résultat		1 007		-1 071	-63	0	-63
Variation de la juste valeur des actifs financiers comptabilisée en capitaux propres et recyclables		48 766		-5 057	43 709	-2	43 707
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		32 978	-1 089	-4 321	27 568	0	27 568
Transactions avec les actionnaires		0		0	0	0	0
Variation des réserves de réévaluation OCI IFRS 17 recyclables en résultat	-3 040			386	-2 654	0	-2 654
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	8 436	8 326	-21 518	2 435	-2 320	-81	-2 399

*Insurance Finance Expenses (Charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance détenus)

** Provisions pour pensions et obligations similaires

◆ La Compagnie

La Compagnie présente ses états financiers en normes comptables françaises. Selon ce référentiel, les éléments de charges ou de produits sont enregistrés en résultat et aucun élément n'est enregistré directement dans les capitaux propres.

A.3.3 Titrisation

Non applicable pour COFACE SA et la Compagnie.

En effet, au 31 décembre 2025, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

A.4 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

A.4.1 Autres produits et dépenses

◆ COFACE SA

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de -6,4 millions d'euros et se composent principalement de :

- Charges liées aux provisions pour restructuration pour 2,3 millions d'euros,
- Charges liées au projet CSRD pour 1,1 millions d'euros,
- Charges relatives à des projets internes de transformation pour 2,2 millions d'euros.

◆ La Compagnie

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à -2 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les charges exceptionnelles sont composées principalement de charges liées aux autres charges liées aux divers projets 7,1 millions d'euros.

Les produits exceptionnels se composent principalement des :

- Reprises d'amortissements dérogatoires pour 1,2 millions d'euros,
- Autres produits exceptionnels liés à une cession des contrats de réassurances chez Coface Europe pour 5,3 millions d'euros.

A.4.2 Accords de location

◆ Baux d'exploitation

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériels informatiques. Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux de COFACE SA et de la Compagnie ainsi que de la succursale italienne. A l'échelle du groupe, les autres contrats de location pris individuellement ne sont pas significatifs.

• COFACE SA

Le siège social du Groupe est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Les conditions financières du bail commercial historique ainsi que l'organisation des surfaces occupées ont été renégociées en 2018 dans le cadre du plan stratégique *Fit to Win*. Le nouveau bail consenti pour une durée de douze ans a débuté le 1^{er} septembre 2018 et devrait se terminer le 31 août 2030.

La succursale italienne a contracté un bail de 9 ans pour ses locaux avec prise d'effet à compter du 2 mai 2019 et situés à la Via Lorenteggio n. 240, 20147 Milan, Italie.

• La Compagnie

Les principaux accords de location de bureaux de la Compagnie sont les mêmes que ceux du Groupe.

◆ Baux financiers

Non applicable à COFACE SA ni à la Compagnie.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



B. SYSTÈME GOUVERNANCE

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Structure de gouvernance

♦ Structure de gouvernance de COFACE SA

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

● Le Conseil d'administration

A la date de sa séance du 20 février 2025, le conseil d'administration se prononçant sur les comptes sociaux et consolidés est composé de dix membres, dont 50% sont des femmes et 60% sont indépendants :

- Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Président,
- Monsieur Yves CHARBONNEAU,
- Madame Janice ENGLESBE,
- Monsieur David GANSBERG,
- Madame Isabelle LAFORGUE, dont le mandat a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 14 mai 2025
- Madame Laetitia LEONARD-REUTER,
- Madame Nathalie LOMON,
- Madame Sharon MACBEATH,
- Monsieur Laurent MUSY,
- Madame Marcy RATHMAN.

Le 14 mai 2025, l'Assemblée Générale de COFACE SA a décidé de nommer Sébastien Proto, en qualité d'administrateur, en remplacement d'Isabelle Laforgue dont le mandat expirait.

Le détail du fonctionnement et de la gouvernance du conseil d'administration sont fournis dans le *Document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.1 - Composition et fonctionnement du conseil d'administration et ses comités spécialisés*.

● Comité des comptes et de l'audit

Au cours de l'exercice 2025, le comité des comptes et de l'audit était composé de Mme Laetitia Leonard-Reuter (présidente), de M. David Gansberg et de Mme Isabelle Laforgue, remplacée par M. Sébastien Proto à compter du 14 mai 2025.

Le comité des comptes et de l'audit comprend au moins deux tiers de membres indépendants du Conseil d'administration. La recommandation du *Code AFEP-MEDEF* selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Attributions (*article 3 du règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit*) :

La mission du comité des comptes et de l'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou recommandations.

Dans ce cadre, le comité des comptes et de l'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Suivi du contrôle de l'audit externe des comptes,
- Sélection et renouvellement des commissaires aux comptes,
- Approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes,
- Missions relatives au contrôle interne,
- Budget annuel.

Les avis et recommandations du comité des comptes et de l'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité des comptes et de l'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

Plus de détails sont disponibles dans le *document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe Comité des comptes et de l'audit 2.1.10 - Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration*.

● Comité des risques

Au cours de l'exercice 2025, le comité des risques était composé de Mme Nathalie Lomon (présidente), Mme Janice Englesbe et M. Laurent Musy.

La mission du comité des risques est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des risques, de l'existence et de l'efficacité du contrôle interne opérationnel, d'examiner la conformité des rapports transmis au régulateur et de suivre la gestion des besoins en capital du Groupe. Le comité des risques exerce l'ensemble de ces missions dans le but de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou des recommandations.

Dans ce cadre, le comité des risques exerce notamment les missions principales suivantes :

- Efficacité des systèmes de gestion des risques,
- Examen de l'ensemble des rapports réglementaires relatifs à la société,
- Evolution des réglementations prudentielles,
- Suivi des besoins en capital du Groupe,
- Suivi du dispositif de contrôle interne,
- Revue des éléments relatifs au modèle interne partiel.

Plus de détails sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe comité des risques 2.1.10 - comités spécialisés, émanations du conseil d'administration.

● Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE

Au cours de l'exercice 2025, le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE est composé de Mme Sharon MacBeath (présidente), M. Bernardo Sanchez Incera et de M. David Gansberg.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE est présidé par un administrateur indépendant et composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code *AFEP-MEDEF* selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Le détail de sa composition, de ses attributions, de son fonctionnement et de son activité sont présents au paragraphe *Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE du 2.1.10 – comités spécialisés, émanations du conseil d'administration du Document d'enregistrement universel 2025.*

● Directeur général et comité de direction générale Groupe

Outre Monsieur Xavier Durand, directeur général, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Pierre BEVIERRE, directeur des ressources humaines,
- Cyrille CHARBONNEL, directeur de la souscription,
- Joerg DIEWALD, directeur des services d'information et des partenariats,
- Nicolas GARCIA, directeur commercial,
- Phalla GERVAIS, directrice finances et risques,
- Carole LYTTON, secrétaire général,
- Gonzague NOËL, directeur des opérations du Groupe
- Keyvan SHAMSA, directeur de Business Technology,
- Thibault SURER, directeur de la stratégie et du développement.

◆ Structure de gouvernance de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

La Compagnie est administrée par un conseil d'administration. Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président,
- Madame Mary VARKADOS,
- Monsieur Pierre VILALTA,
- Monsieur Bertrand de la BOUSSINIERE, administrateur salarié,
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL,
- Monsieur Joerg DIEWALD, à compter du 16 décembre 2025
- Madame Katarzyna KOMPOWSKA,
- Madame Carine PICHON,
- Monsieur Matthias ROLF, administrateur salarié,
- Monsieur Oscar VILLALONGA, jusqu'au 5 septembre 2025
- Monsieur Ernesto DE MARTINIS,
- Monsieur Marcin OGULEWICZ, administrateur salarié,

- Monsieur Bogdan NICHISOIU, administrateur salarié.

B.1.2 Présentation des fonctions clés

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation *Solvabilité II*, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de COFACE SA que de la Compagnie.

La réglementation *Solvabilité II* confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques,
- la fonction de vérification de conformité,
- la fonction d'audit interne,
- la fonction actuarielle.

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente ; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

B.1.3 Changement notable de gouvernance au cours de la période

■ Au sein du Conseil d'Administration de COFACE SA

Le 14 mai 2025, l'Assemblée Générale de COFACE SA a décidé de nommer Sébastien Proto, *Executive Chairman* chez Elsan Group, en qualité d'administrateur indépendant avec effet à l'issue de l'Assemblée, pour une durée de quatre ans. Cette nomination vient en remplacement d'Isabelle Laforgue à la suite de l'expiration de son mandat au sein du Conseil d'administration du Groupe.

■ Au sein du Comité de Direction Groupe

Le 1er juillet 2025, Thibault Surer, Directeur de la stratégie et du développement du Groupe a pris la responsabilité d'un nouveau pôle technologique centré sur la data, la connectivité et l'innovation produit, tout en continuant à superviser la stratégie, la recherche économique, le marketing et les fusions-acquisitions. Il demeure rattaché à Xavier Durand, Directeur Général de Coface.

Le 1er juillet 2025, Joerg Diewald a été nommé au poste de Directeur des services d'information et des partenariats du Groupe. Il est directement rattaché à Xavier Durand, Directeur Général de Coface.

■ Au sein du Comité Exécutif

Le 15 septembre 2025, Christina Montes De Oca a été nommée au poste de Directrice Générale pour la région Amérique du Nord. Christina a rejoint le comité exécutif et rapporte à Xavier Durand, Directeur Général de Coface. Elle succède à Oscar Villalonga qui poursuivra sa carrière à l'extérieur du Groupe.

B.1.4 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de Coface. Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe. Elle respecte les réglementations en vigueur, garantit l'équité interne et veille à l'égalité de traitement des collaborateurs indépendamment de leur genre, origine ethnique, orientation sexuelle, handicap, âge ou autre statut. Elle intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa réflexion.

Elle est proposée par la direction des ressources humaines Groupe et est soumise à la revue du comité des nominations, des rémunérations et de la RSE, puis à l'approbation du conseil d'administration. Elle est déclinée par la fonction ressources humaines au niveau de chaque pays afin d'assurer la cohérence des pratiques au sein du Groupe ainsi que leur conformité avec les règles locales et leur compétitivité sur le marché.

Structurée de façon claire et transparente, la rémunération vise à être adaptée aux objectifs du Groupe et à accompagner sa stratégie de développement sur le long terme.

◆ Rémunération des membres du conseil d'administration de COFACE SA

● Le Conseil d'administration :

L'assemblée générale mixte du 14 mai 2025, dans sa neuvième résolution, a approuvé la politique de rémunération des administrateurs telle que fixée par le conseil d'administration du 20 février 2025.

Pour les membres du conseil d'administration, la politique de rémunération est déterminée comme suit:

- Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat),
- Part variable : 3 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances.

A noter : le président du Conseil d'administration, M. Bernardo Sanchez Incera, administrateur indépendant, perçoit une rémunération forfaitaire annuelle revue à 240 000 € en 2025, et versée mensuellement.

● Le Comité des comptes et de l'audit :

Pour les membres du comité des comptes et de l'audit, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	PART FIXE (PRORATA TEMPORIS DE LA DURÉE DU MANDAT)	PART VARIABLE (PAR SÉANCE ET PLAFONNÉ À 6 SÉANCES)
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

● Le Comité des risques :

Pour les membres du comité des risques, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	PART FIXE (PRORATA TEMPORIS DE LA DURÉE DU MANDAT)	PART VARIABLE (PAR SÉANCE ET PLAFONNÉ À 6 SÉANCES)
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

● Le Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE :

Pour les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la RSE, la politique de rémunération est déterminée comme suit :

	PART FIXE (PRORATA TEMPORIS DE LA DURÉE DU MANDAT)	PART VARIABLE (PAR SÉANCE ET PLAFONNÉ À 5 RÉUNIONS)
Président	17 000 €	3 000 €
Membres	5 000 €	2 000 €

◆ Rémunération des membres du conseil d'administration de la Compagnie

L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025 a été fixée à 65.000 € par l'assemblée générale des actionnaires « Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur » en date du 7 mai 2025.

Chaque administrateur est rémunéré à hauteur de 750 € par séance, cette somme étant doublée en cas de présence effective.

Les administrateurs salariés de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et/ou ses filiales représentant la direction ne perçoivent pas de rémunération.

B.1.5 Information sur les transactions importantes

Tant pour COFACE SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2025.

B.2 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de COFACE SA et de la Compagnie.

B.2.1 Compétence

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la Société, doit avoir en permanence les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence de ces personnes comprend une évaluation de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises ; elle tient compte des différentes tâches qui leur sont confiées et, selon le cas, de leurs compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration, il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

La Société s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie du Groupe et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration.

B.2.2 Honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément pertinent de nature pénale, financière ou prudentielle aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la Société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de 10 ans :

- d'une condamnation définitive ;
- d'une mesure définitive de faillite personnelle ou une autre mesure définitive d'interdiction.

À titre justificatif, les personnes exerçant les fonctions de dirigeant effectif, de responsable de fonction clé, de mandataire général d'une succursale ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la Société, doivent communiquer, une déclaration d'absence de faillite et d'un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État membre d'origine ou de provenance de la personne.

Cette politique de compétence et d'honorabilité, mise à jour annuellement et revue par le conseil d'administration de la Société, est appliquée par toutes les filiales directes ou indirectes de la Société et fait l'objet, le cas échéant, d'une adaptation à toutes réglementations locales plus contraignantes en la matière.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Gestion des risques

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer :

- le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes,
- la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et
- le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa rentabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer que :

- les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés,
- les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe,
- ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

◆ Structure de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée sur laquelle repose les fonctions-clés citées ci-dessus. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques (trois lignes de défense) telles que décrites plus haut et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.

≡

A

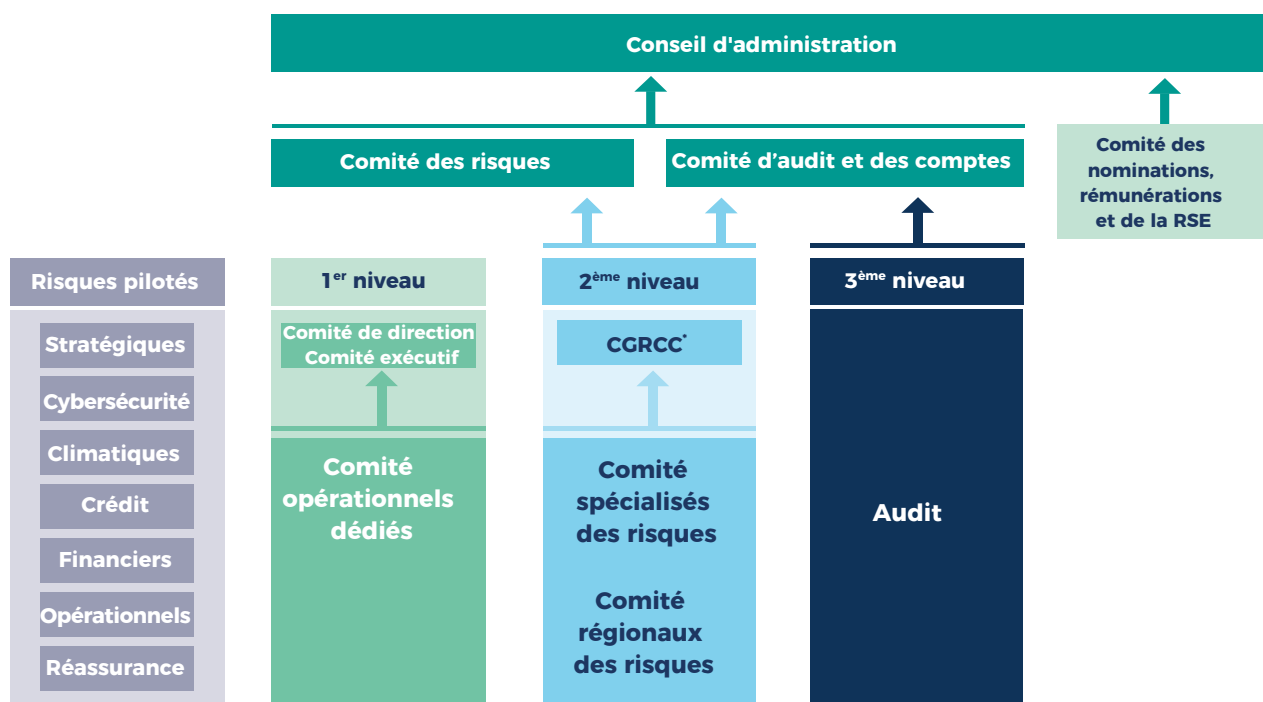
B

C

D

E

F



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

S'agissant de la gouvernance sous l'autorité de la direction générale, celle-ci s'appuie sur le *Coface Group Risk and Compliance Committee* (CGRCC) qui lui-même s'appuie sur des comités des risques spécialisés au siège pour traiter des grandes catégories de risque conformément à la norme ISO 31000-2018 (risques de crédit, financiers, stratégiques, opérationnels, de cybersécurité, de réassurance et environnementaux). Par ailleurs, un comité régional des risques existe pour chacune des sept régions ainsi que Coface Re où Coface opère et où le groupe est représenté par le directeur des risques et le directeur de la conformité.

Sous la présidence du directeur général, le CGRCC réunit au moins tous les trimestres les membres du comité de direction Groupe, instance de pilotage stratégique et opérationnel du Groupe, le directeur des risques Groupe, le directeur de la conformité Groupe, le directeur de l'audit Groupe et le directeur de l'actuariat ainsi que, le cas échéant, les représentants des directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées qui sont également représentées en fonction des sujets.

Un comité régional des risques existe pour chacune des sept régions où Coface opère et où le groupe est représenté par le directeur des risques et le directeur de la conformité.

◆ Structures de gestion et mécanismes de contrôle

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le *CGRCC* (*Coface Group Risk and Compliance Committee*). Sous la présidence du directeur général, le *CGRCC* se tient au moins tous les trimestres. Sa composition et ses missions sont détaillées dans le *Document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 5.3.3 - Gouvernance du système de contrôle interne*, au paragraphe « Structure de gouvernance ».

◆ Gouvernance du Modèle Interne Partiel

Coface utilise depuis le 31/12/2019 un Modèle Interne Partiel (MIP) pour le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe. Le Modèle Interne Partiel suit une gouvernance spécifique, supportée par des comités de validation successifs qui s'insèrent dans le dispositif de gouvernance du Groupe. La gouvernance du MIP vise à s'assurer de l'adéquation des prises de décision impactant le modèle, du respect des processus liés au modèle et de la remontée d'information au comité des risques du conseil d'administration. Le dispositif de gouvernance s'appuie notamment sur deux politiques dédiées au MIP : la politique de changement de modèle et la politique de validation du modèle.

Le comité de suivi du Modèle Interne Partiel s'assure du bon fonctionnement du modèle en supervisant les processus de production, développement et validation du modèle et en validant les propositions à destination du *CGRCC* (*Coface Group Risk and Compliance Committee*).

Par ailleurs, le processus de validation indépendante du modèle se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte les normes *Solvabilité II* de validation de modèle interne. Il vise à obtenir, de façon indépendante, l'assurance que le processus et les résultats du Modèle Interne Partiel sont complets, robustes, fiables, et qu'ils répondent à l'ensemble des exigences de la réglementation *Solvabilité II*. La validation indépendante suit l'adéquation dans le temps des spécifications du MIP. Les travaux de l'équipe de validation, ses conclusions, recommandations ainsi que les plans d'action associés sont présentés au comité de suivi du Modèle Interne Partiel. Enfin, un processus d'escalade est en place pour la validation indépendante, afin d'impliquer l'échelon décisionnel approprié à la sévérité des problématiques soulevées.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du Modèle Interne Partiel n'est intervenu pendant la période.

Des informations sur le périmètre du Modèle Interne Partiel, sa structure, ses résultats et son utilisation, sont disponibles en *section E. du présent rapport*.

◆ Identification et contrôle des risques

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)*.

● Identification des risques

Le Groupe a identifié sept grands types de risques : les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance, les risques opérationnels et de non-conformité, les risques liés à la cybersécurité et enfin les risques liés au changement climatique.

➤ Risques de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs,
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Le Groupe gère le risque de crédit au travers de nombreuses procédures, couvrant la validation des termes de la police afférente aux produits, la tarification, le suivi de la couverture du risque de crédit et la diversification du portefeuille.

➤ Risques financiers

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent les risques liés au portefeuille d'investissement ainsi que les risques liés au refinancement de l'affacturage (*voir Document d'enregistrement universel, Section 5.2.2 - Risques financiers*).

Les risques liés au portefeuille d'investissement peuvent être définis de la façon suivante :

- le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;
- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;
- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de spread se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

➤ Risques stratégiques

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions économiques, géopolitiques et de marché, de mauvaises décisions stratégiques, d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions, de l'incapacité de se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales et/ou de la détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

➤ **Risques de réassurance**

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE SA et la Compagnie se réassurent contre les risques extrêmes qu'elles pourraient subir. Le risque de réassurance se définit comme la perte qu'impliquerait tout écart entre l'appétence au risque du Groupe vis-à-vis d'événements de crédit extrêmes et la couverture obtenue auprès du marché de la réassurance.

La réassurance génère quatre types de facteurs de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

➤ **Risques opérationnels et de non-conformité**

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des processus internes (non- respect des procédures, erreurs d'enregistrement des données), des personnes (exigences de compétence, disponibilité ou déontologie non satisfaites) y compris le risque de fraude interne ou externe, des systèmes internes ou à des événements extérieurs (situation politique, catastrophe naturelle entraînant dommages ou destruction, pandémie, cyberattaques).

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque, y compris en France. Enfin, le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions législatives ou réglementaires, directement applicables aux activités de Coface, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

Cela inclut notamment le risque de non-respect :

- Des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales,
- De la réglementation en matière de lutte contre blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT),
- Des lois relatives à la lutte contre la corruption,
- Des règles de protection des données personnelles,
- Des mesures de prévention de la fraude.

Le Groupe a mis en place un dispositif de conformité solide pour atténuer son exposition au risque de non-conformité, qui se traduit notamment par :

- L'élaboration de politiques ou procédures de gestion de la conformité déployées au niveau du groupe et leur consolidation au niveau régional, et local,
- L'établissement d'un cadre de contrôle efficace permettant d'examiner les principales défaillances détectées et de mettre en œuvre un plan d'action approprié,
- Le déploiement de formations adéquates et l'envoi de communications régulières sur les sujets de conformité auprès de tous les collaborateurs du Groupe Coface,
- La promotion de la culture de conformité auprès des collaborateurs du Groupe Coface : éthique, intégrité et transparence,
- Le maintien d'une veille réglementaire et juridique des lois, et réglementations ayant une incidence sur la conformité et le suivi des plans d'action connexes, le cas échéant.

➤ **Risques liés à la cybersécurité**

Le risque de cybersécurité est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, résultant d'un événement malveillant interne ou externe, pouvant compromettre la confidentialité, la disponibilité, l'intégrité ou la traçabilité des actifs du système d'information (SI) de Coface. Ces actifs peuvent inclure des services, traitements, applications, données (personnelles, bancaires/assurances, techniques ou stratégiques), employés ou locaux, fournis par le Groupe ou par des tiers. La gestion des risques de cybersécurité du Groupe fait partie de la gestion des risques d'entreprise du Groupe et renforce le système de contrôle interne du Groupe.

Elle vise à anticiper et limiter l'impact de tels événements malveillants pouvant affecter les actifs du SI. Ceux-ci peuvent être des services, applications, informations ou données diverses, un employé, ou un lieu, fournis par Coface ou un partenaire externe. La cybersécurité, en tant que domaine multidisciplinaire et transversal, joue un rôle clé dans la résilience opérationnelle de l'entreprise. Une gouvernance efficace est indispensable pour atténuer les risques liés à la cybersécurité, dont les conséquences pourraient être financières, réputationnelles et juridiques en l'absence de mesures adéquates.

La cybersécurité est un sujet multidisciplinaire et transversal qui contribue à la résilience opérationnelle de l'entreprise. Coface doit disposer d'une gouvernance efficace qui lui permet de réduire son risque de cybersécurité, lequel, sans mise en œuvre efficace, pourrait exposer Coface à des risques financiers, de réputation et juridiques. La gestion des risques de cybersécurité a les objectifs suivants :

- Conduire la cybersécurité par la gestion des risques, en ligne avec le cadre de gestion des risques d'entreprise du Groupe, intégrant l'ensemble de l'écosystème (partenaires, fournisseurs, clients) et en conformité avec les exigences réglementaires et les normes du marché applicables aux entités du Groupe ;
- Faire de la cybersécurité une opportunité de croissance dans la création de nouveaux services, en anticipant les évolutions (nouvelles menaces, nouvelles technologies...) et en répondant aux attentes des clients ;
- Intégrer l'approche de la cybersécurité dans toutes les fonctions critiques et importantes de l'entreprise ;
- Définir des plans d'action en cybersécurité au bénéfice des différentes entités/régions/pays ;
- Augmenter la culture cybersécurité ainsi que la professionnalisation des équipes en renforçant les compétences transversales dans les activités de cybersécurité ;
- Être en mesure d'anticiper, de gérer et contenir les incidents majeurs et le cas échéant de contribuer à la gestion coordonnée des situations de crise cyber susceptibles d'interrompre les activités du Groupe ou de nuire à son image de marque ;
- Contribuer à assurer un retour rapide, sécurisé et fiable aux conditions normales d'exploitation les plus proches permettant aux entités/fonctions/régions/pays d'assurer, même de manière dégradée, la prestation des services attendus ;
- Contribuer à la résilience opérationnelle des services auxquels nos clients souscrivent, de manière proportionnée à l'impact des pertes auxquelles les entités du Groupe sont confrontées ou pourraient être confrontées.

◆ Focus sur les risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication désignent toute circonstance raisonnablement identifiable liée à l'utilisation des réseaux et des systèmes d'information qui, si elle se concrétise, peut compromettre la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, de tout outil ou processus dépendant de la technologie, du fonctionnement et des processus ou de la fourniture de services en produisant des effets préjudiciables dans l'environnement numérique ou physique.

Le dispositif global de gestion des risques liés aux TIC s'articule autour de plusieurs thèmes alignés sur le *règlement DORA (Digital Operational Resilience Act : règlement européen 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier)*. Il recouvre la structure de gouvernance, le pilotage des risques liés aux TIC au travers d'une cartographie des risques documentée et actualisée, un cadre de gestion des incidents renforcé, la réalisation de tests de résilience opérationnelle numérique, la couverture des risques liés aux prestataires de services TIC, avec une attention particulière consacrée aux fournisseurs critiques supportant des fonctions importantes ou critiques et le partage d'information.

Le cadre de gestion des risques liés aux TIC repose, tout d'abord, sur sa gouvernance s'intégrant à la structure organisationnelle et décisionnelle de Coface telle que décrite au paragraphe B.1.1 « *Structure de gouvernance* » du présent rapport.

Le Conseil d'Administration en tant qu'organe de décision, lequel définit et approuve la stratégie de résilience opérationnelle numérique, valide et supervise la mise en œuvre du cadre de gestion des risques liés aux TIC et s'assure de l'allocation des ressources adéquates. La direction générale est responsable de la déclinaison opérationnelle de cette stratégie et du pilotage du dispositif.

Coface a mis en place un cadre de gouvernance des risques liés aux TIC, pleinement intégré à son système de contrôle interne, fondé sur le principe des trois lignes de défense :

La **première ligne de défense** assure la gestion opérationnelle des risques liés aux TIC. Elle est constituée principalement par la direction *Business Technologies*, et plus spécifiquement par le département *Resilience Office*, créé en 2025, afin de structurer et renforcer la gestion intégrée de ces risques.

Le responsable de la résilience numérique (*DRO - Digital Resilience Officer*) est chargé d'assurer une gestion opérationnelle, transversale et cohérente de ces risques en maintenant et appliquant les procédures opérationnelles.

Le département *Resilience Office* intègre les activités de gestion des risques liés aux tiers dont les missions visent à garantir que l'exposition de Coface aux risques liés aux prestataires de service TIC soit identifiée, évaluée, atténuée et surveillée.

Au sein de la **seconde ligne de défense**, la fonction de contrôle des risques liés aux TIC est assurée par la direction des risques Groupe, à la fois par :

- La direction des risques opérationnels en charge de l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels. En soutien de la mise en conformité avec le règlement DORA, elle a renforcé le dispositif au travers de :
 - La formalisation d'une méthodologie d'évaluation des Fonctions Importantes ou Critiques ;
 - Le déploiement de nouveaux contrôles TPRM (*Third Party Risk Management*) renforçant la maîtrise des risques sur les fournisseurs TIC ;
 - La définition d'une procédure encadrant le processus de traitement des incidents liés aux TIC et de notification en cas d'incident majeur.

- Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), lequel conduit des contrôles indépendants des opérations s'agissant des risques liés à la cybersécurité. En particulier, au cours de l'année 2025, le RSSI Groupe est intervenu sur un grand nombre de thématiques :
 - Publication d'un ensemble de politiques de cybersécurité alignées avec le règlement DORA complété d'une politique de cybersécurité Groupe définissant les rôles et responsabilités en matière de sécurité ainsi qu'une charte du système d'information précisant les droits et devoirs des collaborateurs et prestataires accédant au système d'information de Coface ;
 - Déploiement d'un process, de bout en bout au sein du Groupe, de gestion et de notification des incidents TIC majeurs selon les critères DORA ;
 - Actualisation des scénarios majeurs de cyber attaques et les plans de rétablissement en cas de crise cyber sur la base de l'évolution de la menace Cyber ;
 - Organisation de simulations d'incident et crise cyber bi-annuelles permettant d'évaluer le niveau de préparation de Coface complétées par une campagne complète de tests de cybersécurité indépendante. L'ensemble de ces tests, combiné au déploiement de nouveaux contrôles requis par le règlement DORA, vise à évaluer l'efficacité des activités réalisées en première ligne ;
 - La sensibilisation de l'organe de Direction à DORA et de l'ensemble des collaborateurs aux risques de cybersécurité et via des simulations de phishing automatisé. Un suivi des résultats est réalisé au niveau de la Direction Générale et intégré dans le tableau de bord du Comité SSI-CA et le Risk Appetite Groupe.

La seconde ligne de défense réalise des contrôles de niveau 2 sur l'ensemble des risques financiers et non financiers définis par Coface, y compris les risques liés aux TIC. Le représentant de la fonction de contrôle interne rattachée à la Direction des risques est mentionné en *section B.2.1 du présent document*. Il convient de préciser que cette fonction n'est pas externalisée par Coface.

Enfin, la **troisième ligne de défense** opérée par la fonction d'audit, garantit au conseil d'administration et à la direction générale l'efficacité de l'évaluation et de la gestion des risques TIC, ainsi qu'une revue qualitative des activités et processus des première et deuxième lignes de défense.

La supervision générale des risques liés à la cybersécurité et la continuité d'activité est assurée par le comité SSI-CA du Groupe Coface et les principaux points d'attention sont présentés en CGRCC (*Coface Group Risk & Compliance Committee*).

Le cadre de gestion des risques liés aux TIC s'appuie ainsi sur un ensemble de politiques définissant les grands principes de maîtrise des risques, complétée par des procédures et modes opératoires précisant leur déclinaison opérationnelle.

Ce cadre documentaire fera par ailleurs l'objet de revues annuelles destinées à garantir son maintien en conformité et son alignement continu avec évolutions réglementaires, organisationnelles et opérationnelles.

Dans la continuité des objectifs fixés par le **règlement DORA**, Coface a développé une stratégie de résilience opérationnelle numérique visant à garantir la continuité, la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de ses systèmes d'information et de ses données, conformément aux articles 6 (1) et 6(8) du **règlement DORA** laquelle est alignée avec la stratégie globale de Coface, le cadre de gestion et l'appétence aux risques, ainsi qu'avec ses objectifs prudentiels. Elle est définie conformément au principe de proportionnalité, en tenant compte de la nature, de l'ampleur et de la complexité des activités ainsi que du profil de risque. La stratégie s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle de montée en maturité, intégrant un plan de transformation progressif du dispositif de résilience opérationnelle numérique.

En 2025, Coface a identifié plusieurs fonctions importantes ou critiques au cœur de sa stratégie de résilience opérationnelle numérique. La liste de ces fonctions fait l'objet d'une revue annuelle visant à s'assurer de la pertinence de leur classification.

Cette analyse constitue un élément central de la stratégie de résilience opérationnelle numérique et garantit une priorisation des actions selon le degré de dépendance aux systèmes d'information, aux actifs et actifs informationnels associés ainsi qu'aux prestataires de service TIC soutenant ces fonctions importantes ou critiques.

Elle repose sur la mise en place progressive d'un dispositif structuré de tests de résilience opérationnelle numérique et sur un cadre formalisé de gestion des incidents, leviers clés d'évaluation et d'amélioration continue du niveau de résilience.

➤ **Risques liés au changement climatique**

Le risque climatique se réfère aux menaces, perturbations ou dommages liés aux variations du climat et au changement climatique.

Pour Coface, il se divise en deux grandes catégories de risques intrinsèques :

- Risque physique (*événements climatiques extrêmes et évolutions progressives*)

Coface, en tant qu'assureur-crédit présent dans de nombreux pays, est exposée à des événements climatiques tels que fortes pluies, tempêtes, inondations et vagues de chaleur, susceptibles d'affecter ses sites et ses activités à court, moyen et long terme. Au niveau de la chaîne de valeur (clients, débiteurs, investissements), la diversité géographique et sectorielle entraîne des expositions spécifiques, notamment :

- En Espagne, avec des sécheresses de long terme ;
- Aux Pays-Bas, avec des risques d'inondation à tous les horizons.

- Risque de transition (*évolutions réglementaires, technologiques, de marché et de réputation*)

- Sur les propres opérations de Coface, le principal risque identifié concerne la conformité aux réglementations climatiques ;

- Au sein de la chaîne de valeur, certains secteurs — comme l'industrie européenne — peuvent être exposés à des risques réglementaires, réputationnels et liés aux évolutions du marché, à court, moyen et long terme.

Les risques climatiques constituent l'un des axes de la stratégie de Coface compte tenu de sa double matérialité (recouvrant à la fois les risques d'impacts des opérations de Coface sur le climat - traités dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel - et les risques du climat sur les opérations et la rentabilité de l'entreprise).

B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), applicable pour COFACE SA et pour la Compagnie, décrit le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et son intégration dans l'organisation des entreprises concernées.

Le comité des risques de COFACE SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du conseil d'administration de COFACE SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le *CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee)* qui agit tant pour compte de COFACE SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les conseils d'administration de COFACE SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être actualisé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment à la suite de rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de COFACE SA et de la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser l'adéquation de la solvabilité sur base consolidée et sur base Solo pour couvrir l'ensemble des facteurs de risque, y compris ceux qui ne sont pas intégrés dans le calcul du SCR. Enfin, les résultats des stress tests mis en œuvre dans l'ORSA sont pris en compte dans la définition et le suivi de la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du Groupe.

Le modèle ORSA est identique pour COFACE SA (Groupe) et pour la Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour l'approbation par leurs conseils d'administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.

☰

A

B

C

D

E

F

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1 Le contrôle interne

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques, il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques. Les détails du dispositif se trouvent dans le paragraphe *Système de contrôle interne du chapitre 5.3.1 Système de contrôle interne du Document d'enregistrement universel 2025*.

B.4.2 Fonction conformité

La fonction de conformité s'assure que le Groupe demeure en conformité avec les lois et règlements applicables à l'assurance-crédit ou à des lignes de métiers spécialisées et met en place des règles et normes internes relatives aux principaux risques de non-conformité :

- la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme;
- le respect des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales;
- la prévention de la fraude;
- la prévention de la corruption active/passive et le trafic d'influence (loi Sapin 2);
- la protection des clients et le traitement équitable des tiers (intermédiaires, fournisseurs) ;
- la protection et la confidentialité des données ainsi que le respect des règles d'entreprise contraignantes (BCR) ;
- l'éthique professionnelle (le respect du code de conduite et la gestion du dispositif interne d'alerte éthique) ;
- la gestion des conflits d'intérêts;
- le respect des lois et de la réglementation liés aux activités d'assurance-crédit.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

◆ Organisation de la fonction d'audit interne

Le mandat de la fonction d'audit interne est conféré par le Conseil d'administration de Coface. Il habilite l'Audit du Groupe Coface à fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale des revues et des conseils indépendants, objectifs et fondés sur les risques. L'autorité de la fonction d'audit interne découle de son reporting au Conseil d'administration via le Comité d'Audit.

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe.

La fonction audit interne est structurée sur la base d'un rattachement hiérarchique au directeur de l'audit Groupe.

La direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du siège, des régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- une équipe centrale, basée au siège à Paris,
- des responsables d'audit régionaux,
- des auditeurs locaux (région ou pays).

La fonction audit du Groupe Coface est hiérarchiquement intégrée (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au conseil d'administration de l'entité).

Si les auditeurs locaux et régionaux sont plus particulièrement en charge de leur zone géographique spécifique, ils sont dorénavant susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des unités auditables du Groupe, assurant ainsi une mutualisation des ressources et des compétences.

◆ Indépendance de la fonction d'audit interne

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du comité d'audit et il a librement accès au comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni gère les dispositifs qu'elle contrôle. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information requise pour la réalisation de ses missions.

Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé.

◆ Principaux objectifs de la fonction d'audit interne

Une politique d'audit interne précise le cadre de la fonction. Cette fonction a pour objectifs essentiels d'évaluer, selon le périmètre de chaque mission, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et de rendre compte de :

- La qualité de la situation financière ;
- Le niveau des risques effectivement encourus ;
- La qualité de l'organisation et de la gestion ;
- La cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- La fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques Solvabilité II ;
- Le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité). L'audit s'assure de la qualité et de l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- La qualité, de l'efficacité et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- La qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ;
- La mise en œuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en œuvre est suivie par l'audit.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, qui est rattaché au directeur financier depuis le 1er juillet 2016. Sa mission est de conseiller la direction générale et de soutenir son action pour assurer la solvabilité et la rentabilité du Groupe sur le long terme et veiller au respect des exigences fixées par la directive Solvabilité II notamment sur le provisionnement. La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

La fonction actuarielle est l'interlocuteur de nombreuses directions Groupe (financière, information, commerciale, marketing ou contentieux), de toutes les entités du Groupe sur les sujets actuariels, et informe en particulier le conseil d'administration du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité II, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- Coordonne le calcul des provisions techniques ;
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Compare les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82 (approximations liées à des problématiques de qualité des données dans l'estimation des provisions techniques) ;
- Emet un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, soit, en particulier, veille au respect des politiques de provisionnement et de souscription et à la correcte mise en œuvre de la réassurance.

Le directeur de l'actuariat Groupe a également la charge de la supervision du processus de provisionnement des sinistres en normes IFRS (Best Estimate et Risk Adjustment). Il supervise les méthodologies relatives aux calculs de l'exigence en capital dans le cadre du modèle interne partiel de *Solvabilité II* sur les provisions techniques et SCR Souscription. Il réalise également les travaux d'implémentation, de calibrage et de production relatifs au modèle interne partiel ainsi que la production des aspects quantitatifs de l'ORSA.

COFACE SA est un Groupe au sein duquel l'actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura consisté en 2025 en 3 rapports distincts :

- un rapport actuariel sur le provisionnement,
- un rapport actuariel sur la réassurance,
- un rapport actuariel sur la souscription.

B.7 EXTERNALISATION

B.7.1 Activités ou fonctions externalisées

L'externalisation des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques fait l'objet d'une politique interne au Groupe « Politique cadre de l'Externalisation des activités du Groupe Coface », prise en application des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des assurances transposant l'article 49 de la directive de l'Union Européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dite « Solvabilité II », l'article 274 du règlement délégué (UE) n°2015/35 du 10 octobre 2014 et le point 12.4 de la notice « Solvabilité II - Système de Gouvernance » de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Mise en place en 2013, cette politique, revue annuellement depuis, a fait l'objet d'une refonte en 2021 et a dernièrement été mise à jour en 2025 suivant les approbations des conseils d'administration de COFACE SA et de la Compagnie. La politique d'externalisation vise à identifier les prestations externalisées importantes ou critiques et les prestations et fonctions dites « standard » ainsi qu'à définir :

- (i) Les critères de qualification de la notion d'externalisation ;
- (ii) Les clauses réglementaires devant être stipulées dans les contrats d'externalisation des activités et fonctions importantes ou critiques, ainsi que ;
- (iii) Le processus d'approbation préalable du conseil d'administration de la Compagnie et de celui de COFACE SA des projets d'externalisations des activités et fonctions importantes ou critiques ainsi que le processus de notification à l'ACPR desdits projets d'externalisation ;
- (iv) Les outils de contrôles de plusieurs niveaux afin d'assurer le respect des règles et processus instaurés par ladite politique.

La politique considère comme des activités et/ou fonctions importantes ou critiques :

- Les quatre fonctions clés suivantes visées à l'article L.354-1 du code des assurances :
 - la fonction de gestion des risques,
 - la fonction de vérification de la conformité,
 - la fonction d'audit interne,
 - la fonction actuarielle, ainsi que,
- Les fonctions, dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou susceptible de remettre en cause les conditions de son agrément au regard des éléments suivants :
 - le coût de l'activité externalisée,
 - l'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis,
 - la difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct dans des délais jugés acceptables,
 - la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire,
 - les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

A ce jour, les principales activités importantes ou critiques externalisées par le Groupe concernent (i) l'activité de gestion des investissements financiers de la Société et (ii) l'hébergement des systèmes informatiques. Il convient de noter que les fonctions clés sont rarement sous-traitées à l'exception du processus "Know Your Customer" ("KYC"), qui a été sous-traité en interne par certaines entités du Groupe. Certaines prestations d'actuariat sont également externalisées par quelques entités du Groupe.

B.7.2 Qualité des prestataires

La Compagnie et l'ensemble de ses succursales situées au sein de l'UE se sont engagés, lorsque certaines activités ou fonctions sont externalisées, à sélectionner des prestataires de services répondant à des normes de service de haute qualité et disposant des qualifications et compétences nécessaires afin d'assurer la prestation externalisée, en évitant tout conflit d'intérêt et en respectant les engagements de confidentialité s'appliquant aux entités du Groupe Coface.

Conformément à la réglementation applicable, en ce qui concerne les activités importantes ou critiques, ils se sont également engagés à informer l'ACPR de tout projet d'externalisation approuvé par le conseil d'administration de la Société et celui de COFACE SA, au plus tard six semaines avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

Enfin, tout contrat d'externalisation devant être signé avec tout prestataire de service sélectionné doit inclure les clauses obligatoires imposées par la politique d'externalisation.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



C. PROFIL DE RISQUE

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Un des principaux risques encourus par Coface est le risque lié à la souscription des polices d'assurance proposées à ses clients. Il se matérialise en cas de dérive du montant des sinistres par rapport aux estimations.

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. Ainsi, le risque de souscription porté par Coface correspond à un risque de crédit, tel qu'il est défini en *section B.3.1.*

C.1.1 Exposition

L'exposition au risque de crédit provient principalement des facteurs de risque suivants :

- **Risque de mauvaise maîtrise des expositions** : L'exposition à certains pays présentant des taux de défaut élevés des entreprises ou une concentration dans des secteurs économiques fragiles pourrait avoir un impact significatif sur le ratio de sinistralité, les résultats opérationnels, la liquidité et la marge de solvabilité du Groupe.
- **Risque de défaillance des débiteurs** : Une surestimation de la qualité de nos débiteurs, une mauvaise gestion de la concentration des débiteurs ou un retard dans l'évaluation de certaines évolutions économiques défavorables pourraient conduire à accorder des limites inappropriées aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés financières et potentiellement faire défaut sur leurs obligations de paiement vis-à-vis de nos assurés, augmentant ainsi les sinistres soumis au Groupe.
- **Risques liés à la constitution des provisions techniques d'assurance** : Pour constituer les provisions techniques relatives aux sinistres survenus, le Groupe réalise des estimations, qui sont essentiellement fondées sur des méthodes actuarielles de place (méthodes de Chain-Ladder et de Bornhuetter Ferguson principalement) appliquées aux triangles de données historiques. Des écarts d'expérience peuvent être observés a posteriori, entre les estimations réalisées par le Groupe et les coûts ultimes des sinistres constatés. Des défaillances dans la qualité des données utilisées ou une dégradation de l'environnement économique non reflétée dans les projections peuvent rendre les estimations inadéquates et avoir en conséquence un effet défavorable sur la situation financière ou la marge de solvabilité du Groupe.

Le niveau global d'exposition au risque de souscription est mesuré par les SCR de souscription non-vie de COFACE SA et de Compagnie, qui sont détaillés en *section E de ce document*. La sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (comme le ratio de pertes) est aussi mesurée dans le cadre de l'ORSA, comme détaillé en *section C.7.*

C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du Groupe est, depuis janvier 2015, portée par Coface Re pour le compte des entités du Groupe. La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir, à la fois, la sinistralité de fréquence, le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers de traités en quote-part (qui couvre également le risque de fréquence) et en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est également adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop-loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple).

Au titre de l'exercice 2025, les traités en excédent de sinistre ainsi que le traité de perte annuelle (ou « *stop-loss* ») n'ont pas été déclenchés.

C.1.3 Concentration du risque

COFACE SA et la Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS⁽¹⁾ du Groupe.

(1) Excédent de sinistre

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, COFACE SA et la Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au *chapitre E*.

☰

A

B

C

D

E

F

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

C.2.1 Exposition

Le risque de marché recouvre l'ensemble des risques financiers liés à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Ces risques portent sur les fluctuations de taux d'intérêt, de change, des actions, de l'immobilier et du spread.

Depuis mai 2013, COFACE SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en matière de risque et duration avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En matière de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- Le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle: représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- Le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les orientations générales souhaitables en matière de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables.

En complément de ces deux instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- Le comité mensuel d'investissement: traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarios macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles ;
- Le comité semestriel des risques: a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive *Solvabilité II* ;
- Le comité trimestriel ALM: a pour vocation à s'assurer que l'ensemble des risques de taux, de liquidité et de change sont effectivement identifiés, mesurés, gérés et contrôlés, sur l'ensemble des métiers et des zones géographiques de COFACE.

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La gestion actif-passif a pour objectif de piloter l'ensemble des risques financiers et de maîtriser l'évolution des revenus financiers. Elle vise à prendre en compte les évolutions du passif de l'entreprise (provisions, décaissements, sensibilité au risque de taux, devises) pour piloter et optimiser les actifs (liquidité, sensibilité, devises, congruence, risque de taux et de crédit).

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables.

Portefeuille de placement - COFACE SA
(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Immobilier de placement	138	4,3%	150	4,6%
Actions	130	4,0%	85	2,6%
Obligations	2 518	78,1%	2 582	78,6%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	436	13,5%	466	14,2%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	3 223	100%	3 283	100%

Portefeuille de placement - La Compagnie
(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Immobilier de placement	136	5,6%	147	5,9%
Actions	6	0,2%	6	0,2%
Obligations	901	37,2%	851	33,9%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	1 379	57,0%	1 503	60,0%
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	2 422	100%	2 507	100%

Au 31 décembre 2025, les obligations représentaient 78,1% du total du portefeuille de placement du Groupe. L'exposition du portefeuille aux actions a augmenté entre fin 2024 et fin 2025. Cependant les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 13,5% du portefeuille du Groupe à fin 2025 contre 14,4% fin 2024.

Au niveau de la Compagnie, le portefeuille obligataire représentait 37,2% du total du portefeuille de placement. L'exposition du portefeuille aux actions est stable entre fin 2024 et fin 2025. Les prêts, dépôts et autres placements financiers représentaient 57,0% du portefeuille du Groupe à fin 2025 contre 60,0% fin 2024.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risques de taux et spread.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire
COFACE SA
(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Asie	181	7,2%	192	7,4%
Pays émergents*	91	3,6%	149	5,8%
Europe	224	8,9%	230	8,9%
Amérique du Nord	373	14,8%	412	16,0%
Zone Euro	1 648	65,5%	1 599	61,9%
Autres	2	0,1%	1	0,0%
TOTAL	2 518	100%	2 582	100%

*Coface AFS, Brésil, Chili, Argentine, Mexique et Equateur

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en Zone Euro et en Amérique du Nord. En termes de diversification internationale, l'année 2025 demeure à l'image de l'année 2024.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du Groupe avec un biais important sur la Zone Euro (69,9%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire

La Compagnie

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Asie	77	8,6%	77	9,0%
Pays émergents*	12	1,3%	24	2,8%
Europe	84	9,3%	82	9,6%
Amérique du Nord	97	10,8%	107	12,6%
Zone Euro	630	69,9%	561	65,9%
Autres	1	0,1%	0	0,0%
TOTAL	901	100%	851	100%

*Coface AFS, Brésil, Chili, Argentine, Mexique et Equateur

Afin de maîtriser l'exposition au risque de taux, la politique d'investissement interne plafonne la sensibilité maximale du portefeuille obligataire sur la base des études du gap de duration suivi dans les instances du Comité ALM. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2025 à 4,1 pour le Groupe et 4,2 pour la Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossment entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2025, 83,8% des placements sont ainsi libellés en euro.

Répartition par devise du portefeuille de placements

COFACE SA

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
EUR	2 701	83,8%	2 672	81,4%
USD	185	5,7%	251	7,6%
Autre (<3%)	337	10,5%	361	11,0%
TOTAL	3 223	100%	3 284	100%

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (86,9%) et à l'USD (2,3%).

Répartition par devise du portefeuille de placements

La Compagnie

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
EUR	2 104	86,9%	2 110	84,2%
USD	56	2,3%	94	3,7%
Autre (<3%)	263	10,8%	303	12,1%
TOTAL	2 422	100%	2 507	100%

En outre, conformément aux exigences de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35, Coface prend en compte l'impact des fluctuations des taux d'intérêt dans l'évaluation de ses passifs.

En effet, les engagements d'assurance sont actualisés à l'aide d'une courbe de taux sans risque, et toute variation de ces taux influence directement leur valorisation. Une baisse des taux d'intérêt entraîne une augmentation de la valeur actualisée des passifs, ce qui peut accroître les exigences en capital et impacter la solvabilité de l'entreprise. À l'inverse, une hausse des taux réduit cette valeur, allégeant ainsi le poids des engagements futurs.

L'entreprise surveille attentivement ces évolutions afin d'adapter sa gestion du risque de marché et d'assurer une maîtrise adéquate de son exposition aux variations des taux.

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, ou actions au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

C.2.3 Concentration du risque

La politique d'investissement du Groupe exige une diversification des risques par zones géographiques et ne s'appuie pas sur un pays ou une économie spécifique.

Des limites spécifiques s'appliquent également à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de contreparties et de notations.

C.2.4 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du Groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur différentes périodes la perte maximale escomptée en matière de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur les risques de taux et spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

La hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de valeur de marché du portefeuille obligataire, ce qui pourrait amener le Groupe à réaliser des pertes.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, est au 31 décembre 2025, plus importante sur les actions et les obligations qu'en 2024 du fait d'une augmentation des encours afférents et de la durée moyenne du portefeuille d'investissement.

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2025 :

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	2 518	-102		
Actions	130		-13	-26
TOTAL	2 649	-102	-13	-26

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			
	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	901	-38		
Actions	6		-1	-1
TOTAL	906	-38	-1	-1

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2024 :

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations - COFACE SA

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	2 582	-89		
Actions	85		-9	-17
TOTAL	2 667	-89	-9	-17

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations - La Compagnie

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Valeur de marché	Impact hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	851	-29		
Actions	6		-1	-1
TOTAL	857	-29	-1	-1

La comptabilisation des actions en JV OCI NR⁽¹⁾ par le Groupe limite l'impact sur le résultat de la variation des actions du portefeuille au bilan. Cette approche est justifiée par des investissements de long terme, caractérisés par des dividendes significatifs.

En conséquence, le portefeuille d'actions est extrêmement stable en termes de titres et n'impacte pas le résultat financier du Groupe, en dehors des dividendes reçus.

(1) JV Juste valeur ou Fair Value OCI (Other Comprehensive Income) non recyclable : les plus ou moins-values latentes sont inscrites directement dans les capitaux propres et ne seront pas recyclées en résultat au moment de la revente.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Exposition

Le risque de crédit est la probabilité de perte financière résultant de l'incapacité des émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Il peut être aggravé par la concentration des expositions d'une même contrepartie, secteur ou pays dans le portefeuille d'investissement. Ce risque est pris en compte dans la politique d'investissement avec une dispersion imposée du portefeuille mais aussi une gestion des encours répartie entre plusieurs gestionnaires d'actifs.

Les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 52,2% du portefeuille obligataire Groupe et sont concentrés à plus de 95% sur des entreprises de qualité Investment grade (rating supérieur ou égal à BBB-).

Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 54,5% du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 94% sur des entreprises de qualité investment grade. La part de non-souverain a augmenté de 2,2% sur le Groupe et de 1,2% sur la Compagnie entre 2024 et 2025, via l'investissement important dans la poche d'adossement.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Souverain	1 205	47,8%	1 292	50,0%
Non-Souverain	1 314	52,2%	1 291	50,0%
TOTAL	2 518	100%	2 582	100%

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
Souverain	410	45,5%	398	46,8%
Non-Souverain	490	54,5%	453	53,2%
TOTAL	901	100%	851	100%

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini : la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et états notés en catégorie Investment grade⁽¹⁾. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings compris entre A- et AA+.

Répartition par notation du portefeuille obligataire - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
AAA	206	8,2%	239	9,3%
AA - A	1 388	55,1%	1 297	50,2%
BBB	809	32,1%	910	35,2%
BB - B	112	4,4%	131	5,1%
< CCC	4	0,1%	5	0,2%
TOTAL	2 518	100,0%	2 582	100%

(1) Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme Investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+.

Répartition par notation du portefeuille obligataire - La Compagnie
 (en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
AAA	77	8,5%	75	8,8%
AA - A	480	53,3%	404	47,5%
BBB	308	34,2%	326	38,3%
BB - B	35	3,9%	44	5,2%
< CCC	0	0,1%	1	0,2%
TOTAL	901	100,0%	851	100%

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation risque pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque

Le Groupe, au sein de la mise en place de sa politique d'investissement, a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays.

Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant, au 31 décembre 2025 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

C.3.3 Concentration du risque

Le Groupe veille à la diversification de ces contreparties.

C.3.4 Sensibilité au risque

Les règles mises en place dans la politique d'investissement ainsi que la diversification et la qualité de ses contreparties rendent le groupe peu sensible à ce risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que COFACE SA et la Compagnie ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations de paiement grâce à leurs ressources financières liquides respectives.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de COFACE SA et la Compagnie.

C.4.1 Exposition

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour COFACE SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et la totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le Groupe alloue une part significative de ses actifs dans des instruments monétaires très liquides qui représentent 13,5% du portefeuille d'investissement à fin décembre 2025 (prêts, dépôts et autres placements financiers), correspondant à 436 millions d'euros au 31 décembre 2025. Dans les conditions de marché actuelles et sur la base de l'évaluation du Groupe, ce montant total pourrait être disponible en moins de 15 jours.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
<1 an	350	13,9%	495	19,2%
1-3 ans	606	24,1%	793	30,7%
3-5 ans	386	15,3%	351	13,6%
5-10 ans	592	23,5%	489	18,9%
>10 ans	584	23,2%	455	17,6%
Autre	-	0,0%	-	0,0%
TOTAL	2 518	100%	2 582	100%

38% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2025.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du Groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2025		2024	
	en M€	en %	en M€	en %
<1 an	117	13,0%	157	18,4%
1-3 ans	204	22,7%	259	30,4%
3-5 ans	130	14,4%	103	12,1%
5-10 ans	197	21,8%	146	17,1%
>10 ans	253	28,1%	187	21,9%
Autre	-	0,0%	-	0,0%
TOTAL	901	100%	851	100%

Pour la Compagnie, 35,7% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2025.

Cette durée courte du portefeuille obligataire permet au Groupe de disposer de façon régulière de disponibilités pouvant être affectées à des besoins d'exploitation si nécessaire ou de disposer de facultés régulières de réinvestissements sur des titres de marché.

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles Groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des risques et ALM, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

C.4.3 Concentration du risque

Le Groupe veille à diversifier ces investissements dans différents supports monétaires et par conséquent le SCR Concentration est faible au 31 décembre 2025.

C.4.4 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

C.4.5 Bénéfices attendus dans les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures du Groupe Coface s'élevait à 42,1 millions d'euros contre 14,1 millions d'euros pour la Compagnie en 2025.

Ils sont calculés conformément à l'article 260§2 du règlement délégué UE/2015/35, comme étant en partie la différence entre les provisions techniques hors marge de risque avec et sans primes futures.

Les bénéfices attendus au titre des primes futures sont valorisés au bilan prudentiel dans les provisions Best Estimate de primes. Ils sont estimés via la formule suivante :

$$\text{Primes futures} * ((1 - ULR - CR) - QS * (1 - ULR - Comm_{Rate})) * \sum_k Cad_k * \delta_k$$

Avec:

- *Primes futures* : Une estimation statistique des primes futures en ligne avec la définition de la frontière des contrats
- *ULR* : Ultimate Loss Ratio
- *CR* : Cost Ratio
- *QS* : Quote part
- *Comm_{Rate}* : Taux de commissions
- *Cad_k* : La cadence de liquidation à l'année k
- *δ_k* : Le facteur d'actualisation à l'année k

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini dans la section B.3 du présent rapport. Il inclut notamment les catégories suivantes :

- Risque de modèle : Le risque de modèle se matérialise par la perte potentielle à cause des décisions basées sur des modèles et notamment sur des erreurs dans le développement, l'implémentation ou l'utilisation de ces modèles. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.5 - Risque de modèle*.
- Risque de fraude et de non-conformité: ce risque se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions législatives ou réglementaires, directement applicable à l'activité de Coface ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques. Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.5 - Risques opérationnels et de non-conformité*.

Les risques liés à la cybersécurité, compte tenu de leur matérialité et de leurs spécificités de gestion, font l'objet d'une catégorie de risque dédiée en complément des sept grands risques identifiés par Coface, en l'occurrence les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance, les risques opérationnels et de non-conformité, les risques liés à la cybersécurité et enfin les risques liés au changement climatique.

Coface a structuré un cadre de maîtrise des risques liés aux TIC, aligné sur son dispositif global de gestion des risques, soutenant la prise de décisions homogènes pour toutes les entités soumises au règlement DORA. Il constitue en outre un référentiel commun de bonnes pratiques pour les entités hors périmètre réglementaire.

La maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'appuient sur un programme de contrôles de niveau 1 et de niveau 2, couvrant toutes les entités du Groupe. L'ensemble des contrôles, des anomalies relevées et des plans d'actions associés est géré au sein d'un logiciel unique mis à la disposition de l'ensemble des entités du Groupe. La gestion des risques et des contrôles est effectuée au niveau de chaque entité juridique pour s'assurer de la conformité avec les demandes des régulateurs au niveau « Solo » et « Groupe ».

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une cartographie des risques, gérée dans un logiciel de gestion des risques unique, qui couvre toutes les entités d'assurance, les entités consolidées ou régulées ainsi que les principales entités de service du Groupe.

Le Groupe Coface n'effectue pas d'analyse sur la concentration et la sensibilité du risque opérationnel.

≡

A

B

C

D

E

F

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de réputation, stratégique, réglementaire, émergents, de cybersécurité, de fraude et de non-conformité et les risques liés au changement climatique font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'un événement, interne ou externe, influe négativement sur la perception des parties prenantes et la confiance du Groupe. Ce risque peut également survenir s'il existe un décalage entre les attentes des parties prenantes et les résultats du Groupe.

Un des premiers facteurs pouvant générer un risque de réputation est sans aucun doute la qualité des services rendus par le Groupe Coface à ses clients et partenaires commerciaux. Une qualité de service globalement non-satisfaisante, une disponibilité des équipes commerciales insuffisante ou des réponses aux demandes des clients et prospects jugées trop tardives ou incomplètes influencent directement l'image de Coface et donc sa réputation dans le marché.

D'autres sources participent à alimenter ce risque inhérent : un événement cyber (indisponibilité d'applications clients, fuit de données...) affectant le groupe et pour lequel sa gestion, sa communication auprès de ses clients et sa résolution seraient jugés insuffisants mais aussi des erreurs dans la gestion de son portefeuille d'investissement ou dans la gestion de ses expositions à certaines zones géographiques, secteurs économiques ou débiteurs ou encore l'absence de gestion adéquate de sa politique environnementale, sociale et de gouvernance ou de sa politique de conformité.

La gestion du risque de réputation est étroitement liée à la cartographie globale des risques auxquels le Groupe est exposé. Lors de l'analyse et de l'évaluation des risques, l'impact réputationnel est systématiquement pris en compte.

L'identification des risques ayant un impact potentiel sur la réputation du Groupe est essentielle car elle permet d'identifier les situations susceptibles d'affecter l'image ou la confiance envers le Groupe et d'établir des mesures préventives adaptées.

Ainsi, concernant la satisfaction clients et courtiers, plusieurs indicateurs de performance sont suivis par les équipes Coface (satisfaction clients NPS score, satisfaction courtiers via enquête régulière) tant au niveau commercial que souscription (délai de réponses aux demandes de limites, taux de satisfaction client sur encours accordés/encours demandés...).

Des seuils et niveaux d'alertes remontent aux équipes dirigeantes régulièrement et permettent ainsi de contenir un risque élevé d'insatisfaction.

Le traitement continu des réclamations clients permet également de limiter le risque de réputation.

Concernant le risque cyber, les investissements dans la sécurité informatique sont constamment réévalués de même que plusieurs exercices de crise cyber permettant de tester et d'apprécier la qualité des mesures de continuité d'activité et réponse à la crise en place et à prévoir.

De plus, le déploiement de formations adéquates et l'envoi de communications régulières sur les sujets de conformité auprès de tous les collaborateurs du Groupe Coface ainsi que la promotion d'une culture d'éthique, d'intégrité et de transparence dans l'entreprise constituent des facteurs essentiels à la gestion de ce risque.

C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions économiques, géopolitiques et du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions, de l'incapacité de se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales et/ou de la détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

La direction de la stratégie et du développement Groupe gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est in fine le responsable de la surveillance du risque stratégique.

C.6.3 Risque réglementaire

Le risque réglementaire correspond à l'exposition du Groupe aux évolutions législatives et réglementaires ou à leur mauvaise application, pouvant entraîner des sanctions financières, des restrictions d'activité, des coûts de mise en conformité ou des impacts réputationnels.

La plupart des états dans lesquels le Groupe exerce ses activités appliquent des lois et réglementations qui portent notamment sur les normes de solvabilité, le niveau des fonds propres et de réserves, la pluralité et la diversification des portefeuilles de placements financiers, la conduite de l'activité (notamment l'attribution de licences), les pratiques de

distribution, les règles anti-blanchiment (*Anti-Money Laundering*), de lutte contre le financement du terrorisme ou encore les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client (*Know Your Customer*).

C.6.4 Risques émergents

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables.

C.6.5 Risques liés à la cybersécurité

Le risque lié aux systèmes d'information et à la cybersécurité se matérialise par l'ensemble des risques, internes ou externes, de nature malveillante ou non, liés à l'usage des technologies numériques portant sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données et systèmes d'informations.

Comme toute autre société, le Groupe est exposé à des cyberattaques ou à d'autres failles de sécurité de ses systèmes informatiques ou de ses infrastructures, ou à celles de ses prestataires tiers qui pourraient perturber ses activités, entraîner des pertes financières importantes, nuire à sa réputation et l'exposer à d'éventuelles sanctions de la part des régulateurs.

Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.7 - Risques liés à la cybersécurité*.

C.6.6 Risques de fraude et de non-conformité

Présent dans plus de 100 pays, le Groupe Coface exerce ses activités sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de différentes autorités nationales compétentes.

L'évolution croissante, ces dernières années, du régime de sanctions internationales, en particulier à l'égard de la Russie, a considérablement complexifié le cadre réglementaire, auquel le Groupe Coface doit se conformer en raison de son exposition géographique et qui demeure en perpétuelle mutation.

Dans ce contexte, le risque de non-conformité aux exigences légales, réglementaires ou aux politiques et règles internes de Coface s'accroît, tout comme la complexité opérationnelle dans la prise en compte de ces changements. Le risque de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes de Coface pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe.

La réalisation de ce risque pourrait entraîner pour le Groupe Coface des sanctions administratives ou disciplinaires importantes, ainsi que des poursuites judiciaires émanant des autorités françaises ou étrangères, notamment en cas de défaillance du dispositif de conformité en matière de LCB-FT ou en cas de violation des sanctions internationales.

Plus de détails quant à la gestion des risques sont disponibles dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.5 - Risques opérationnels et de non-conformité*.

C.6.7 Risques liés au changement climatique

Le risque climatique se réfère aux menaces, perturbations ou dommages liés aux variations du climat et au changement climatique.

Les détails sont repris dans la section B.3.1 du présent document ainsi que dans le *Document d'enregistrement universel 5.2.6 - Risques liés au changement climatique et Chapitre 6*.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La section C.2.4 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la section C.2.4, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe. Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivies en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés montrent la faible sensibilité du ratio de solvabilité au 31 décembre 2025 à des chocs instantanés de marché :

Scénario central	197,4%
+ 100 pts de base taux d'intérêts	190,7%
+ 100 pts de base Spreads	192,4%
-25% actions	196,8%

C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, taux d'intérêts, ratio de coûts...) est mesurée. Ainsi, la sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes ou de +1% de ratio de pertes, est inférieure à 2%.

C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplication de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du Groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance et la perte de chiffre d'affaires sont aussi pris en compte.

Par ailleurs, un scénario reflétant une récession aux Etats-Unis et en Europe dans un contexte d'aggravation des guerres tarifaires, a aussi inclus un choc combiné sur la sinistralité, le chiffre d'affaires et la performance des marchés financiers. L'évaluation réalisée lors de l'ORSA 2025 a permis de s'assurer que la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ces scénarios.

C.7.4 Risque Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

L'analyse de double matérialité constitue le socle à partir duquel toute entreprise doit construire sa stratégie de durabilité dans le cadre de la CSRD. Coface a mené cet exercice pour la première fois en 2024, sur la base de la cartographie des risques de durabilité déjà existante et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, avec l'assistance de consultants externes pour assurer sa neutralité et pertinence.

En 2025, la pertinence des conclusions 2024 de l'analyse a été revue par l'ensemble des responsables de chaque IRO et confirmée par la gouvernance RSE de Coface. Aucune évolution significative n'est survenue entre 2024 et 2025 au niveau des opérations du groupe, de ses portefeuilles d'investissements, de clients, de débiteurs, de ses salariés ou de sa gouvernance. Aucun changement dans la liste et notations des IROs n'a donc été apporté en 2025 par rapport à 2024.

Comme décrit ci-après, l'analyse de double matérialité a confirmé la matérialité des thèmes Informations environnementales (EI), Informations sociales (SI) et Informations en matière de gouvernance (GI) à travers l'identification d'un certain nombre d'Impacts, Risques ou Opportunités (IRO) matériels.

1. Approche de définition des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) :

L'EFRAG⁽¹⁾ dans son « Implementation Guidance 1 » recommande pour mener à bien l'analyse de double matérialité de capitaliser sur les éventuels cadres de durabilité existants (cartographie des risques, devoir de vigilance...) ainsi que la liste

des thèmes et sous-thèmes de durabilité identifiés par CSRD ⁽¹⁾.

Coface a appliqué ces recommandations et utilisé l'approche suivante pour définir l'ensemble des IROs que le Groupe et sa chaîne de valeur génèrent ou auxquels ils pourraient être exposés :

- Le point de départ de l'analyse a été la cartographie interne des risques extra-financiers produite chaque année par la direction RSE du Groupe et revue annuellement par la fonction gestion des risques.

Cette cartographie existait depuis 2018 et avait été revue et améliorée au cours de l'exercice 2022 avec l'ensemble des responsables métiers afin d'affiner la qualification et l'évaluation quantitative des risques, ainsi que leur prise en compte dans la stratégie globale du Groupe. Elle a été remplacée cette année par l'analyse de double matérialité.

La cartographie identifiait et évaluait une vingtaine de risques répartis sur quatre axes : environnementaux, sociaux, assurantiels et de gouvernance. Parmi ces vingt, dix avaient été priorisés et des politiques et actions définies pour en limiter l'impact. Trois indicateurs ESG, représentant chacun une grande catégorie de risques extrafinanciers (environnemental, social et de gouvernance) avaient enfin été choisis pour être présentés au comité des risques (auquel participe le responsable RSE Groupe) et faire partie intégrante du cadre d'appétit aux risques de Coface. Ces indicateurs étaient suivis depuis 2022 par le comité de direction et également présentés, comme les autres indicateurs d'appétence au risque, au conseil d'administration du Groupe.

- Les IRO identifiés ont ensuite été complétés en capitalisant sur ceux détaillés au sein de la cartographie globale des risques maintenue par la fonction de gestion des risques du Groupe (se référer au Document d'enregistrement universel au chapitre 6).
- Une série d'ateliers animés par la direction RSE du Groupe et les équipes Projets Finance avec les principales parties prenantes internes ⁽²⁾ a enfin été organisée pour :
 - identifier tout IRO supplémentaire potentiel par enjeu de durabilité défini dans la CSRD ;
 - définir si les IRO identifiés peuvent par dépendance ⁽³⁾ générer un nouvel IRO ; et
 - valider la liste finale d'IRO obtenus.

Coface s'est ainsi assuré qu'au moins un IRO a été identifié pour chaque enjeu de durabilité proposé par la réglementation CSRD.

2. Evaluation de la matérialité de chaque Impacts, Risques et Opportunités (IROs) :

Pour évaluer la matérialité des impacts de ses IRO, Coface s'est appuyé sur les lignes directrices de l'EFRAG, ajustées pour être en ligne avec sa propre échelle de notation en matière de gestion des risques.

Les impacts identifiés ont ainsi été catégorisés entre :

- actuel/potentiel : si l'impact a déjà eu lieu ou s'il pourrait survenir ;
- positif/négatif : en fonction de la nature de l'effet ;
- opérations propres du Groupe, fournisseurs, clients, débiteurs, investissements : en fonction de ou des élément(s) de la chaîne de valeur impacté(s).

Chaque IRO a ensuite été noté sur les dimensions suivantes à travers les ateliers internes effectués avec les experts du Groupe, les conclusions des échanges avec les parties prenantes clés potentiellement impactées matériellement, la revue de la littérature (articles, papiers de recherche, rapports) et des principales bases de données externes :

- échelle de l'impact ;
- étendue de l'impact ;
- irréversibilité (uniquement pour les impacts négatifs).

Pour un Risque ou Opportunité :

- Probabilité d'occurrence,
- Ampleur de l'effet : par dimension nécessaire à la création de valeur et dont l'indisponibilité partielle ou totale pourrait impacter les résultats financiers du Groupe, en fonction du positionnement de l'IRO dans un des deux groupes détaillés ci-dessous.

Au total, 11 des 41 sous-thèmes de durabilité détaillés dans l'ESRS 1 de CSRD ⁽⁴⁾ (37 sous-thèmes identifiés par la CSRD plus 4 ajoutés par Coface au sein de l'ESRS G1 Conduite des affaires ⁽⁵⁾) ont été identifiés comme matériel par Coface. Ces 11 sous-thèmes matériels sont regroupés au sein des 3 ESRS suivant, qui font donc l'objet d'un chapitre dédié au sein de l'état de durabilité du Groupe :

- ESRS E1 – Changement climatique ;
- ESRS S1 – Personnel de l'entreprise ;
- ESRS G1 – Conduite des affaires.

(1) Voir ESRS 1 AR 15 pour plus d'information.

(2) Juridique, Ressources Humaines, Conformité, Investissements, Gestion des risques, Souscription, Achats, Ventes, Comptabilité, Business Transformation.

(3) Un impact négatif peut créer un risque et vice-versa, un impact positif peut créer une opportunité.

(4) Voir ESRS 1 AR 16.

(5) Les quatre enjeux de durabilité supplémentaires identifiés par Coface sont : Confidentialité des données, Sanctions internationales, Fraude et Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La pertinence de l'analyse de double matérialité et de ces résultats sera revue annuellement. Ses conclusions seront mises à jour lorsque nécessaire, notamment au regard des nouvelles informations disponibles sur les principaux acteurs de la chaîne de valeur Coface post publication de leurs premiers états de durabilité CSRD.

Par ailleurs, une revue annuelle de la liste et notations des IROs sera effectuée par la fonction gestion des risques du Groupe, notamment afin de s'assurer de leur cohérence avec les évaluations résultantes de la cartographie globale des risques.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 ACTIFS

D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatique peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires.

La valeur comptable des actifs de COFACE SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel *Solvabilité II*.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc à zéro également pour la Compagnie.

D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis.

Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés, analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

- Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface ;
- Immeubles de placement: Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur ;
- Autres actifs financiers: Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel *Solvabilité II* ;
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes *Solvabilité II* ;
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes *Solvabilité II*.

Variation des actifs financiers - COFACE SA

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025	2024	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0
Actions	131	85	45
<i>Actions – cotées</i>	124	79	46
<i>Actions – non cotées</i>	6	6	-0
Obligations	2 475	2 582	-106
<i>Obligations d'État</i>	1 181	1 288	-107
<i>Obligations d'entreprise</i>	1 295	1 294	1
Organismes de placement collectif	453	501	-48
<i>Immobilisations</i>	138	150	-12
<i>Actions</i>	51	41	10
<i>Obligations et monétaire</i>	264	310	-46
Produits dérivés	0	1	-1
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	159	119	41
Autres investissements	3	3	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	3 222	3 290	-69

La valeur de marché du portefeuille de COFACE SA a légèrement baissé de -69 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Variation des actifs financiers - La Compagnie

(en millions d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE

	2025	2024	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0
Actions	100	85	14
<i>Actions – cotées</i>	93	79	14
<i>Actions – non cotées</i>	6	6	-0
Obligations	1 931	1 971	-40
<i>Obligations d'État</i>	880	922	-41
<i>Obligations d'entreprise</i>	1 051	1 050	1
Organismes de placement collectif	348	417	-69
<i>Immobilisations</i>	109	119	-10
<i>Actions</i>	37	34	4
<i>Obligations et monétaire</i>	202	265	-63
Produits dérivés	0	1	-1
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	116	55	61
Autres investissements	30	31	-2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	2 524	2 561	-36

Sur la Compagnie, on retrouve une structure du bilan similaire à celle du Groupe avec une variation de -36 millions d'euros.

D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion Groupe.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	135	129	6

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	383	374	9

D.1.4 Créances

◆ Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	326	334	-8
Créances nées d'opérations de réassurance	208	286	-78
TOTAL CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	534	620	-86

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	266	249	17
Créances nées d'opérations de réassurance	293	284	9
TOTAL CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	559	533	26

Les variations sur ce poste proviennent exclusivement des annulations des retraitements IFRS enregistrés sur le bilan prudentiel afin de pouvoir calculer le SCR de défaut type 2.

◆ Autres créances (hors assurance)

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Autres créances (hors assurance)	916	922	-6

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Autres créances (hors assurance)	426	381	45

Sur ce poste, aucun retraitement *Solvabilité II* n'est effectué. Par conséquent, la variation sur les deux périmètres provient principalement des postes par une baisse du compte C/C entreprises liées des comptes statutaires compensé par une hausse des créances sur les impôts société et autres taxes.

D.1.5 Trésorerie

La trésorerie est principalement composée d'actifs financiers de niveau 1 de très court terme et d'avoir en banque qui ont baissé sur l'exercice 2024 pour le Groupe et la Compagnie.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	342	361	-18

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	203	242	-39

Pour COFACE SA, la baisse de 18 millions d'euros se décomposent comme suit :

- une baisse des avoirs en banques et caisse de 23 millions d'euros, compensée par ;
- une hausse des équivalents de trésorerie de 4 millions d'euros.

Pour la Compagnie, la variation de – 39 millions d'euros provient exclusivement de la baisse des avoirs en banques et caisse.

D.1.6 Autres actifs

◆ Goodwill

Conformément aux principes *Solvabilité II*, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non-valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

◆ Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes *Solvabilité II*, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non-valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est ramenée à zéro.

Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *Best estimate*.

◆ Impôts différés actifs

Les éléments pris en compte pour le calcul des impôts différés actifs significatifs sont :

- les informations sur l'origine de la comptabilisation de l'impôt différé actif,
- le montant,
- la date d'échéance,
- et le cas échéant, les différences temporelles déductibles des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé,
- l'annulation des immobilisations incorporelles,
- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée,
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin,
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Actifs d'impôts différés	66	65	1

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2025 est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	58	4	4	66

La principale composante des impôts différés actifs SII concerne l'annulation des provisions techniques IFRS, le netting des impôts différés ainsi que l'incidence des Best Estimate de primes et de sinistres.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2025 sont de 53 millions d'euros sur le périmètre Groupe.

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Actifs d'impôts différés	31	38	-7

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2025 du périmètre Solo est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	28	1	1	31

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2025 sont de 41 millions d'euros sur le périmètre la Compagnie.

◆ Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation concernent le siège social de Coface Deutschland (y compris Kisselberg). Celui-ci a été acquis par crédit-bail (En application de la *Norme IAS 17*, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	121	125	-4

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	103	107	-4

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous *Solvabilité II* une marge pour risque calculée séparément.

La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée de manière agrégée en appliquant la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques de l'*EIOPA d'avril 2014* et basée sur les provisions de primes des états financiers. C'est la meilleure estimation des flux associés aux sinistres futurs couverts par des engagements reconnus en date de clôture.

C'est la somme actualisée des flux entrants (primes, sinistres cédés...) et des flux sortants (prestations payées et frais des sinistres associés à l'encaissement des primes) sur le périmètre décrit ci-dessus.

Au sens *Solvabilité II*, nous entendons par engagements reconnus :

- les contrats qui ont déjà pris effet avant la date de clôture ;
- les contrats pour lesquels Coface est devenue partie contractante et ne peut plus se désengager de manière unilatérale (ou augmenter les primes de manière illimitée sans accord préalable du contractant).

Cette définition est en ligne avec la notion de frontière de contrats, définie dans les spécifications techniques *EIOPA du 30 avril 2014 dans les paragraphes TP.2.15. à TP.2.28*. Cette notion est renommée « Limites d'un contrat » dans l'*article 18 du Règlement Délégué*.

De plus, Coface intègre à ses provisions pour risque de primes des reclassements comme la PANE (primes acquises non émises) et la provision pour PB (participation aux bénéfices) ; ainsi que des profits sur des accessoires de primes.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio sont utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme *Solvabilité II* comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement nette de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile supérieur à 90% alors que c'est l'espérance qui est utilisée dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

Les hypothèses prises pour l'estimation des Best Estimates sont des hypothèses objectives qui se basent à la fois sur l'expérience passée et présente du Groupe ainsi que sur des projections d'environnement et contexte futurs. L'estimation des Best Estimates s'appuie également sur des avis d'experts qui intègrent des hypothèses relatives à la tarification, au provisionnement, au marketing, au recouvrement ou encore à l'arbitrage du Groupe.

Les résultats agrégés à fin 2025 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

≡

A

B

C

D

E

F

D.2.1 Meilleures estimations

Brut de réassurance (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Groupe	992	1 049	-57
La Compagnie	922	978	-56

Cession en réassurance (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Groupe	256	274	-17
La Compagnie	424	453	-30

Détails par ligne d'activité pour le Groupe :

Brut de réassurance par ligne d'activité - COFACE SA (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Crédit	811	848	-37
Cautions	90	106	-16
Single Risk	92	95	-4
Autres	0	0	0
TOTAL	992	1 049	-57

Cession en réassurance par ligne d'activité - COFACE SA (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Crédit	196	211	-15
Cautions	35	36	-1
Single Risk	26	27	-1
Autres	0	0	0
TOTAL	256	274	-17

Détails par ligne d'activité pour la Compagnie :

Brut de réassurance par ligne d'activité - La Compagnie (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Crédit	739	779	-40
Cautions	93	105	-12
Single Risk	91	95	-4
Autres	0	-0	0
TOTAL	922	978	-56

Cession en réassurance par ligne d'activité - La Compagnie (en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Crédit	342	359	-17
Cautions	47	49	-1
Single Risk	35	46	-11
Autres	0	-0	0
TOTAL	424	453	-30

Concernant le BE de sinistres, le processus d'estimation et la méthodologie n'ont pas évolué depuis la transition en normes IFRS 17.

Des calculs d'ULR non margés (Best Estimate) et margés (pour IFRS) sont déterminés par l'Actuariat Groupe sur la base de méthodes statistiques et tenant compte d'avis d'expert provenant des directions opérationnelles (souscription, contentieux et commerciale), le marketing, le contrôle de gestion, les risques, les études économiques et l'Actuariat. Une évaluation des provisions est réalisée par l'équipe provisionnement du département Actuariat Groupe et validée par le directeur de

l'Actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite discutées lors d'une réunion dédiée entre l'Actuariat Groupe et le contrôle de gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions techniques IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme *Solvabilité II* comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Marge pour risque (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Groupe	97	89	8
La Compagnie	98	92	6

Détails par ligne d'activité pour le Groupe :

Marge pour risque par ligne d'activité - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Crédit	71	79	-7
Caution	3	7	-4
Single Risk	23	4	19
Autres	0	0	0
TOTAL	97	89	8

Détails par ligne d'activité pour la Compagnie :

Marge pour risque par ligne d'activité - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Crédit	79	76	3
Caution	10	9	0
Single Risk	9	7	2
Autres	0	0	0
TOTAL	98	92	6

D.2.3 Synthèse des provisions techniques

Le tableau ci-après présente une décomposition de la meilleure estimation et de la marge de risque, ainsi qu'une comparaison du total des provisions techniques tels qu'elles apparaissent dans les états financiers.

Les données concernent COFACE SA et la Compagnie.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025				
	Crédit	Caution	Single Risk	Autres	Total
Best estimate Net	615	55	66		736
<i>Best estimate brut</i>	811	90	92		992
<i>Cession en réassurance</i>	196	35	26		256
Marge pour risque	71	3	23		97
TOTAL PROVISIONS SII	686	58	89	0	833
Provisions techniques nettes IFRS					1 037

Le tableau ci-dessus présente la valorisation des provisions techniques de COFACE SA au 31 décembre 2025. Le segment Crédit, représentant l'activité principale, concentre la majorité des provisions avec 686 millions d'euros sous Solvabilité II. Le Best Estimate Net total s'élève à 736 millions d'euros, après une cession en réassurance de 256 millions d'euros. La marge pour risque de 97 millions d'euros (basée sur une méthode de coût en capital) porte le total des provisions techniques SII à 833 millions d'euros.

La différence avec les provisions techniques nettes IFRS (1 037 millions d'euros) provient principalement du Risk Adjustment IFRS, calculé par une méthode basée sur des quantiles, qui remplace en Solvabilité II la marge pour risque.

Cette divergence reflète les approches distinctes des deux référentiels en matière d'incertitude et de prudence.

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025				
	Crédit	Caution	Single Risk	Autres	Total
Best estimate Net	398	45	56		499
<i>Best estimate brut</i>	739	93	91		922
<i>Cession en réassurance</i>	342	47	35		424
Marge pour risque	79	10	9		98
TOTAL PROVISIONS SII	477	55	65	0	596
Provisions techniques nettes yc PPE					1 676

Le tableau ci-dessus présente la valorisation des provisions techniques de la Compagnie au 31 décembre 2025. Le segment Crédit, représentant l'activité principale, concentre la majorité des provisions avec 477 millions d'euros sous Solvabilité II. Le Best Estimate Net total s'élève à 499 millions d'euros, après une cession en réassurance de 424 millions d'euros. La marge pour risque de 98 millions d'euros (basée sur une méthode de coût en capital) porte le total des provisions techniques SII à 596 millions d'euros.

A l'exception de la Provision pour Egalisation, qui est une spécificité French GAAP, la différence avec les provisions techniques statutaires reflète comme pour COFACE SA, des approches distinctes entre les deux référentiels (statutaire et Solvabilité II) en matière d'incertitude et de prudence.

D.3 AUTRES PASSIFS

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages :

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Provision pour litiges	2	1	1
Provision pour risque sur les filiales	1	5	-4
Provisions pour restructuration	1	2	-1
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	0	0	0
Provision pour Impôts (hors IS)	19	7	12
Autres provisions pour risques	3	4	-1
TOTAL PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES	25	19	6

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages - La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Provision pour litiges	1	0	0
Provision pour risque sur les filiales	3	5	-2
Provisions pour restructuration	1	2	-1
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	-3	-3	0
Provision pour Impôts (hors IS)	13	7	5
Autres provisions pour risques	3	4	-1
TOTAL PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES	16	14	2

Au global, les variations pour risques et charges varient peu entre 2024 et 2025.

D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de COFACE SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de COFACE SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- Régimes (ou plans) à cotisations définies: ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France ;
- Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, COFACE SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- d'indemnités et congés de fin de carrière,
- d'allocations pour préretraite et complément sur retraite,
- de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités,
- de médailles du travail.

- Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :
- la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur:
 - les caractéristiques connues de la population concernée,
 - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...),
 - les probabilités de survenance de chaque événement,
 - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.),
 - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation.
 - la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Dans le cas des régimes à prestations définies de Coface Autriche, Coface Debitoren et Coface Rating (Allemagne), le versement des cotisations sert à financer les actifs du régime. Les actifs du régime sont constitués des placements du régime, principalement des obligations d'état détenus par des fonds et des contrats d'assurance constitutifs d'une contre-garantie.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Provisions pour retraite	50	50	1

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Provisions pour retraite	49	48	1

D.3.3 Impôts différés passifs

- Les éléments pris en compte pour le calcul des impôts différés passifs sont :
- les informations sur l'origine de la comptabilisation de l'impôt différé passif,
 - le montant,
 - la date d'échéance,
 - et le cas échéant, les différences temporelles déductibles.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des provisions techniques: best estimate et de la marge pour risque,
- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation,
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Passifs d'impôts différés	215	231	-16

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2025 du Groupe est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs - COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025			
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	TOTAL
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	188	21	6	215

Les principales composantes des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques, le netting des impôts ainsi que les BE de réserves.

La Compagnie
(en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Passifs d'impôts différés	142	159	-1

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2025 de la Compagnie est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs - La Compagnie
(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2025			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	123	13	6	142

D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Pour le Groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par COFACE SA dans le but de financer l'activité d'affacturage du Groupe à savoir Coface Finanz (Allemagne) et Coface Factoring Poland (Pologne).

COFACE SA
(en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	505	586	-81

La Compagnie
(en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0

Le périmètre solo n'intègre pas COFACE SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas d'équivalent au bilan de la Compagnie.

D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

COFACE SA
(en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	113	121	-8
Dettes nées d'opérations de réassurance	175	274	-99
TOTAL DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	288	395	-107

La Compagnie
(en millions d'euros)

	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	104	110	-7
Dettes nées d'opérations de réassurance	261	249	12
TOTAL DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	364	359	5

Les principales variations entre 2024 et 2025 sont liées à :

- la baisse des dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires du Groupe de 8 millions d'euros: cette diminution provient des dettes nées d'opérations d'assurance acceptée qui baissent de 8 millions d'euros, des dettes nées d'opérations d'assurance directe qui diminuent de 1 millions d'euros compensé par la hausse des commissions.
- la baisse des dettes d'opérations de réassurance du Groupe de 99 millions d'euros en lien avec l'activité.
- la baisse des dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires de la Compagnie de 7 millions d'euros : cette baisse provient des dettes nées d'opérations d'assurance acceptée qui passent de 39 millions d'euros à 34 millions d'euros (-4 millions d'euros) et de la baisse des commissions de 2 millions d'euros.
- la baisse des dettes vis-à-vis des réassureurs de la Compagnie (-12 millions d'euros).

D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Passifs subordonnés	611	629	-18

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Passifs subordonnés	528	515	12

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE: « Lors de la valorisation des passifs [...] aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué». Ainsi, la valeur de la dette subordonnée est obtenue par une mise à jour de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

Les dettes subordonnées du Groupe éligibles à la couverture du SCR s'élèvent à 611 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 629 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les deux dettes subordonnées se décomposent comme suit :

- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 6,0% le 22 septembre 2022 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032. Elle est valorisée 309 millions d'euros, et est éligible au titre des fonds propres de niveau 2.
- Une émission de titres subordonnés à taux fixe 5,75% le 28 novembre 2023 effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033. Elle est valorisée 302 millions d'euros, et est éligible au titre des fonds propres de niveau 2.

A ce jour, le groupe Coface n'a pas prévu de nouvelles émissions obligataires.

Les dettes subordonnées de la Compagnie s'élèvent à 528⁽¹⁾ millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces dettes correspondent aux prêts subordonnés accordés par COFACE SA, éligibles à la couverture du SCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35.

Les caractéristiques des prêts subordonnés correspondent à celles des dettes subordonnées émises par Coface SA (cf. ci-dessus).

D.3.7 Autres dettes

Le tableau ci-dessous présente les autres dettes du Groupe Coface et de la Compagnie :

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Autres dettes (hors assurance)	538	450	87

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2025	2024	Variation
Autres dettes (hors assurance)	393	363	31

La variation entre les deux exercices pour le Groupe est principalement liée à la hausse des postes d'Etat IS de plus de 69 millions, du poste fournisseurs de + 13 millions d'euros, du passif locatif de la location immobilière de + 5 millions d'euros et du personnel de + 4 millions d'euros. A l'inverse, on constate des baisses sur les postes Provisions pour litige et incertitude de - 16 millions d'euros et du poste « dettes frais de siège et refacturations internes » de 4 millions d'euros

La variation entre les deux exercices pour la Compagnie est principalement liée à la hausse des postes d'IS de 45 millions d'euros, la hausse du poste des comptes courants des entreprises liés de 8 millions d'euros et du poste fournisseurs de 7 millions d'euros. S'ajoute à ces variations, la baisse du poste provisions pour litiges et incertitudes - Impôts sur les sociétés de -9 millions d'euros.

(1) Montant avant écrêtement de la dette subordonnée non disponible en application de l'article 82 du règlement délégué n°2015/35.

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

COFACE SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.

☰

A

B

C

D

E

F



E. GESTION DU CAPITAL

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la *directive 2009/138/CE*, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays du monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Sièges du Groupe (France) : l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (*Solvabilité II*) et par la réglementation française interne en matière d'assurance non-vie ;
- Entités d'assurance du Groupe : les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation *Solvabilité II* ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux ;
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne : cette activité est encadrée par une réglementation propre.

La politique de gestion de capital traite principalement des points suivants :

- a. Risque de dégradation de la solvabilité du Groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR) ;
- b. Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie) ;
- c. Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie ;
- d. Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories ;
- e. Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f. Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres ;
- g. Risque de non-prise en compte de la solvabilité du Groupe par la politique de distribution des dividendes ;
- h. Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres.

E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

◆ COFACE SA

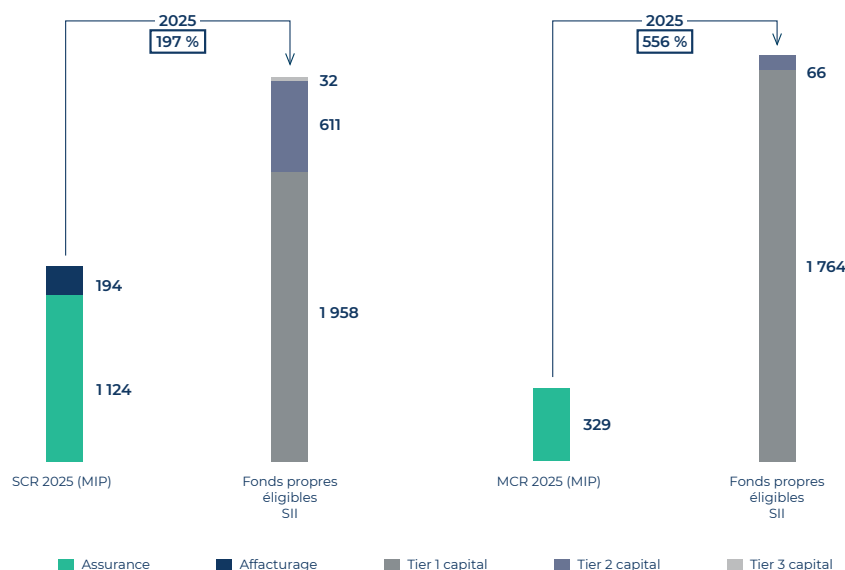
Conformément à la réglementation, le Groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2025 les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis, MCR, et capital de solvabilité requis, SCR (*cf. chapitre E.2*).

Pour les activités d'assurance, conformément à la réglementation *Solvabilité II* entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Groupe a procédé au 31 décembre 2025 au calcul du capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant son modèle interne partiel, introduite par la *directive européenne N 2009/138/CE*.

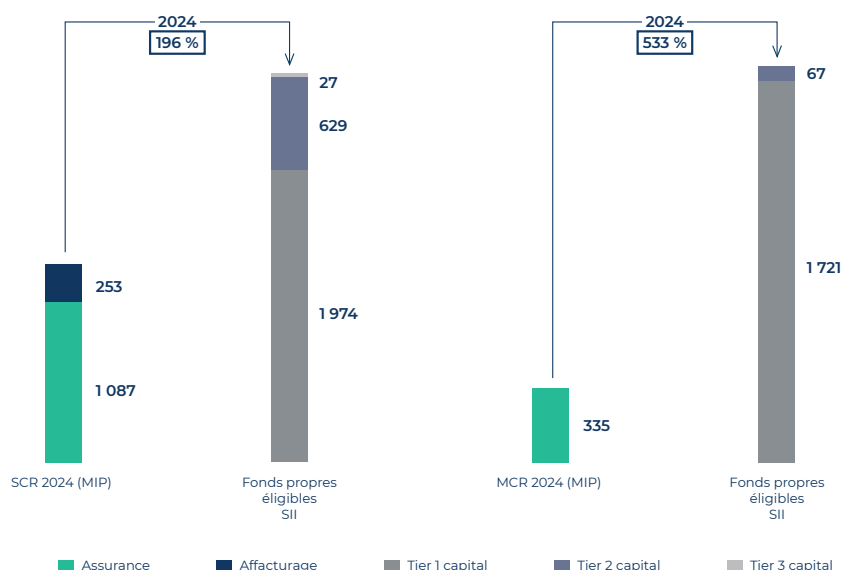
Pour les activités d'affacturage, le Groupe reporte ses exigences de capital requis en approche standard de la réglementation bancaire depuis le 31 décembre 2019. Il est rappelé que les régulateurs locaux en Allemagne et en Pologne (seuls pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités d'affacturage) n'imposent pas d'exigences en termes de capitaux propres aux sociétés d'affacturage.

Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 317 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.

Au 31 décembre 2025:



Au 31 décembre 2024 :



Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, au 31 décembre 2025, s'élèvent à 2 601 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante:

- **Tier 1** : 1 958 millions d'euros (75% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel du Groupe diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories ;
- **Tier 2** : 611 millions d'euros (24% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur des deux dettes subordonnées éligibles à la couverture du SCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35. Un récapitulatif des principales caractéristiques de ces dettes subordonnées est présenté ci-dessous:

COFACE EUR300M DETTE SUBORDONNÉE TIER 2 2032

Emetteur	Coface SA
Garant	NA
Type de Garantie	NA
Instrument	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	22-sept.-22
Date de maturité	22-sept.-32
Obligation de paiement de coupon	Report en cas de non-confirmité du SCR
Option de report de coupon	na
Rachat anticipé	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
Cotation	EURONEXT PARIS
Loi applicable	Loi Française
Montant émission	EUR 300m
Rating émetteur	A2 / AA- (Moody's / Fitch)
Rating émission	Baa2/BBB+ (Moody's/ Fitch)
Coupon	6.00% Fixe annuel
ISIN	FR001400CSY7

COFACE EUR300M DETTE SUBORDONNÉE TIER 2 2033

Emetteur	Coface SA
Garant	NA
Type de Garantie	NA
Instrument	Dettes subordonnées datées et garanties éligibles au titre des fonds propres de base de niveau 2
Maturité	Maturité attendue 10 ans sans amortissement
Date d'émission	28-nov.-23
Date de maturité	28-nov.-33
Obligation de paiement de coupon	Report en cas de non-confirmité du SCR
Option de report de coupon	na
Rachat anticipé	Au pair, sous réserve des conditions de rachat
Cotation	EURONEXT PARIS
Loi applicable	Loi Française
Montant émission	EUR 300m
Rating émetteur	A1 / AA- (Moody's / Fitch/AM Best)
Rating émission	Baa1/BBB+ (Moody's/ Fitch)
Coupon	5.750% Fixe annuel
ISIN	FR001400MI8W6

- **Tier 3** : 32 millions d'euros (1% des fonds propres disponibles), représentant la part des fonds propres *Solvabilité II* constituée de la somme des impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale, après mise en œuvre – au niveau local – du test d'éligibilité desdits impôts différés nets.

Au 31 décembre 2025, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 1 830 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

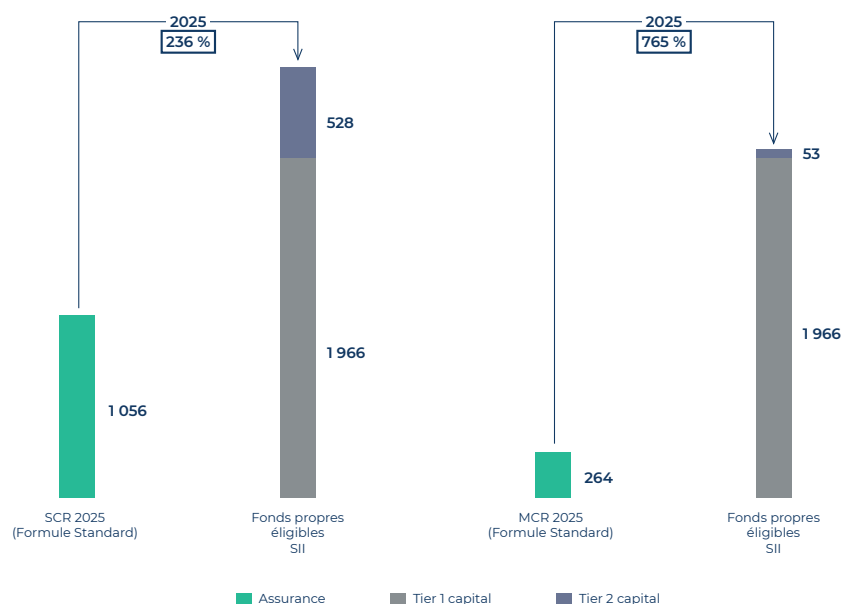
- **Tier 1** : 1 764 millions d'euros (96% du des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel conformément à la directive *Solvabilité II* ;
- **Tier 2** : 66 millions d'euros (4% des fonds propres disponibles) correspondant à la valeur des dettes subordonnées éligibles à la couverture du MCR, conformément à *l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35* (i.e. 20% du MCR).

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (*voir Annexe F.2*).

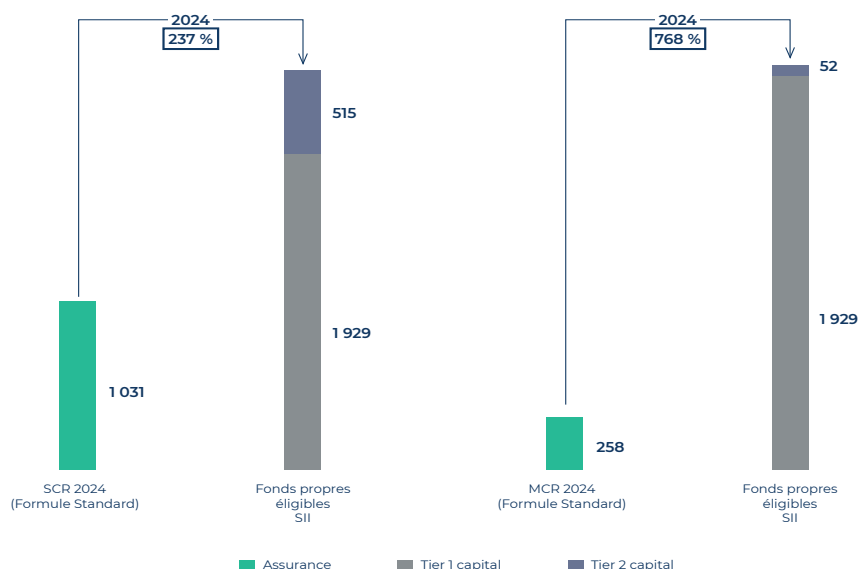
♦ La Compagnie

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2024 et 2025 selon la formule standard, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (*voir chapitre E.2*).

Au 31 décembre 2025 :



Au 31 décembre 2024 :



Au 31 décembre 2025, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 264 millions d'euros au titre du MCR et à 1 056 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus.

Conformément à la directive de *Solvabilité II*, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, au 31 décembre 2025, s'élèvent à 2 494 millions d'euros, dont la composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 966 millions d'euros (79% des fonds propres disponibles), comme cela est mentionné au paragraphe précédent ;
- **Tier 2** : 528 millions d'euros (21% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur des prêts subordonnés éligibles à la couverture du SCR, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les prêts subordonnés de la Compagnie sont valorisés 578 millions d'euros, contre 595 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Coface SA a réalisé une émission de titres subordonnés à taux fixe (6,000%) le 22 septembre 2022, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032. Cette émission a fait l'objet d'un prêt subordonné intragroupe de 268 millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 6,000%, et est valorisé 276 millions d'euros.

Coface SA a réalisé une émission de titres subordonnés à taux fixe (5,750%) le 28 novembre 2023, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033. Cette émission a également fait l'objet d'un prêt subordonné intragroupe de 300 millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 5,750%, et est valorisé 302 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 2 018 millions d'euros et se décomposent de la manière la suivante :

- **Tier 1** : 1 966 millions d'euros (97% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories ;
- **Tier 2** : 53 millions d'euros (3% des fonds propres disponibles), Conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35, le montant correspond à la fraction des prêts subordonnés souscrit par la Compagnie éligibles à la couverture du MCR (i.e. 20% du MCR).

Les caractéristiques des prêts subordonnés sont identiques à celles des dettes subordonnées émises par Coface SA (voir tableau ci-dessus), et sont tous éligibles au titre des fonds propres de niveau 2, dans la limite des exigences fixées par l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35 complétant la directive *Solvabilité II*.

La valorisation des prêts subordonnés s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation des dettes subordonnées du Groupe.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir Annexes F.2).

E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2025, les fonds propres de COFACE SA et de la Compagnie sont exclusivement constitués de fonds propres de base, selon les critères de la norme *Solvabilité II*.

E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2025, COFACE SA et la Compagnie ne disposent pas de fonds propres auxiliaires.

E.1.5 Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres en couverture du SCR Groupe sont obtenus après vérification de leur éligibilité et de leur disponibilité :

- Au niveau de chaque entité fiscale du Groupe : Test de la limitation éventuelle des éléments de Tier 3 (IDA net) à 15% du SCR de l'entité,
- Conformément à l'article 330 du règlement délégué (UE) 2015/35, le Groupe Coface met également en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Le test consiste, dans un premier temps, à déterminer le surplus des fonds propres *Solvabilité II* de chaque entité au-delà de son SCR puis dans un deuxième temps à comparer ce surplus avec le montant des éléments de fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe :
 - Dès lors que le surplus de fonds propres d'une entité peut être intégralement représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables, aucun ajustement des fonds propres du Groupe n'est considéré au titre de cette entité ;
 - Dans le cas contraire, la part du surplus non-représentée par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe sont alors égaux aux fonds propres totaux après élimination des transactions intra-groupe diminués des montants suivants : (i) fonds propres constitués des IDA nets inéligibles au niveau

des entités, (ii) fonds propres non-disponibles pour les besoins du Groupe par application de *l'article 330 du règlement délégué* et (iii) fonds propres éventuellement inéligibles pour les besoins du Groupe par application globale des règles de Tiering.

Au 31 décembre 2025, l'impact des tests d'éligibilité et de disponibilité présentés ci-dessus est le suivant:

- 10 millions d'euros au titre du test de l'éligibilité des IDA nets pour les entités fiscales concernées,
- 90 millions d'euros au titre du test de la disponibilité des fonds propres.

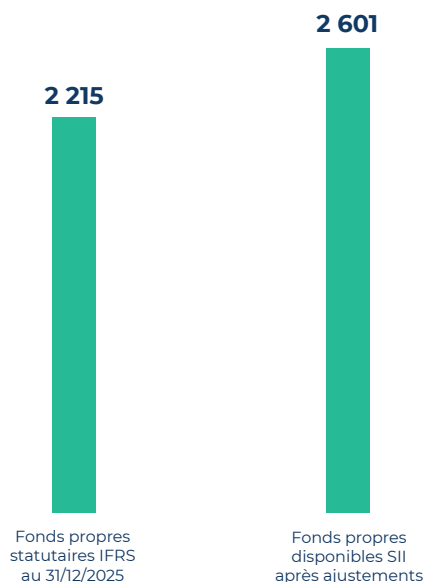
E.1.6 Absorption des pertes par le capital

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

E.1.7 Réserve de réconciliation

◆ COFACE SA

Le graphique suivant illustre la différence entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2025 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir Annexe F.2).

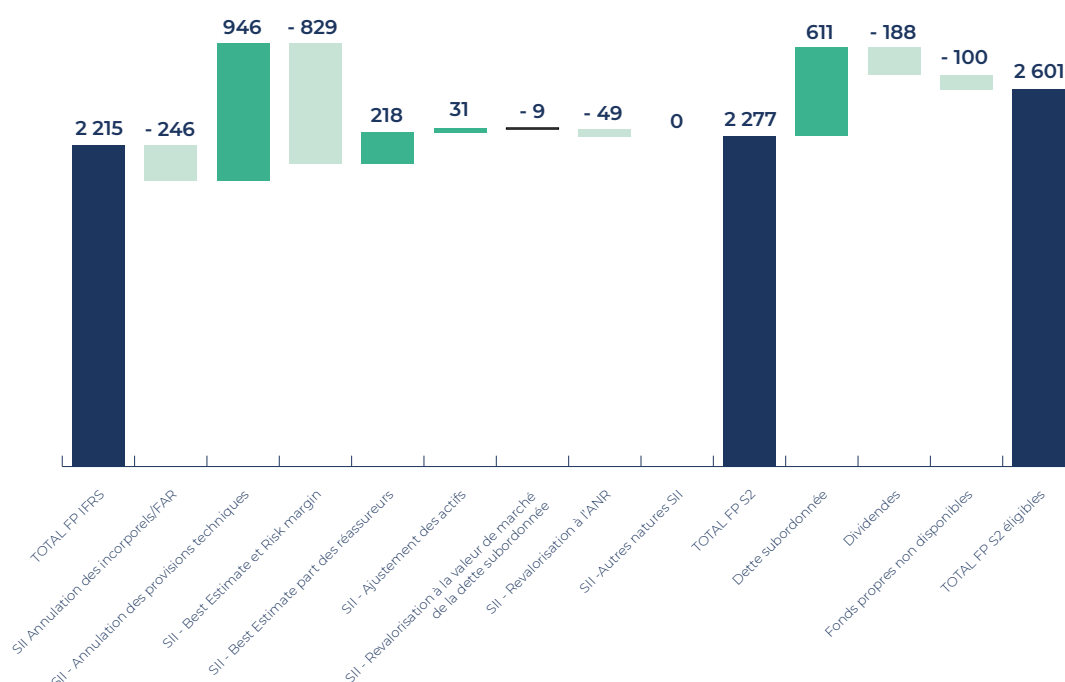
Les capitaux propres *Solvabilité II* Groupe éligibles sont de 2 601 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2025 incluent :

- Le capital social pour 300 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 724 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation⁽¹⁾ de 1 024 millions d'euros classée en Tier 1,
- Les dettes subordonnées pour 611 millions d'euros en Tier 2,
- Les impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale pour 41 millions d'euros en Tier 3.

VARIATION DES FONDS PROPRES IFRS À SII Q4 2025

Données en millions d'euros



Le passage des fonds propres IFRS d'un montant de 2 215 millions d'euros aux fonds propres prudentiels d'un montant de 2 601 millions d'euros provient de la réserve de réconciliation principalement des éléments suivants :

- annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés pour un montant de - 246 millions d'euros,
- prise en compte à la valeur de marche des actifs financiers et de la réévaluation à la valeur de marché de la dette subordonnée , pour un montant total de - 27 millions d'euros
- les ajustements de meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque de + 335 millions d'euros lié à la réévaluation dans le cadre de *Solvabilité II*, par rapport à celles des comptes locaux,
- prise en compte des passifs subordonnés dans les fonds propres prudentiels : + 611 millions d'euros,
- déduction des dividendes prévisionnels des fonds propres prudentiels : - 188 millions d'euros,
- déduction des fonds propres non disponibles : - 100 millions d'euros.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1.

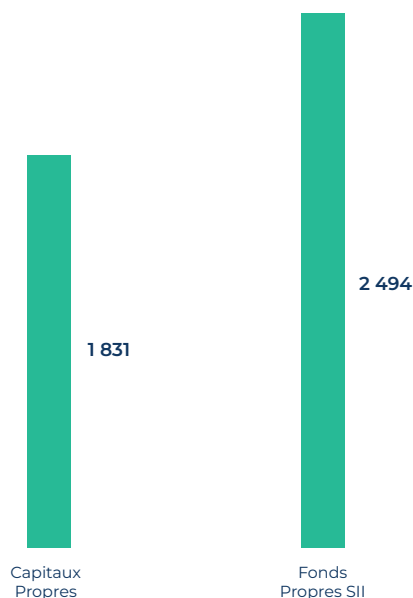
Les dettes subordonnées émises en septembre 2022 et novembre 2023, se montent respectivement à 309 millions d'euros et 302 millions d'euros. Elles sont classées en Tier 2 pour un montant total de 611 millions d'euros, conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale sont classés en Tier 3 pour 41 millions d'euros (avant mise en œuvre au niveau local du test d'éligibilité des dits impôts différés nets), conformément à l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35.

Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 100 millions d'euros au 31 décembre 2025.

(1) La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

Le conseil d'administration de COFACE SA a prévu de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2026 la distribution d'un dividende de 1,25 euro par action, portant le taux de distribution à 84% du résultat net.

♦ La Compagnie



Le montant des capitaux propres Solvabilité II éligibles est de 2 494 millions d'euros au 31 décembre 2025.

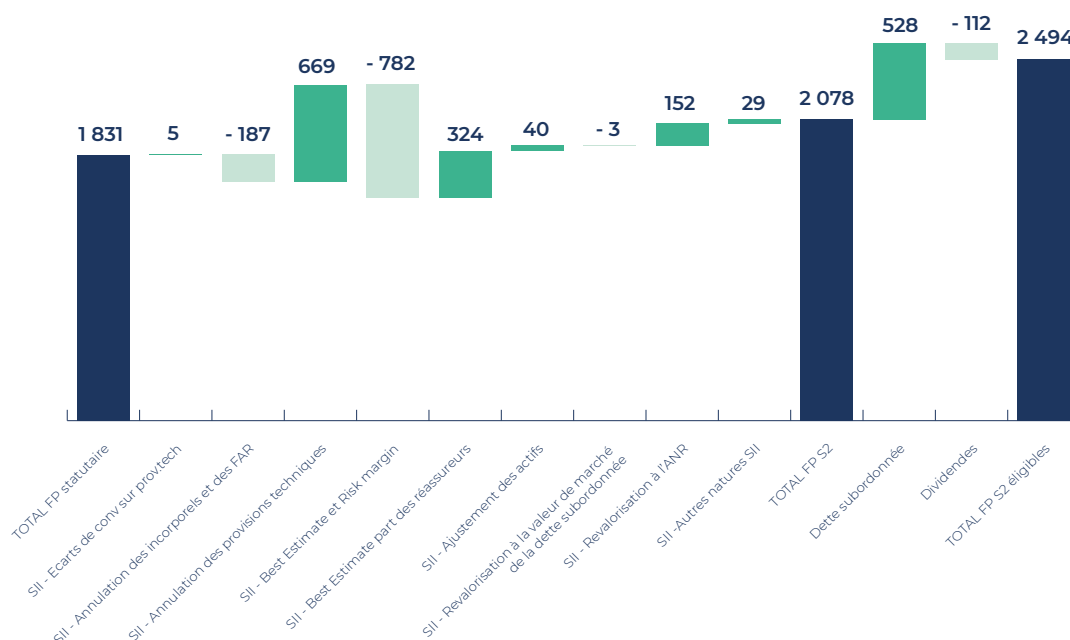
Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2025 incluent :

- Le capital social pour 137 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 620 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation⁽¹⁾ de 1 208 millions d'euros classée en Tier 1,
- Les dettes subordonnées de 528 millions d'euros classées en Tier 2.

(1) La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

VARIATION DES FONDS PROPRES STATUTAIRES À SII Q4 2025

Données en millions d'euros



Le passage des fonds propres statutaires d'un montant de 1 831 millions d'euros aux fonds propres prudentiels d'un montant de 2 494 millions d'euros provient de la réserve de réconciliation principalement des éléments suivants :

- annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés pour un montant de - 187 millions d'euros,
- l'ajustement de la valeur de marché des actifs et des dettes est lié à la reconnaissance des plus-values et moins-values latentes comptabilisées au coût dans le bilan statutaire, pour un montant total de + 189 millions d'euros,
- les ajustements de meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque de + 211 millions d'euros lié à la réévaluation dans le cadre de **Solvabilité II**, par rapport à celles des comptes locaux,
- autres reclassements SII de + 29 millions d'euros qui concernent principalement les résultats des filiales allemandes,
- prise en compte des passifs subordonnés dans les fonds propres prudentiels : + 528 millions d'euros,
- déduction des dividendes prévisionnels des fonds propres prudentiels : - 112 millions d'euros.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, les prêts subordonnés souscrits auprès de COFACE SA pour un total de 578 millions d'euros ont des caractéristiques identiques aux dettes subordonnées émises par COFACE SA, et sont classés en Tier 2 à hauteur de 528 millions d'euros, conformément à **l'article 82 du règlement délégué (UE) 2015/35**.

Le conseil d'administration de la Compagnie a prévu de proposer la distribution d'un dividende de 3,11 € par action, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 13 mai 2026.

E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 Exigences annuelles

◆ Référentiel retenu

Les calculs⁽¹⁾ ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (*règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*) sous le logiciel SAS IRM qui a permis au Groupe Coface de générer les QRT en format XBRL. Sur le périmètre du modèle interne partiel, les calculs ont été réalisés selon les spécifications décrites dans le dossier d'homologation.

La courbe des taux sans risque et sans volatility adjustment utilisée est celle publiée par l'EIOPA applicable à fin décembre 2025.

◆ SCR

Le SCR Groupe au 31 décembre 2025 et 2024 se décompose comme suit :

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
SCR Global (1)	1 317	1 340
SCR Assurance	1 124	1 087
SCR sociétés financières	194	253
FONDS PROPRES TOTAUX ÉLIGIBLES (2)	2 601	2 630
RATIO S2 CONSOLIDÉ (3) = (2)/(1)	197%	196%

COFACE SA (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
SCR ASSURANCE	1 124	1 060
SCR AFFACTURAGE	194	239
RISQUE OPÉRATIONNEL	46	47
Ajustement ID	-117	-135
BSCR⁽²⁾	1 194	1 176
EFFET DE DIVERSIFICATION	-173	-168
RISQUE DE MARCHÉ	374	348
Risque de taux d'intérêt	107	85
Risque action	101	61
Action type 1	87	47
Action type 2	18	18
Risque immobilier	57	63
Risque de spread	180	170
Risque de concentration	1	0
Risque de change	110	136
Diversification	-182	-168
RISQUE DE DÉFAUT	153	171
Type 1	36	54
Type 2	124	126
Diversification	-7	-10
RISQUE NON VIE	840	974
SOMME DES RISQUES DE MARCHÉ, DÉFAUT ET NON-VIE	1 367	1 344

(1) Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (moins de 0.1% des primes acquises brutes sociales et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit).

(2) Basic Solvency Capital Requirement: désigne le capital de solvabilité requis de base visé à l'article 103, point a), de la directive 2009/138/CE.

Le SCR de la Compagnie au 31 décembre 2025 et 2024 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-disponibles) :

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
SCR GLOBAL (1)	1 056	1 024
SCR Assurance	1 056	1 024
SCR sociétés financières	0	0
FONDS PROPRES TOTAUX ÉLIGIBLES (2)	2 494	2 444
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	236%	239%
Ratio S2 assurance	236%	239%
MCR	264	256

La Compagnie (en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2025	2024
SCR ASSURANCE	1 056	1 024
RISQUE OPÉRATIONNEL	41	42
Ajustement ID	-90	-100
BSCR⁽¹⁾	1 105	1 083
EFFET DE DIVERSIFICATION	-276	-270
RISQUE DE MARCHÉ	380	362
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	90	73
RISQUE ACTION	130	115
Action type 1	66	47
Action type 2	72	75
Risque immobilier	49	53
Risque spread	160	147
Risque de concentration	68	64
Risque de change	116	131
Diversification	-232	-220
RISQUE DE DÉFAUT	133	140
Type 1	32	45
Type 2	107	103
Diversification	-6	-8
RISQUE NON VIE	868	850
Primes et réserves	636	620
Risque catastrophe	452	447
Cat Default	104	105
Cat recession	439	435
Lapse	5	3
Diversification	-225	-220
SOMME DES RISQUES	1 380	1 353

(1) Basic Solvency Capital Requirement: désigne le capital de solvabilité requis de base visé à l'article 103, point a), de la directive 2009/138/CE.

E.2.2 Méthodes de calcul retenues

La méthodologie de calcul retenue pour **la Compagnie** est la suivante :

◆ Compagnie française pour le commerce extérieur

◆ SCR non vie

▪ SCR de primes et de réserves

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à *l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*.

▪ Volume de réserves

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au Best Estimate de réserves calculé au bilan.

▪ Volume de primes

La mesure de volume pour le risque de primes pour la Compagnie est donnée par la formule suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + FP existing + FP future

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance. Les FP existing et FP future sont calculés par ligne de produit (Crédit, Single Risk et Caution) selon les définitions suivantes:

- FP existing représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie après les 12 mois à venir pour les contrats existants ;
- FP future représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie pour les contrats dont la date de comptabilisation initiale survient dans les 12 mois suivant la date d'évaluation, à l'exclusion des primes à acquérir au cours des 12 mois qui suivent la date de comptabilisation initiale.

▪ Agrégation du risque de primes et de réserves

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 19% appliqué au volume de primes,
- 17,2% appliqué au volume de réserves.

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à *l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*.

En effet, rappelons que:

- La Compagnie ne travaille que sur un segment unique (« 6. Credit insurance and proportional reinsurance ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte ;
- Malgré la grande dispersion géographique des activités de la Compagnie, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.

▪ SCR Catastrophe

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation,
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse ».

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans *l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*.

▪ Description du programme de réassurance externe

La réassurance externe de Compagnie vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « stop loss ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

▪ Risque de rachat

Conformément à *l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014*, la Compagnie valorise un SCR de cessation nette évalué à 3 millions d'euros à fin 2024.

▪ Agrégation du SCR Non Life

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

◆ SCR de marché

▪ Organisation

Pour les actifs financiers, COFACE SA et la Compagnie utilisent la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS IRM. La prestation vise à fournir à COFACE SA et la Compagnie des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31 décembre 2025. Le portefeuille PICIM représente 97,3% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de COFACE SA et de la Compagnie « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à COFACE SA et la Compagnie des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS IRM, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

▪ Classement des titres

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans les fichiers fournis à COFACE SA et la Compagnie.

▪ Transparisation des fonds

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparisation ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de gestion,
- soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 4 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent.

▪ SCR Actions

Concernant les actions détenues en portefeuille, COFACE SA a décidé de ne pas retenir la clause « *grandfathering equity* » pour l'année 2025 comme en 2024.

▪ SCR Immobilier

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 22,3% d'immobilier d'exploitation et à 77,7% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

◆ SCR Défaut

Le calcul du SCR Défaut valorise le risque de contrepartie. Pour cela, il se base sur les provisions cédées aux réassureurs du Groupe retenues pour leur valeur en Best Estimate (valeur de marché) diminuées du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

◆ Simplifications utilisées

▪ Capacité d'absorption par les impôts différés

Pour la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2025} + SCR_{Opérationnel_{2025}}) * Taux\ d'impôt_{2025}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

◆ Problèmes et difficultés rencontrés

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par la Compagnie ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

◆ COFACE SA

La méthodologie de calcul pour COFACE SA est décrite ci-dessous.

Le SCR de prime, de catastrophe et de réserve du périmètre « assurance-crédit » est estimé par un modèle interne partiel développé par le Groupe Coface. Le modèle interne partiel développé par le Groupe Coface couvre les activités d'assurance-crédit du risque de souscription non-vie du périmètre de consolidation comptable du Groupe. L'objectif de ce modèle est double :

- Appréhender de façon plus fine ce risque dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire,
- Disposer d'un outil permettant d'enrichir les analyses techniques existant dans les différents processus opérationnels.

L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non-vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat_Technique]$$

Les données utilisées au niveau du modèle interne partiel de Coface, à la fois des données financières et de gestion, sont adaptées à leur usage. Pour le garantir, Coface applique une gouvernance dédiée à la qualité des données incluant des contrôles qui répondent aux trois critères Qualité des données : complétude, cohérence et caractère approprié. Ces contrôles sont revus trimestriellement par l'ensemble des correspondants régionaux Qualité des données et référents locaux.

◆ SCR non vie

▪ SCR de prime, de catastrophe et de réserve

Le modèle interne partiel est structuré selon les modules et sous-modules suivants :

- Module « Risque de réserves » qui modélise le risque de dérive à un an de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer ;
- Module « Risque de primes et de catastrophes », qui se décompose en :
 - « Générateur de défaut » qui permet de simuler les expositions en défaut parmi l'ensemble des expositions de COFACE SA ;
 - « Sinistralité du portefeuille » qui permet d'estimer l'indemnité d'assurance nette de recours à partir des expositions en défaut ;
 - « Primes, frais, expositions et participation aux bénéfices » qui modélise les autres composantes du compte de résultat technique ;
- Module « Réassurance » qui modélise les traités de réassurance externes de COFACE SA.

Ces différents modules permettent de simuler un grand nombre de comptes de résultat technique net de réassurance, à un an, puis d'obtenir le capital de solvabilité requis pour les risques couverts via le quantile à 99,5% de la distribution du résultat technique net de réassurance.

Le SCR de primes, de réserves et de catastrophe du périmètre « autres produits » est estimé via la formule standard, selon la méthodologie décrite pour La Compagnie.

▪ Description du programme de réassurance externe

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

▪ Risque de cessation

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, COFACE SA valorise un SCR de cessation évaluée à 9 millions d'euros à fin 2024.

▪ Agrégation du SCR Non life

Les effets de diversification dans le Modèle Interne résultent de l'application de méthodes d'agrégation de différents risques, portefeuilles et entités (à localisations géographiques différentes).

La diversification entre les risques de primes, réserves et catastrophes du modèle interne partiel est réalisée en simulation au sein du modèle de projection par l'intermédiaire de copules gaussiennes.

Les risques de primes, réserves et catastrophe des autres activités d'assurance sont calculés selon la formule standard et permettent d'estimer le SCR de souscription non-vie (hors cessation) des autres activités d'assurances. L'exigence de capital des risques de souscription non-vie (hors cessation) des activités d'assurance de Coface est obtenue par agrégation de celle de ses activités d'assurance-crédit (mesuré via le modèle interne partiel) et celle des activités d'assurance hors crédit (mesuré via la formule standard) à l'aide d'un coefficient de corrélation calibré sur les données historiques.

Le risque de cessation tous produits est estimé puis agrégé avec une corrélation de 0% conformément aux dispositions réglementaires.

◆ SCR de marché

Le SCR de marché est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

◆ SCR Défaut

Le SCR défaut est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

◆ Simplifications utilisées

▪ Capacité d'absorption par les impôts différés

Pour COFACE SA et la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme (BSCR_2025 + SCR Opérationnel_2025) *Taux d'impôt_2025. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

E.2.3 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis se calcule comme suit :

$$MCR = \max(MCR_{combined}; AMCR)$$

Où :

- a) $MCR_{combined}$ représente le minimum de capital requis combiné;
- b) $AMCR$ représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit :

$$MCR_{combined} = \min(\max(MCR_{linear}; 0,25*SCR); 0,45*SCR)$$

Où :

- a) MCR_{linear} représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251 ;
- b) SCR représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR ,
- *Best estimate*,
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis - La Compagnie
(en millions d'euros)

		AU 31 DÉCEMBRE	
		2025	2024
A	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	499	525
B	Primes émises nettes de réassurance	687	693
C	Capital de solvabilité requis - SCR	1 056	1 024
D=0,25*C	0,25*Capital de solvabilité requis	264	256
E=0,45*C	0,45*Capital de solvabilité requis	475	461
F	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit α	17,7%	17,7%
G	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit β	11,3%	11,3%
H=(A*F)+(B*G)	MINIMUM DE CAPITAL REQUIS NON VIE	264	264
I=H	Minimum de Capital Requis linéaire	166	166
J	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	4	4
K	MCR COMBINÉ=MIN(MAX(I;0,25*C);0,45*C)	264	256
MCR global	MCR=max (K;J)	264	256

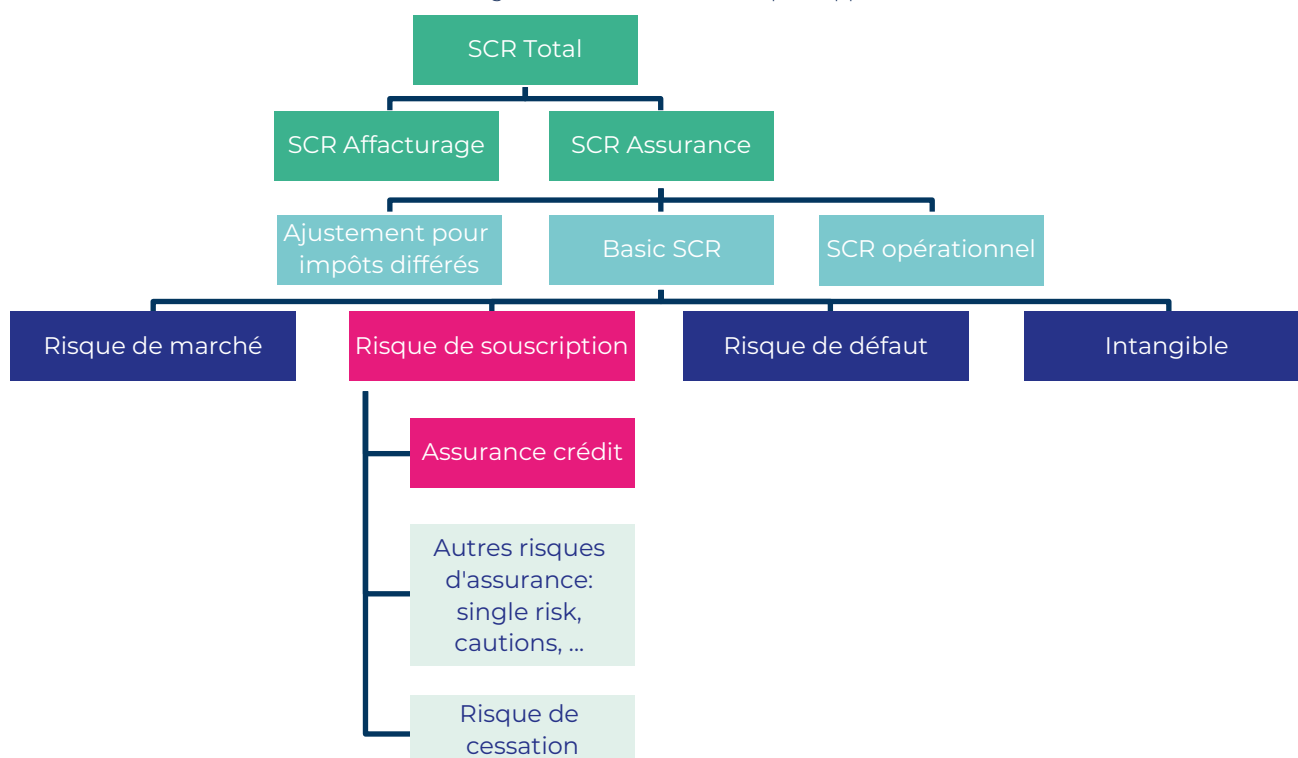
E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

COFACE SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 DIFFÉRENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

COFACE SA

Le schéma ci-dessous synthétise les différents modules intervenant dans le calcul des exigences en capital du Groupe Coface sur la totalité de ses activités. Il identifie en rouge les modules concernés par l'approche modèle interne.



Le Modèle Interne Partiel du risque de souscription non-vie

Le modèle interne diffère de la formule standard par sa structure et son mode de calcul. L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non-vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{\text{Souscription Non-Vie, Crédit}} = -\text{VaR}_{0,5\%}[\text{Résultat_Technique}]$$

Dans cet objectif, le modèle interne partiel décompose le compte de résultat pour appréhender les risques de l'assurance-crédit :

- Risque de réserve, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance de provisions pour couvrir les sinistres survenus sur les exercices antérieurs, mais non encore réglés ;
- Risque de prime et de catastrophe, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance des primes pour couvrir la sinistralité de l'année à venir, basé sur l'évaluation pour l'année future des principaux postes du compte de résultat, à savoir :
 - Primes, nettes de participation aux bénéfices,
 - Sinistres de l'exercice courant (règlements, frais de gestion des sinistres et provisions),
 - Frais administratifs et commerciaux,
 - Solde de réassurance.

- Le modèle interne partiel consiste à générer un grand nombre de simulations (reflétant les situations économiques probables à 1 an) et de calculer le compte de résultat afférent. Sur la base de ces simulations, la distribution du résultat net est obtenue. La VaR à 99,5% de cette distribution représente le SCR Souscription Assurance-Crédit.

Plus précisément, pour le risque de primes et de catastrophe :

- L'exposition en défaut est simulée par acheteur à partir d'un modèle de Merton intégrant des facteurs de risque monde, pays et secteurs ;
- La perte ultime pour chaque acheteur en défaut est simulée par l'application successive de trois facteurs :
 - Simulation d'un facteur UGD (Usage Given Default) qui représente le passage de l'exposition en défaut au montant de l'impayé : DMS – déclaration de Menace de Sinistre, ou NOA – Notification of Overdue Amount ;
 - Facteur CS (Contractual Specificities) qui représente la réduction de sinistralité provenant des clauses contractuelles : simulation d'un taux de sinistre sans suite et application d'un facteur déterministe pour passer au montant de première réserve ;
 - Simulation d'un facteur LGD (Loss Given Default) qui représente le passage de la première réserve à la perte ultime nette de recours ;
- La simulation de la perte ultime s'appuie sur une segmentation et un calibrage propre à chaque phénomène : PD (Probabilité de Défaut), UGD, CS, LGD. Une approche par arbres de classification associée à des jugements d'experts est utilisée ;
- A cette perte ultime est ajoutée la sinistralité pour laquelle l'exposition est inconnue : les sinistres non dénommés (ou Blind Cover) et DCL (ou Discretionary Credit Limit) ; les sinistres non rattachés ;
- Les autres phénomènes nécessaires à l'alimentation du compte de résultat sont projetés : primes, frais sur primes et sur sinistres, accessoires de primes, clauses de participation bénéficiaire (PS ou Profit Sharing), évaluation du Best Estimate (BE) de primes à fin N+1.

Pour le risque de réserve, une distribution représentant la variabilité des Best Estimates à 1 an est projetée par une approche Bootstrap sur six segments. Une copule gaussienne est utilisée pour agréger les distributions des différents segments ; enfin, les distributions du risque de prime et de réserve sont à leur tour agrégées par copule gaussienne.

Les différents traités de réassurance, en QS (Quota-Share), XS (excédent de sinistre) et SL (Stop Loss) sont appliqués simulation par simulation. Les distributions nettes de réassurance viennent alimenter la distribution du compte de résultat net à fin N+1, dont la VaR (Value-at-Risk) à 0.5% constitue le SCR souscription d'assurance-crédit évalué en Modèle Interne Partiel.

Ainsi, à la différence de la modélisation du risque de souscription en assurance-crédit par la formule standard, le Modèle Interne Partiel permet de refléter le profil de risque de Coface :

- projection du capital requis à partir du volume d'exposition découpée selon des segments différenciés par niveau de risque, selon la qualité de l'exposition,
- prise en compte de la dépendance entre les facteurs de risque monde, pays et secteurs, permettant de modéliser conjointement les risques de primes et de catastrophe, qui varient simplement par l'intensité des défauts.

● Agrégation des sous modules

Dans la mesure où le Modèle Interne Partiel s'applique à un périmètre restreint du risque de souscription (assurance-crédit hors risque de cessation et hors lignes d'affaire single risk et caution), les méthodes d'intégration par défaut proposées par la réglementation ne sont pas adaptées. L'intégration du MIP dans la formule standard peut être résumée comme suit :

- agrégation du SCR MIP avec le SCR non-vie des autres produits, au moyen d'un paramètre de corrélation calibré spécifiquement,
- calcul d'un BSCR MIP en agrégeant les SCR portant sur le périmètre MIP avec une matrice de corrélation calibrée spécifiquement,
- calcul d'un BSCR Formule Standard en agrégeant les SCR portant sur le périmètre Formule Standard avec la matrice de corrélation de la formule standard,
- calcul du SCR total par sommation des deux BSCR (périmètres MIP et Formule Standard), de l'ajustement pour taxes et du SCR portant sur le risque opérationnel.

Enfin, le caractère approprié des données utilisées dans le MIP est suivi par un dispositif qualité des données dont les principes de gouvernance sont définis au sein de la politique qualité des données. Cette politique est approuvée par le conseil d'administration.

La déclinaison opérationnelle de la politique est assurée par la filière qualité des données :

- pilotée par le responsable qualité des données, rattaché à la Direction Business Technology,
- animée par les correspondants qualité de données, nommés au sein de chacune des 7 régions, mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, partagés lors d'instances ad hoc (comité trimestriel de pilotage de la qualité des données).

● Effet de diversification

Solvabilité II requiert des assureurs de posséder un niveau de capital suffisant (Solvency Capital Requirement, ou SCR) pour faire face à une déviation adverse des fonds propres à 1 an avec une probabilité calibrée à 99.5%.

En tant que compagnie d'assurance, COFACE a mis en place des solutions pour évaluer les risques techniques et financiers. COFACE a décidé de modéliser de manière précise son risque de souscription pour son activité d'assurance-crédit. Les autres sous modules étant évalué en formule standard.

Pour obtenir le SCR total requis, des étapes d'agrégation présentées ci-dessus sont nécessaires entre les différents modules de risques, et entre les différents produits.

Cette agrégation se fait en tenant compte de la diversification qui repose sur l'idée que tous les risques ne se matérialisent pas simultanément de manière extrême.

L'effet de diversification a plusieurs implications :

- la réduction du capital requis : Le SCR total est inférieur à la somme des SCR individuels ;
- l'incitation à la gestion active du risque et l'optimisation du portefeuille de risques.

Dans son évaluation du SCR, COFACE appréhende les corrélations et les diversifications entre les facteurs de risque, les sous modules et les activités :

- le modèle de Merton multi-facteurs prend en considération le lien observé entre le taux de défaut historique et différents facteurs de risques économiques et géographiques ;
- les paramètres d'agrégation intra-modules permettent d'établir la corrélation entre le risque de cessation et le risque prime, cat et réserve tous produits ; les sous modules du risque de marché et les sous modules du risque de défaut ;
- les paramètres d'agrégation inter-modules permettent de capter la diversification entre le risque de souscription non-vie et les autres modules marché et défaut.

Les bénéfices de la diversification entre les principaux modules du SCR s'élèvent à 173 millions d'euros au 31 décembre 2025.

◆ La Compagnie

La Compagnie n'utilise pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Au cours de l'exercice 2025, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour COFACE SA, ni pour la Compagnie.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant.



F. ANNEXES

F. ANNEXES

F.1 DÉTAILS DES RELATIONS MÈRE-FILIALES

PAYS	ENTITÉ	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGES			
			CONTRÔLE	INTÉRÊT	CONTRÔLE	INTÉRÊT
			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Europe du Nord						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GMBH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Norden Services (Danmark Services)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suède	Coface Sverige	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige Services AB (Sweden Services)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Norvège	Coface Norway - SUCC (Coface Europe)	-	Succursale*		Succursale*	
Europe de l'Ouest et Afrique						
France	COFACE SA	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofinpar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Services Suisse	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Coface RE	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

PAYS	ENTITÉ	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGES			
			CONTRÔLE	INTÉRÊT	CONTRÔLE	INTÉRÊT
			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Suisse	Fonds Lausanne 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface Corporate Member	Globale	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland	-	Succursale*		Succursale*	
Maroc	Coface Services Maghreb	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Europe Centrale et de l'Est						
Autriche	Coface Central Europe Holding AG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA Niederlassung Austria	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Coface Hungary Insurance services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Insurance Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	-	Succursale*		Succursale*	
République Tchèque	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania Insurance Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur S.A. Bois - Colombes – Sucursala Bucuresti	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Technologie - Roumanie	-	Succursale*		Succursale*	
Slovaquie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, pobočka poisťovne z iného členského štátu	-	Succursale*		Succursale*	
Slovénie	Coface PKZ	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur Lietuvos filialas	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Coface Baltics Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bulgarie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur SA – Branch Bulgaria	-	Succursale*		Succursale*	
Russie	CJSC Coface Rus Insurance Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Croatie	Coface Adriatics	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

PAYS	ENTITÉ	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGES			
			CONTRÔLE	INTÉRÊT	CONTRÔLE	INTÉRÊT
			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
Méditerranée et Afrique						
Italie	Coface Italy (Succursale)	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa	Globale	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Services Grèce	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Turquie	Coface Sigorta	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EAU	Cedar Rose Data DMCC, based in Dubai	Globale	60,00%	60,00%	0,00%	0,00%
Chypre	Cedar Rose Int. Services Ltd	Globale	60,00%	60,00%	0,00%	0,00%
Amérique du Nord						
Etats-Unis	Coface North America Holding Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada	-	Succursale*		Succursale*	
Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Servicios Mexico. S.A.DE C.V.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Amérique Latine						
Brésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Argentina	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Sevicios Argentina S.A	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Equateur	Coface Ecuador	-	Succursale*		Succursale*	
Colombie	Coface Service Colombia Ltda.	Globale	94,98%	100,00%	94,98%	100,00%
Asie Pacifique						
Australie	Coface Australia	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Services Japan	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Singapour	Coface Singapour	-	Succursale*		Succursale*	
Nouvelle Zélande	Coface Nouvelle - Zelande SUCC	-	Succursale*		Succursale*	
Taiwan	Coface Taiwan	-	Succursale*		Succursale*	
Chine	Coface Services Greater China	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
*Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur						

F.2 REPORTINGS QUANTITATIFS

Les QRTs Public Disclosure sont restitués en euros.

S.02.01.02 Bilan – COFACE SA (1/2)

		VALEUR SOLVABILITÉ II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	65 888 545
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour propre usage	R0060	121 280 749
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 353 445 398
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	135 161 354
Actions	R0100	130 652 066
Actions – cotées	R0110	124 294 470
Actions – non cotées	R0120	6 357 596
Obligations	R0130	2 475 493 827
Obligations d'État	R0140	1 180 615 825
Obligations d'entreprise	R0150	1 294 878 003
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	452 710 746
Produits dérivés	R0190	151 143
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	159 276 262
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 219 337
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 219 337
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	256 470 379
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	256 470 379
Non-vie hors santé	R0290	256 470 379
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	6 221 153
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	325 794 888
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	208 416 261
Autres créances (hors assurance)	R0380	916 472 735
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	342 353 188
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	5 599 562 634

S.02.01.02 Bilan – COFACE SA (2/2)

Passifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 089 446 030
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 089 446 030
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	992 495 289
Marge de risque	R0550	96 950 741
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	24 959 064
Provisions pour retraite	R0760	50 275 508
Dépôts des réassureurs	R0770	1 035 287
Passifs d'impôts différés	R0780	215 201 625
Produits dérivés	R0790	72 417
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	504 808 476
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	113 146 383
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	174 706 665
Autres dettes (hors assurance)	R0840	537 530 041
Passifs subordonnés	R0850	611 076 067
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	611 076 067
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	163 834
TOTAL DU PASSIF	R0900	3 322 421 400
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 277 141 234

S.02.01.02 Bilan – La Compagnie (1/2)

S.02.01.02

Bilan

		VALEUR SOLVABILITÉ II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	- 0
Actifs d'impôts différés	R0040	30 525 166
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour propre usage	R0060	103 177 773
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 878 152 646
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	383 230 428
Actions	R0100	99 562 008
Actions – cotées	R0110	93 204 412
Actions – non cotées	R0120	6 357 596
Obligations	R0130	1 930 936 980
Obligations d'État	R0140	880 257 801
Obligations d'entreprise	R0150	1 050 679 179
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	347 915 675
Produits dérivés	R0190	47 016
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	116 460 540
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	29 538 163
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	29 538 163
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	423 673 325
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	423 673 325
Non-vie hors santé	R0290	423 673 325
Santé similaire à la non-vie	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	490 784
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	266 066 778
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	293 366 157
Autres créances (hors assurance)	R0380	426 120 336
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	202 522 404
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	4 653 633 533

S.02.01.02 Bilan – La Compagnie (2/2)

S.02.01.02

Bilan

Passifs	VALEUR SOLVABILITÉ II	
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 020 127 978
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 020 127 978
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	922 176 358
Marge de risque	R0550	97 951 620
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	-
Marge de risque	R0680	-
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	16 338 863
Provisions pour retraite	R0760	48 689 274
Dépôts des réassureurs	R0770	13 384 015
Passifs d'impôts différés	R0780	142 086 700
Produits dérivés	R0790	72 417
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	103 508 218
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	260 707 642
Autres dettes (hors assurance)	R0840	392 930 466
Passifs subordonnés	R0850	578 119 211
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	50 191 523
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	527 927 688
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	66 528
TOTAL DU PASSIF	R0900	2 576 031 307
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 077 602 226

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – COFACE SA

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		LIGNE D'ACTIVITÉ POUR: ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE (ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE)												LIGNE D'ACTIVITÉ POUR: RÉASSURANCE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE				TOTAL
		ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX	ASSURANCE DE PROTECTION DU REVENU	ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	AUTRE ASSURANCE DES VÉHICULES À MOTEUR	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	ASSURANCE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE	ASSURANCE CRÉDIT ET CAUTIONNEMENT	ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES	SANTÉ	ACCIDENTS	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	BIENS	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut – Assurance directe	R0110																	1 408 124 418
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	146 602 145
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	418 740 216
Net	R0200																	1 135 986 347
Primes acquises																		
Brut – Assurance directe	R0210																	1 407 716 760
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	137 238 445
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	417 166 662
Net	R0300																	1 127 788 543
Charge des sinistres																		
Brut – Assurance directe	R0310																	441 318 409
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	44 139 711
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	117 516 525
Net	R0400																	367 941 595
Dépenses engagées	R0550																	616 992 904
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210																	- 309 305
TOTAL DÉPENSES TECHNIQUES	R1300																	617 302 209

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – La Compagnie

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		LIGNE D'ACTIVITÉ POUR: ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE (ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE)										LIGNE D'ACTIVITÉ POUR: RÉASSURANCE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE						
		ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX	ASSURANCE DE PROTECTION DU REVENU	ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	AUTRE ASSURANCE DES VÉHICULES À MOTEUR	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	ASSURANCE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE	ASSURANCE CRÉDIT ET CAUTIONNEMENT	ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES	SANTÉ	ACCIDENTS	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	BIENS	TOTAL
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut – Assurance directe	R0110									1 181 132 105								1 181 132 105
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									185 188 846								185 188 846
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140									675 408 329								675 408 329
Net	R0200									690 912 622								690 912 622
Primes acquises																		
Brut – Assurance directe	R0210									1 182 488 921								1 182 488 921
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									177 975 499								177 975 499
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240									673 441 441								673 441 441
Net	R0300									687 022 979								687 022 979
Charge des sinistres																		
Brut – Assurance directe	R0310									365 661 190								365 661 190
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									63 084 982								63 084 982
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340									215 894 430								215 894 430
Net	R0400									212 851 742								212 851 742
Dépenses engagées	R0550									354 033 107								354 033 107
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210																	- 297 700
TOTAL DÉPENSES TECHNIQUES	R1300																	354 330 807

S.05.02.04 Primes, sinistres et dépenses par pays – COFACE SA

S.05.02.04

Primes, sinistres et dépenses par pays

		PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) – ENGAGEMENTS EN NON-VIE						TOTAL TOP 5 PAYS ET PAYS DE DOMICILIATION
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	
	R0010	DE	ES	IT	NL	US		C0140
Primes émises								
Brut – Assurance directe	R0110	197 675 013	162 409 065	118 096 849	244 784 993	59 690 021	128 046 223	910 702 164
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	10 762 376	-	-	-	-	-	10 762 376
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	165 456	686 992	-	214 258	774 495	614	1 841 815
Net	R0200	208 271 933	161 722 073	118 096 849	244 570 735	58 915 526	128 045 609	919 622 725
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	R0210	198 419 838	163 874 085	117 068 845	244 539 788	60 077 512	125 731 982	909 712 050
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	10 777 420	-	-	-	-	-	10 777 420
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	16 060	686 992	-	214 077	774 495	504 175	2 195 799
Net	R0300	209 181 198	163 187 093	117 068 845	244 325 711	59 303 017	125 227 808	918 293 672
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	R0310	45 427 506	43 605 081	36 767 267	93 906 132	22 544 624	45 918 601	288 169 211
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 995 368	7	-	559	-	1	3 995 935
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	6 641 647	433 571	-	686 200	384 286	81 670	8 227 374
Net	R0400	42 781 227	43 171 517	36 767 267	93 220 491	22 160 338	45 836 932	283 937 772
Dépenses engagées	R0550	129 744 922	104 333 548	60 273 097	133 384 455	37 994 069	82 773 261	548 503 352
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R1210	-	-	-	-	-	-	- 36 756
TOTAL DÉPENSES TECHNIQUES	R1300	-	-	-	-	-	-	548 466 596

S.04.05.21 Primes, sinistres et dépenses par pays – La Compagnie

S.04.05.21

Primes, sinistres et dépenses par pays

		PAYS DE DOMICILIATION		PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) – ENGAGEMENTS EN NON-VIE			
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
	R0010		IT	DE	ES	PL	GB
Primes émises							
Brut – Assurance directe	R0020	132 823 571	277 309 808	110 617 542	85 184 127	55 684 409	66 345 522
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0021	54 737 912	5 112 640	6 370 238	3 921 962	2 316 453	4 788 553
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0022	-	-	-	-	-	-
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	R0030	133 407 451	277 325 833	111 512 953	84 799 422	55 527 460	67 706 656
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0031	54 185 749	5 066 023	6 310 782	3 884 286	2 296 637	3 665 282
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0032	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres							
Brut – Assurance directe	R0040	33 112 522	100 378 602	46 162 607	26 689 281	12 114 693	27 461 034
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0041	20 553 300	2 478 006	1 829 802	1 860 320	470 046	2 017 100
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0042	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées							
Brut – Assurance directe	R0050	76 187 026	122 682 993	74 879 714	33 193 732	18 807 981	34 251 394
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0051	21 197 145	2 541 145	1 879 357	1 900 396	484 547	1 763 340
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0052	-	-	-	-	-	-

S.17.01.02 Non life Technical Provisions – La Compagnie (1/2)

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		ASSURANCE DIRECTE ET RÉASSURANCE PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE											
		ASSURANCE DES FRAIS MÉDICAUX	ASSURANCE DE PROTECTION DU REVENU	ASSURANCE D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	AUTRE ASSURANCE DES VÉHICULES À MOTEUR	ASSURANCE MARITIME, AÉRIENNE ET TRANSPORT	ASSURANCE INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS	ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE	ASSURANCE CRÉDIT ET CAUTIONNEMENT	ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050												
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque													
Meilleure estimation													
Provisions pour primes													
Brute	R0060	80 910 967											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	23 787 056											
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	57 123 911											
Provisions pour sinistres													
Brute	R0160	841 265 394											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	399 886 271											
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	441 379 122											
Total meilleure estimation - brut	R0260	922 176 360											
Total meilleure estimation - net	R0270	498 503 033											
Marge pour risque	R0280	97 951 620											
Provisions techniques - Total													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290												
Meilleure estimation	R0300												
Marge pour risque	R0310												
Provisions techniques - Total													
Provisions techniques - Total	R0320	1 020 127 981											
Montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	423 673 327											
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	596 454 654											

S.17.01.02 Non life Technical Provisions – La Compagnie (2/2)

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		RÉASSURANCE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE				ENGAGEMENT TOTAL NON-VIE
		RÉASSURANCE VIE NON PROPORTIONNELLE	RÉASSURANCE DOMMAGES NON PROPORTIONNELLE	RÉASSURANCE NON PROPORTIONNELLE MARITIME, AÉRONAUTIQUE ET TRANSPORT	RÉASSURANCE DE BIENS NON PROPORTIONNELLE	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brute	R0060					80 910 967
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					23 787 056
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					57 123 911
Provisions pour sinistres						
Brute	R0160					841 265 394
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					399 886 271
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					441 379 122
Total meilleure estimation - brut	R0260					922 176 360
Total meilleure estimation - net	R0270					498 503 033
Marge pour risque	R0280					97 951 620
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge pour risque	R0310					
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	R0320					1 020 127 981
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330					423 673 327
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					596 454 654

S.19.01.21 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (1/4)

S.19.01.21

Informations sur les sinistres d'assurance non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Underwriting year [UWY]
--	-------	-------------------------

SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS)

(montant absolu)

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											- 6 089 921
N-9	R0160	70 148 560	243 641 670	92 697 170	28 782 780	2 361 030	2 499 080	31 682 830	- 1 893 226	- 1 557 319	- 2 098 952	
N-8	R0170	52 477 910	233 067 180	87 371 870	22 069 480	2 254 120	- 4 104 700	13 968 849	- 3 221 771	- 1 728 776		
N-7	R0180	63 861 550	248 768 890	86 113 300	16 546 260	- 1 717 720	- 1 352 958	- 1 169 978	- 3 827 053			
N-6	R0190	62 300 520	288 478 460	86 844 840	- 3 463 740	- 2 193 446	1 040 244	- 1 393 304				
N-5	R0200	62 842 250	123 886 680	27 112 770	- 1 882 096	1 699 623	- 3 858 678					
N-4	R0210	19 721 360	160 350 430	61 254 174	9 254 899	122 654						
N-3	R0220	41 935 420	256 647 493	72 932 391	8 716 942							
N-2	R0230	54 401 629	263 447 045	67 286 396								
N-1	R0240	64 902 673	301 512 602									
N	R0250	61 828 788										

S.19.01.01 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (2/4)

	ANNÉE EN COURS	SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)
	C0170	C0180
R0100	- 6 157 134	2 535 116 928
R0160	- 2 098 952	466 263 623
R0170	- 1 728 776	402 154 162
R0180	- 3 827 053	407 222 291
R0190	- 1 393 304	431 613 574
R0200	- 3 858 678	209 800 549
R0210	122 654	250 703 518
R0220	8 716 942	380 232 247
R0230	67 286 396	385 135 070
R0240	301 512 602	366 415 276
R0250	61 828 788	61 828 788
R0260	420 403 487	5 896 486 027

S.19.01.01 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (3/4)

MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES

(montant absolu)

ANNÉE		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											38 704 583
N-9	R0160									5 748 258	4 020 730	
N-8	R0170								9 541 185	8 395 831		
N-7	R0180							10 485 670	9 899 093			
N-6	R0190						27 403 079	25 960 205				
N-5	R0200					49 988 707	46 375 896					
N-4	R0210				24 037 335	11 497 199						
N-3	R0220			47 353 516	28 441 217							
N-2	R0230		193 400 309	58 061 865								
N-1	R0240	479 161 380	179 903 749									
N	R0250	459 751 677										

S.19.01.01 Informations sur les sinistres d'assurance non-vie – La Compagnie (4/4)

	FIN D'ANNÉE (DONNÉES ACTUALISÉES)
	C0360
R0100	36 912 798
R0160	3 636 001
R0170	8 112 620
R0180	9 587 636
R0190	26 098 378
R0200	42 819 244
R0210	10 990 362
R0220	27 743 404
R0230	55 589 618
R0240	173 102 855
R0250	446 672 479
R0260	841 265 394

S.23.01.22 Fonds propres – COFACE SA (1/3)

S.23.01.22

Fonds propres

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	300 359 590	300 359 590			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	723 517 173	723 517 173			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	1 024 388 959	1 024 388 959			
Passifs subordonnés	R0140	611 076 067			611 076 067	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	41 277 859				41 277 859
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	9 591 219				9 591 219
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	193 627 607	193 627 607			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	99 992 485	90 401 266			9 591 219
TOTAL DÉDUCTIONS	R0280	293 620 092	284 028 873			9 591 219

S.23.01.22 Fonds propres – COFACE SA (2/3)

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 406 999 556	1 764 236 849		611 076 067	31 686 640
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	193 627 607	193 627 607			
TOTAL FONDS PROPRES D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS	R0440	193 627 607	193 627 607			
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la 1ère méthode						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le SCR du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	2 406 999 556	1 764 236 849		611 076 067	31 686 640
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum du SCR du groupe sur base consolidée	R0530	2 375 312 916	1 764 236 849		611 076 067	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	2 406 999 556	1 764 236 849		611 076 067	31 686 640
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de SCR du groupe sur base consolidée	R0570	1 830 102 333	1 764 236 849		65 865 484	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	329 327 420				

S.23.01.22 Fonds propres – COFACE SA (3/3)

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Ratio fonds propres éligibles sur minimum du SCR requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,56				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	2 600 627 163	1 957 864 456		611 076 067	31 686 640
Total SCR du Groupe	R0680	1 317 309 679				
Ratio fonds propres éligibles sur SCR du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	1,97				

		Valeur
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 277 141 234
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes prévisibles et distribution	R0720	187 597 653
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 065 154 622
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Autres Fonds Propres non disponibles	R0750	-
Réserve de réconciliation	R0760	1 024 388 959
Bénéfices attendus		-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	42 127 053
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790	42 127 053

S.23.01.01 Fonds propres – La Compagnie (1/2)

S.23.01.01

Fonds propres

		TOTAL	TIER 1 - NON RESTREINT	TIER 1 - RESTREINT	TIER 2	TIER 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	137 052 424	137 052 424			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	620 149 416	620 149 416			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 208 481 447	1 208 481 447			
Passifs subordonnés	R0140	527 927 688			527 927 688	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions		-	-	-	-	-
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 493 610 975	1 965 683 287		527 927 688	
Fonds propres auxiliaires		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

S.23.01.01 Fonds propres – La Compagnie (2/2)

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total des fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le SCR	R0500	2 493 610 975	1 965 683 287		527 927 688	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le MCR	R0510	2 493 610 975	1 965 683 287		527 927 688	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0540	2 493 610 975	1 965 683 287		527 927 688	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	R0550	2 018 476 056	1 965 683 287		52 792 769	
SCR	R0580	1 055 855 377				
MCR	R0600	263 963 844				
Ratio fonds propres éligibles sur SCR	R0620	2				
Ratio fonds propres éligibles sur MCR	R0640	8				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 077 602 226				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes prévisibles et distribution	R0720	111 918 939				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	757 201 840				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	1 208 481 447				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)- activités vie	R0770	-				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	14 051 795				
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790	14 051 795				

S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard – COFACE SA

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	376 335 060	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	155 128 857	
Risque de souscription en vie	R0030	-	
Risque de souscription en santé	R0040	-	
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 315 907 799	
Diversification	R0060	- 305 216 411	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 542 155 304	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	
Risque opérationnel	R0130	46 348 656	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 123 722 364	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	.	
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du Règlement Délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 464 781 596	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	.	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (I) Type a	R0211		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (I) Type b	R0212		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (I) Type c	R0213		
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (I) Type d	R0214		
SCR consolidé du groupe	R0220	1 658 409 203	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	.	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	.	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 R	R0440		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	414 602 301	
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	193 627 607	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, entreprises d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	.	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0530	193 627 607	
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	R0540	.	
Exigence de capital pour les entreprises résiduelles	R0550	.	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les placements présentés sous forme de fonds	R0555		
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses via la méthode D&A	R0560	.	
Capital de solvabilité requis total du groupe	R0570	1 658 409 203	

S.25.05.22 Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne (partiel or total) – COFACE SA (1/2)

S.25.05.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne (partiel or total)

Composant - information spécifique

		Capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplifications
		C0010	C0070	C0090	C0120
Type du risque					
Total diversification	R0020				
Risque diversifié total avant impôts	R0030				
Risque diversifié total après impôts	R0040				
Total risque de marché et de crédit	R0070	526 988 450			
Risque de marché et de crédit - diversifié	R0080	- 189 279 364			
Risque d'événement de crédit non couvert dans le risque de marché et de crédit	R0190				
Risque d'événement de crédit non couvert dans le risque de marché et de crédit - diversifié	R0200				
Total risque commercial	R0270				
Total risque commercial - diversifié	R0280				
Total risque de souscription non-vie net	R0310	840 102 619			
Total risque de souscription non-vie net - diversifié	R0320	- 12 460 461			
Total risque de souscription vie et santé	R0400				
Total risque de souscription vie et santé - diversifié	R0410				
Total risque opérationnel	R0480	46 348 656			
Total risque opérationnel - diversifié	R0490				
Autres risques	R0500				

S.25.05.22 Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne (partiel or total) – COFACE SA (2/2)

Calcul du capital de solvabilité requis		
		C0100
Total composants peu diversifiés	R0110	1 296 310 928
Diversification	R0060	- 172 628 856
Ajustement dû à l'agrégation RFF/MAP nSCR	R0120	-
Capital requis pour les entreprises exploitées conformément à l'art. 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du Règlement Délégué (UE) 2015/35, hors augmentation de capital	R0200	1 123 682 072
Des compléments de capital déjà définis	R0210	-
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type a	R0211	-
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type b	R0212	-
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type c	R0213	-
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type d	R0214	-
SCR consolidé du groupe	R0220	1 317 309 679
Autres informations sur le SCR		-
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	-
Montant/estimation de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	- 117 128 796
Exigence de capital pour le sous-module risque actions basé sur la durée	R0400	-
Montant total du capital de solvabilité requis notionnel pour la partie restante	R0410	-
Montant total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Montant total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles à ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation RFF nSCR pour l'article 304	R0440	-
Capital minimum de solvabilité requis du groupe consolidé	R0470	329 327 420
Informations sur les autres entités		-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	193 627 607
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, entreprises d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (Capital requis hors assurance) - Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0530	193 627 607
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Exigence de capital pour les entreprises résiduelles	R0550	-
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les placements présentés sous forme de fonds	R0555	-
SCR global		-
SCR pour les entreprises incluses via la méthode D&A	R0560	-
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS TOTAL DU GROUPE	R0570	1 317 309 679

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard – La Compagnie (1/2)

Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	379 925 446	-
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	132 775 719	-
Risque de souscription en vie	R0030	-	-
Risque de souscription en santé	R0040	-	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	867 667 673	-
Diversification	R0060	- 275 800 109	-
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	- 0	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 104 568 729	-
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	
Risque opérationnel	R0130	40 813 933	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 89 527 284	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 055 855 377	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type a	R0211	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type b	R0212	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type c	R0213	-	
dont les capitaux supplémentaires déjà définis - Article 37 (1) Type d	R0214	-	
SCR consolidé du groupe	R0220	1 055 855 377	
Autres informations sur le SCR		-	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 R	R0440	-	

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard – La Compagnie (2/2)

APPROCHE DU TAUX D'IMPOSITION		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Yes

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DES PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (LAC DT)		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	- 89 527 284
LAC DT justifié par la réversion des impôts différés passifs	R0650	- 89 527 284
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-
LAC DT justifié par le report rétrospectif, année en cours	R0670	-
LAC DT justifié par le report rétrospectif, années futures	R0680	-
LAC DT maximale	R0690	-

S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie (1/2)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie)

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	165 887 958

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle	R0100	498 503 033,47	687 193 992,10
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie (2/2)

CALCUL DU MCR GLOBAL		C0070
MCR linéaire	R0300	165 887 958
SCR	R0310	1 055 855 377
Plafond du MCR	R0320	475 134 920
Plancher du MCR	R0330	263 963 844
MCR combiné	R0340	263 963 844
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0400	263 963 844

S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA

CODE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	PAYS	NOM JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE	TYPE D'ENTREPRISES	FORME JURIDIQUE	CATEGORIE (MUTUELLE/NON MUTUELLE)	AUTORITÉ DE CONTRÔLE	% PART DE CAPITAL	% UTILISÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	% DROITS DE VOTE	AUTRES CRITÈRES	DEGRÉ D'INFLUENCE	PART PROPORTIONNELLE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA SOLVABILITÉ DU GROUPE	OUI/NON	DATE DE LA DÉCISION SI L'ARTICLE 214 S'APPLIQUE	MÉTHODE UTILISÉE ET, EN CAS D'UTILISATION DE LA 1ÈRE MÉTHODE, TRAITEMENT DE L'ENTREPRISE
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/ 213800HKUQ BHEN7LHG17	UNITED KINGDOM	Coface UK Holdings Limited	7 -Mixed financial holding company as defined in Article 212 (l)(h) of Directive 2009/138/EC	Limited Company	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 213800LK258I 58TRLP18	UNITED KINGDOM	Coface UK Services Ltd	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 213800VWFVJ 3PDANBK42	ISRAEL	Coface Holding Israel	7 -Mixed financial holding company as defined in Article 212 (l)(h) of Directive 2009/138/EC	Limited company	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 213800W324V 1DP573Y92	ISRAEL	Business Data Information	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited company	2 - Non-mutual	ILITA The Israeli Law Information and Technology Authority. Ministry of Justice	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 253400TQL1P RQT3MR535	RUSSIAN FEDERATION	Coface RUS Insurance Company	2 - Non life insurance undertaking	Ltd	2 - Non-mutual	Central Bank of Russian Federation	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 259400ZFRK NWZW6V1196	POLAND	Coface Poland Factoring	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LLC	2 - Non-mutual	KNF - Komisja Nadzoru Finansowego	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 5299006D8U9 HJM9FY889	GERMANY	Coface Debitoren (ex-ADGC)	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	2 - Non-mutual	Bundesamt für Justiz	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 529900F0GY4 C443UEI96	GERMANY	Coface Finanz (ex-AKCF)	8 - Credit institution, investment firm and financial institution	GmbH	2 - Non-mutual	BaFin / Deutsche Bundesbank	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 529900HMT QF2EKYEN39	GERMANY	cofaceratin g.de GmbH	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 529900OUQB JGH5QC4B66	AUSTRIA	Coface Central Europe Holding	7 -Mixed financial holding company as defined in Article 212 (l)(h) of Directive 2009/138/EC	Private Limited Company	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 529900UYKF9 5CQF4OK48	GERMANY	Cofaceratin g-Holding GmbH	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	GmbH	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/ 529900VLW25 U8Q4MI292	SOUTH AFRICA	Coface South Africa Services (ex-CUAL)	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	LIMITED	2 - Non-mutual	Prudential Authority-370 Helen Joseph Street, Pretoria, 0002	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

CODE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	PAYS	NOM JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE	TYPE D'ENTREPRISES	FORME JURIDIQUE	CATEGORIE (MUTUELLE/NON MUTUELLE)	AUTORITÉ DE CONTRÔLE	% PART DE CAPITAL	% UTILISÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	% DROITS DE VOTE	AUTRES CRITÈRES	DEGRÉ D'INFLUENCE	PART PROPORTIONNELLE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA SOLVABILITÉ DU GROUPE	OUI/NON	DATE DE LA DÉCISION SI L'ARTICLE 214 S'APPLIQUE	MÉTHODE UTILISÉE ET, EN CAS D'UTILISATION DE LA TIÈRE MÉTHODE, TRAITEMENT DE L'ENTREPRISE
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/529900ZEEQUB7KU8UA23	SOUTH AFRICA	Coface South Africa	2 - Non life insurance undertaking	LIMITED	2 - Non-mutual	FSCA-41 Matroosberg Rd, Ashlea Gardens, Pretoria, 0002	75%	75%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000AP6VMDH674E08	UNITED STATES	Coface North America Holding Company	6 - Mixed-activity insurance holding company as defined in Article 212(l) (g) of Directive 2009/138/EC	Corporation	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493007N150J79H7D539	CHILE	Coface Chile S.A. (Insurance)	2 - Non life insurance undertaking	S.A.	2 - Non-mutual	Comisión para el Mercado Financiero (CMF)	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000AE937SZR49FT70	BELGIUM	Coface Belgium Services Holding (ex-RBB)	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000AH1830FZ5MTX33	UNITED STATES	Coface Services North America Inc.	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Corporation	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000HBAICZQX96YF53	UNITED STATES	Coface North America Insurance Company	2 - Non life insurance undertaking	Corporation	2 - Non-mutual	Office of Consumer Affairs and Business Regulation (OCABR)	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/549300L2E9PESIFA5849	SWITZERLAND	Coface RE SA	3 - Reinsurance undertaking	SA	2 - Non-mutual	FINMA Laupenstrasse 27 CH - 3003 Berne	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000R49CJGOAHFN339	BRAZIL	Coface Do Brasil Seguros de Credito	2 - Non life insurance undertaking	S.A.	2 - Non-mutual	Superintendência de Seguros Privados (SUSEP)	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000U436DACQWABG42	MEXICO	Coface Holding America Latina S.A	6 - Mixed-activity insurance holding company as defined in Article 212(l) (g) of Directive 2009/138/EC	S.A. de C.V.	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/5493000VKNSGISZ5SJ35	MEXICO	Coface Seguro de Credito Mexico	2 - Non life insurance undertaking	S.A. de C.V.	2 - Non-mutual	Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (CNSF)	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/7245000NKFNDI2RBKA16	NETHERLANDS	Coface Nederland Services B.V.	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Dutch B.V.	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/789000TSX8QMK0QATY75	TURKEY	Coface Sigorta	2 - Non life insurance undertaking	Credit Insurance	2 - Non-mutual	Turkish Prime Ministry Undersecretariat of Treasury ("Undersecretariat of Treasury")	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/815600C3B3BA64DC7A18	ITALY	Coface Italia	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Società a responsabilità limitata	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/95980046WUPXWLF53K62	SPAIN	Coface Servicios Espana SL	10 - Ancillary services undertaking as	SLU	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

CODE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	PAYS	NOM JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE	TYPE D'ENTREPRISES	FORME JURIDIQUE	CATEGORIE (MUTUELLE/NON MUTUELLE)	AUTORITÉ DE CONTRÔLE	% PART DE CAPITAL	% UTILISÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	% DROITS DE VOTE	AUTRES CRITÈRES	DEGRÉ D'INFLUENCE	PART PROPORTIONNELLE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA SOLVABILITÉ DU GROUPE	OUI/NON	DATE DE LA DÉCISION SI L'ARTICLE 214 S'APPLIQUE	MÉTHODE UTILISÉE ET, EN CAS D'UTILISATION DE LA TIÈRE MÉTHODE, TRAITEMENT DE L'ENTREPRISE
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
			defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35												
LEI/9695000CSKX9IHH4M509	FRANCE	Cofinpar	6 - Mixed-activity insurance holding company as defined in Article 212(1) (g) of Directive 2009/138/EC	SA	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/96950016ICXOCK0NIW24	FRANCE	Fimipar	8 - Credit institution, investment firm and financial institution	SA	2 - Non-mutual	ACPR - 4 place de Budapest, 75009 Paris Cedex 9	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/96950025N07LTJYFSN57	FRANCE	COFACE SA	6 - Mixed-activity insurance holding company as defined in Article 212(1) (g) of Directive 2009/138/EC	SA	2 - Non-mutual	Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695007AC8Q2X70BLL23	FRANCE	Coface Europe (ex-Coface SA)	2 - Non life insurance undertaking	SA	2 - Non-mutual	ACPR - 4 place de Budapest, 75009 Paris Cedex 9	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695001BHXHF6T3PBH48	FRANCE	Cogeris	99 - Other	SASU	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/AR2	ARGENTINA	Coface Servicios Argentina S.A.	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	S.A.	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/CCM	FRANCE	Coface Corporate Member Limited	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	branch	2 - Non-mutual	FCA - Financial Conduct Authority	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/CH3	SWITZERLAND	Coface Services Suisse	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SA	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/CO1	COLOMBIA	Coface Services Colombia Ltda.	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	S.A.	2 - Non-mutual		95%	95%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/CRD	SAUDI ARABIA	CEDAR ROSE DATA DMCC	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	branch	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/CRI	CYPRUS	CEDAR ROSE INT. SERVICES LTD	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	branch	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/DK2	DENMARK	Coface Norden Services AS	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Danish A/S	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

CODE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	PAYS	NOM JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE	TYPE D'ENTREPRISES	FORME JURIDIQUE	CATEGORIE (MUTUELLE/NON MUTUELLE)	AUTORITÉ DE CONTRÔLE	% PART DE CAPITAL	% UTILISÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	% DROITS DE VOTE	AUTRES CRITÈRES	DEGRÉ D'INFLUENCE	PART PROPORTIONNELLE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA SOLVABILITÉ DU GROUPE	OUI/NON	DATE DE LA DÉCISION SI L'ARTICLE 214 S'APPLIQUE	MÉTHODE UTILISÉE ET, EN CAS D'UTILISATION DE LA TIÈRE MÉTHODE, TRAITEMENT DE L'ENTREPRISE
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/GR3	GREECE	Coface Services Greece	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/HK2	HONG KONG	Coface Greater China Services	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Limited Company	2 - Non-mutual	Companies Registry, 14th Floor, High Block, Queensway Government Office, 66 Queensway, Hong Kong	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/HR1	CROATIA	Coface Adriatic	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	DOO	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/HU3	HUNGARY	Coface Hungary Insurance Services	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	ltd	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/JP3	JAPAN	Coface Services Japan	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Stock Corporation	2 - Non-mutual	Legal Affairs Bureau, 1-1-15 Kudan-minami, Chiyoda-ku, Tokyo 102-8225, Japan	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/LT2	LITHUANIA	Coface Baltics Services	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Private Limited Liability	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/MA1	MOROCCO	Coface Services Maghreb	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SARL à associé unique	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/MX3	MEXICO	Coface Servicios Mexico S.A. DE C.V.	2 - Non life insurance undertaking	S.A. de C.V.	2 - Non-mutual	Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (CNSF)	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/PL2	POLAND	Coface Poland Insurance Service	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Subsidiary	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/RO3	ROMANIA	Coface Romania Insurance Services	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	SRL	2 - Non-mutual		100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

F.3 GLOSSAIRE

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : autorité française chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances.

Autorité des marchés financiers (AMF) : autorité française chargée de réguler les marchés financiers.

Best Estimate (BE) ou meilleure estimation : valeur économique des passifs d'assurance calculée sous solvabilité II.

Bilan prudentiel : bilan de la compagnie d'assurance dans le cadre de Solvabilité II. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) : autorité européenne chargée de la régulation des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

Fonctions clés : quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité II : la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la fonction de gestion des risques et la fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques, et leurs responsables doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds propres Tier 1 non restreint : correspondent aux fonds propres classés en *Tier 1* hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

Fonds propres Tier 1 restreint : correspondent aux dettes subordonnées classées en *Tier 1*, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de solvabilité II.

Fonds propres Tier 2 : correspondent aux dettes subordonnées classées en *Tier 2*, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II.

Fonds propres Tier 3 : correspondent aux dettes subordonnées classées en *Tier 3*, ainsi qu'aux éventuels impôts différés nets en Tiers 3.

Fonds Propres éligibles à la couverture du MCR : correspondent à la somme des fonds propres *Tier 1*, *Tier 2* et *Tier 3* éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres *Tier 1* restreint sont limitées à 20% des fonds propres *Tier 1* totaux et les fonds propres *Tier 2* limités à 20% du MCR. Les fonds propres *Tier 3* ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR : correspondent à la somme des fonds propres *Tier 1*, *Tier 2* et *Tier 3* éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres *Tier 1* restreint sont limitées à 20% des fonds propres *Tier 1* totaux, les fonds propres *Tier 2* et *Tier 3* sont limités à 50% du SCR, et les fonds propres *Tier 3* sont limités à 15% du SCR.

International Financial reporting standards (IFRS) : normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

Minimum Capital Requirement (MCR) : minimum de fonds propres de base éligible d'un assureur, défini par la directive Solvabilité II pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) : évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le conseil d'administration.

Quantitative Reporting Templates (QRT) : reporting réglementaire de solvabilité II sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

Risk Margin ou marge de risque : ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Solvabilité : capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité II : règles européennes garantissant la solvabilité des compagnies d'assurances. Solvabilité II a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

Solvency Capital Requirement (SCR) : niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité II comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5% à horizon un an.

Solvency and Financial Condition Report (SFCR) : rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité II.

Universal Registration Document (URD) : document ayant pour vocation de permettre aux émetteurs fréquents de tenir à disposition du marché une description pour chaque exercice financier de « l'organisation, les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives, le gouvernement et la structure de l'actionnariat de l'entreprise ». L'URD est une exigence réglementaire introduite en juillet 2019 par le règlement Prospectus n°2017/1129 du 14 juin 2017, en remplacement du Document de référence.

Valeur de marché : valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Volatilité : mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.



COFACE SA

1, place Costes et Bellonte
92270 BOIS-COLOMBES FRANCE

SA (Société Anonyme)
Au capital de 300 359 584
EUROS
RCS Nanterre n°432 413 599